

LES CROSETTES

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

HENRI BÜHLER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE LA CHAUX-DE-FONDS

NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE ATTINGER FRÈRES

1918

LES CROSETTES

*La Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, sur le
préavis d'une Commission composée de MM. Ch. Knapp,
E. Argand et A. Piaget, autorise l'impression de la présente
thèse tout en laissant au candidat qui en est l'auteur l'en-
tière responsabilité de ses opinions.*

Neuchâtel, 17 avril 1918.

Le Doyen de la Faculté
ARNOLD REYMOND.

LES CROSETTES

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

INTRODUCTION

En 1911, le Rapport présidentiel de la Société Neuchâteloise de Géographie émettait le vœu que le « canton de Neuchâtel ... encore inexploré » fût l'objet d'investigations analogues à celles que le Valais et le canton de Vaud avaient provoquées.

L'idée nous vint de tenter un essai dans ce sens. Notre choix se porta sur le Val-de-Ruz. Au cours de nos recherches, nous fûmes amené à constater que nous ne pouvions décidément pas nous contenter de la carte géologique de la Suisse au 1 : 100000^e. Il faut ajouter que notre intention n'était pas de limiter notre étude au synclinal bien connu de cette partie du Jura Neuchâtelois, mais de l'étendre jusqu'aux limites administratives de la région. Dans le premier cas, la carte au 1 : 100000^e eût pu suffire, à cause de l'allure du terrain. Dans le second, qui nous était imposé par les faits mêmes de géographie humaine, il était nécessaire, à cause de l'importance que prennent en montagne certaines couches géologiques, de disposer de relevés à grande échelle. Nous entreprîmes donc un lever complet au 1 : 25000^e de toute la contrée.

Ce travail nous absorba et nous captiva tellement que nous perdîmes finalement de vue notre projet du début. Une tâche dont nous chargea la Commission géologique fédérale acheva de nous orienter exclusivement vers la géologie.

La mobilisation vint bouleverser tous nos plans. En juillet 1916, au cours d'une promenade aux Crosettes, notre attention fut retenue par certains faits de géographie humaine, qui nous ramenèrent peu à peu à notre point de départ. Ce qui devait primitivement fournir tout au plus la matière d'une brève notice finit par prendre des proportions inattendues. C'est qu'aussi bien, en cours de route, nous éprouvâmes le besoin de pousser nos investigations dans toutes les directions, et le plus à fond possible, de façon à épuiser le sujet. Le cadre restreint de la contrée s'y prêtait d'ailleurs particulièrement. D'autre part, nous avions eu la bonne chance de mettre la main sur une petite région dont les conditions naturelles se révélèrent comme typiques du Haut-Jura, et dont le rôle historique fut important.

On trouvera peut-être que notre essai eût gagné à être plus condensé et moins chargé de considérations géologiques, historiques, économiques. On trouvera peut-être également que nous sommes fréquemment sorti du cadre de notre sujet. Mais notre étude est une première prise de contact avec un « canton encore inexploré » selon les méthodes de la géographie moderne.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait quelque chose de définitif ; il nous semble toutefois que nous serons plus à l'aise désormais, ayant déblayé le terrain et pris conscience de la marche à suivre en pareil cas, pour aborder la monographie de contrées plus étendues du Jura Neuchâtelois.

Encouragé dans notre entreprise par M^r le professeur Ch. Knapp, nous tenons à le remercier bien sincèrement de ses excellents conseils. Nous devons aussi une vive reconnaissance à M^r Léon Montandon, sous-archiviste de l'État, qui nous a assisté de la façon la plus aimable dans nos recherches aux Archives cantonales. Enfin, dans les temps difficiles que nous traversons, l'auteur a été très sensible à l'appui qu'un certain nombre de personnes ont généreusement prêté à la Société Neuchâteloise de Géographie pour lui permettre de publier cette étude avec un grand luxe de planches.

Toutes les planches non marquées d'un astérisque* sont de l'auteur.

CHAPITRE PREMIER

Orogénie.

Sous le méridien de la Chaux-de-Fonds, le Jura Neuchâtois présente quatre chaînes. Du lac de Neuchâtel au Doubs, ce sont :

1. La chaîne de Serronc-Chaumont,
2. La chaîne de Tête de Ran-Mont d'Amin,
3. La chaîne de Sommartel-Cornu,
4. La chaîne de Pouillerel.

Les trois dernières sont parallèles. Ce n'est pas le cas de la première, qui présente une déviation marquée vers le Sud-Est, de telle sorte que son écartement angulaire avec la chaîne de Tête de Ran détermine un large synclinal : le Val-de-Ruz.

Les Crosettes sont situées dans la troisième chaîne. Elle présente en cet endroit des accidents tectoniques sur lesquels il convient de s'arrêter, pour expliquer la localisation des milieux et la dyssymétrie des Grandes et des Petites Crosettes.

Le Jura, comme on sait, est un plissement de couverture. Il affecte la forme d'un arc tendu vers le Nord-Ouest. En quelques points, des décrochements se sont produits par suite de l'impossibilité que rencontraient les couches à s'étirer latéralement au delà d'une certaine limite. Un des plus typiques est celui de Montricher-Pontarlier. Dans la région qui nous occupe, un phénomène identique a eu lieu, mais il est de moindre envergure. Du Val-de-Ruz à la Ferrière, les chaînes ont été rompues transversalement. L'aile Ouest est restée en retard, tandis que

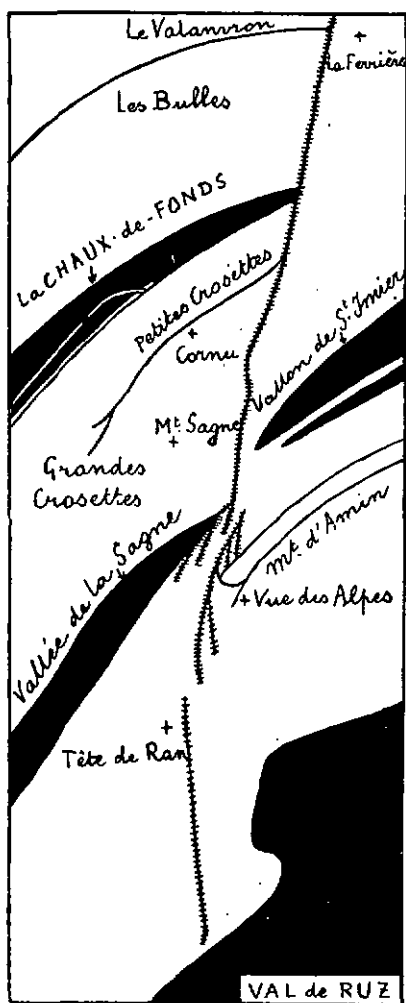


Fig. 1. Décrochement Val de Ruze-
La Ferrière, d'après M. M. J. Favre,
L. Rollier et l'auteur. Echelle $\frac{1}{100.000}$

Les synclinaux sont en noir.

Failles transversales.

== " longitudinales.

l'autre a largement progressé en avant de l'ancien point de contact. Antérieurement au décrochement, le dispositif commença par s'incurver, par faire genou. L'exagération des pressions ne put plus se contenter, à un moment donné, de tassements, de chevauchements : une déchirure, qui doit descendre assez profond, fendit l'éventail des plis. Il est à remarquer que cet accident est survenu juste au point où le géologue observe un important et général changement de faciès, compliqué de lacunes stratigraphiques. La réaction des régions septentrionales ne permit pas au phénomène de dépasser une certaine latitude et alors, pour satisfaire quand même les poussées tangentielles, de nouveaux accidents se manifestèrent en deçà. Dans la région des Convers, à l'Est du décrochement, l'anticlinal de Montperreux s'est littéralement extravaginé. Tout le cœur du pli est sorti, déterminant deux failles maîtresses, que nous avons suivies bien au delà des limites que leur assignent les relevés de M^r le Dr Rollier. A l'Ouest du décrochement, l'esprit conçoit qu'on doive rencontrer des faits analogues, et c'est bien le cas, quoique d'un style un peu différent.

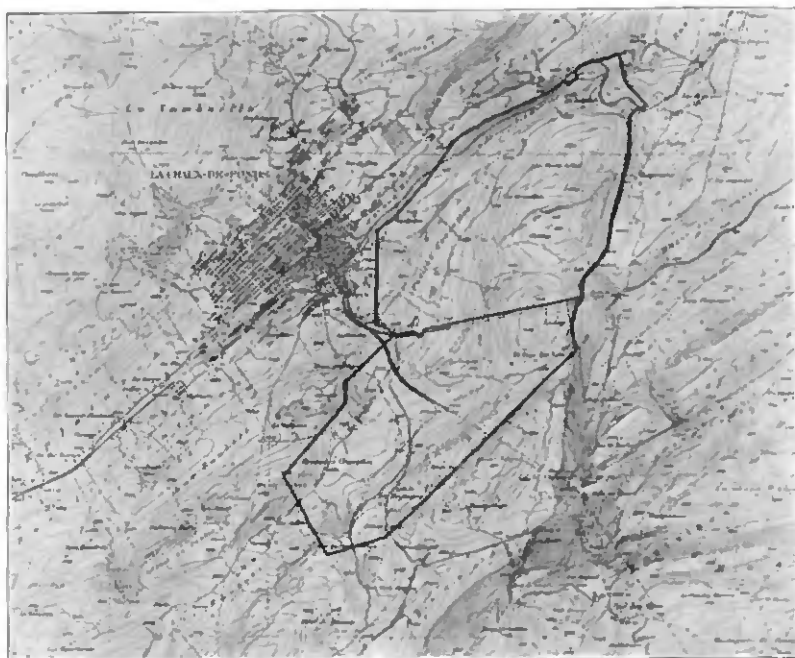


FIG. 3'. — LIMITES ADMINISTRATIVES DES GRANDES ET DES PETITES CROSETTES
 Surface totale : 7,46 km².

Laissant de côté les relations qui existent entre l'anticlinal de Tête de Ran et la Montagne de Boudry, on observe que le charriage considérable qui met en contact, aux Cugnets, le Lias et l'Argovien, se traduit dans la chaîne de Sommartel par un doublement de l'anticlinal, accidenté de quelques petites failles. Aux Bénéciardes, le Dogger forme deux voussures, séparées par un sillon qu'on peut suivre jusqu'à la rencontre du décrochement Val-de-Ruz-la Ferrière. Aux Grandes Crosettes, l'axe de la première voussure secondaire occupe le bord méridional de la dépression ; il gagne l'Est par la Combe Perret et la Loge dite l'Atti. En ce point, le Kimeridgien domine le Séquanien au Sud et au Nord.

L'axe de la seconde voussure secondaire paraît sur la carte de la Fig. 2 avec le Mont Jaques, dont la dalle nacrée forme le revers méridional sous une pente de 30 degrés. Tandis que son homologue gagne en altitude vers l'Est, la voussure adventice du Nord s'affaisse et s'enfonce sous le Malm. A un endroit qu'il est impossible d'indiquer avec précision, à cause de la couverture marneuse, elle redresse son flanc méridional. Quelque peu à l'Est du point 1022, le Séquanien présente une faille très nette, — visible dans une exploitation de « groise », — que nous avons inscrite nous-même sur la carte. Le miroir permet de constater un glissement de l'Ouest vers l'Est et non un déplacement vertical. Il traduit un effort consécutif à l'étirement latéral des couches.

Dans cette zone, on se trouve sur le méridien du genou formé par la chaîne Tête de Ran-Mont d'Amin, et il faut s'attendre à rencontrer l'empreinte de cette déviation. On constate effectivement une flexion générale de la chaîne de Sommartel, qui épouse exactement l'allure de celle de Tête de Ran. Bien plus : une longue faille a rompu toute la voussure adventice du Nord, mettant en contact anormal, en contre-bas de l'arête de Cornu, le Séquanien et le Bathonien. Le rejet maximum en ce point atteint près de 300 m. ; d'ici il diminue vers l'Est, à mesure qu'on s'éloigne du centre de compression. A l'Ouest, la faille bifurque, coïncant un segment de Séquanien.

Le synclinal logé entre les voussures adventices partage en deux les Grandes Crosettes et se continue vers l'Est, en passant près du Cerisier, puis entre Cornu et la Loge. En cet endroit, il forme une cuvette très évasée, dont les communications se sont

emparées. Dans cette région, de même qu'à la Loge dite l'Atti et à l'Arête de Cornu, l'inversion du relief est manifeste. Ces formes séniles contrastent avec les formes jeunes qu'on observe à proximité. L'esprit incline à voir dans les premières les vestiges d'une ancienne topographie, dans les secondes un modelé consécutif à de nouveaux mouvements orogéniques.

De chaque côté du décrochement Val-de-Ruz-la Ferrière, sur le trajet des Convers au Bas Monsieur, le relief est d'aspect différent. A l'Ouest, les ondulations sont fortement accusées ; à l'Est, elles sont, au contraire, très atténuées. Il n'est cependant pas difficile de les paralléliser grossièrement. Mais ce qui frappe le plus, c'est la différence d'altitude entre les deux lèvres du décrochement. Tout le dispositif occidental se présente comme un terre-plein au-dessus d'un palier. Une rupture de pente aussi marquée ne pouvait manquer de servir de limite politique. La frontière entre le canton de Neuchâtel et le canton de Berne s'y est en effet adaptée. D'une façon encore plus nette et plus stricte, l'administration de la commune de la Chaux-de-Fonds s'en est servie pour séparer le quartier de Boinod de celui des Convers, le quartier des Crosettes de ceux des Reprises et du Bas Monsieur.

Par tout ce qui précède, il n'est plus difficile maintenant de se représenter combien totalement différente est la situation respective des Grandes et des Petites Crosettes. Abstraction faite des limites administratives, les Grandes Crosettes, c'est-à-dire la dépression occupée par les marnes argoviennes, gisent en plein sur le sommet de l'anticlinal Sommartel-Cornu, ou, si l'on tient compte de l'accident médian qui affecte ce pli, sur la voussure secondaire méridionale et sur le synclinal adventice. Ce qui devrait normalement être en relief, se trouve en creux, tant à cause d'une érosion poussée très loin que de la nature des couches découvertes.

Les Petites Crosettes occupent en revanche le flanc septentrional de l'anticlinal, allongées dans la combe argovienne creusée entre le Séquanien et le Dogger. On s'explique aisément que le nom de Crosettes ait été donné à la dépression de l'Ouest, mais on ne peut s'empêcher de trouver étrange que le même terme ait servi à désigner un couloir de la nature de celui des Petites Crosettes, qui est une combe absolument caractérisée. Pour s'expliquer cette anomalie, il faut se rappeler que nos

ancêtres ne donnaient pas au vocable « combe » le sens précis que nous lui attribuons aujourd'hui. Ils appelaient de ce mot aussi bien une cluse qu'une combe proprement dite. La semi-cluse de la rue de l'Hôtel de Ville était désignée autrefois sous le nom de « Combe du Pacot » ou simplement de « la Combe ». Le changement du nom de la Combe en rue de l'Hôtel de Ville est récent. La « Combe des Moulins », par laquelle la Ronde gagnait autrefois le Doubs, n'est pas du tout une combe, mais une cluse. C'est encore le cas de la « Combe à l'Ours », qui est une semi-cluse coupant l'anticlinal des Foulets-Mont Jaques. De même pour la « Combe de la Sombaille ». Le mot « combe » est exactement employé aux Crosettes pour désigner la « Combe Perret », anciennement appelée « Combe perrière ».

La jonction des Grandes Crosettes avec les Petites se fait par un couloir oblique, situé sur le trajet de la faille partie du point 1022. A un certain stade de l'érosion, ce couloir a cessé de livrer passage au bied descendu des Grandes Crosettes ; il s'est transformé en une espèce de vallée sèche minuscule, dont les colons du début se sont servis pour faire communiquer les deux dépressions. La construction des voies ferrées tendant à Neuchâtel et au vallon de Saint-Imier a restauré en quelque sorte l'ancienne morphologie. Leurs hauts remblais occupent assez exactement le seuil de partage primitif. Avant l'établissement des chemins de fer, la limite qui séparait en cet endroit les deux quartiers était située à l'Est de la ligne actuelle de Berne. Elle fut rejetée à l'Ouest, le long de la ligne de Neuchâtel, après la construction de cette dernière. L'établissement de la ligne de Berne eut pour effet de ramener la limite à ce nouveau tracé.

Aux quatre angles de l'espèce de quadrilatère que forment les Grandes Crosettes s'ouvrent des portes de sortie. L'issue conduisant au Vuillième est à la fois tectonique et glyptogénique. L'affaissement périclinal de la dalle nacrée du Mont Jaques et la présence du matériel peu résistant de l'Argovien ont facilité l'établissement d'un couloir très évasé. La sortie des « quatre Clédars », dénommée ainsi à cause du carrefour de quatre chemins, qu'on fermait de claires-voies — clédars, en patois — est due à un léger ensellement de la chaîne. Par là passe aujourd'hui la ligne à voie étroite de la Chaux-de-Fonds à la Sagne, et par là s'insinuait jadis la « route de la Sagne », aujourd'hui

abandonnée. La *Combe Perret*, située à l'angle Sud-Est, et la sortie du Nord-Est ne réclament plus d'explications après ce que nous en avons dit plus haut. Parallèlement au sillon médian de l'axe de la chaîne, s'ouvre vers l'Ouest un portail béant creusé dans les marnes argoviennes. Il a joué un rôle capital dans le peuplement des Crosettes. Quand les colons se sentirent à l'étroit aux Bénéciardes, aux Roulets (territoire de la Sagne), ils cheminèrent vers l'Est, sollicités par l'espace et la pente. Longtemps le chemin des Roulets aux Grandes Crosettes et aux Petites fut l'artère maîtresse, en parfaite concordance avec le relief.

Le fond des Grandes Crosettes, feutré de marnes argoviennes, ou plus exactement de lehm praliné de galets alpins de la glaciation de Riss, est étanche. Il n'est pas exclu qu'il ait été autrefois recouvert d'un petit lac, devenu marécage par la suite. Une tourbière, de dimensions très réduites, s'y est installée. Elle ne fait l'objet d'aucune exploitation en raison de la faible épaisseur et de la mauvaise qualité du dépôt. Des excavations y collectent l'eau d'un petit ruisseau venu de la *Collière*. Les unes sont naturelles, les autres pas. Celles-ci ont été creusées jadis par les meuniers du lieu, qui avaient reçu du seigneur l'autorisation de recueillir les eaux de ruissellement. Les autres sont incontestablement des emposieux, qui se vident très rapidement, tandis que leurs homologues ne baissent que par évaporation. Ces emposieux sont situés au voisinage de la petite faille relevée près du point 1022. A l'Ouest de ce dernier, en dedans de la petite courbe que fait la route, existe un gouffre dans lequel disparaît l'eau du bied. Juste en cet endroit passe la faille ci-dessus. Un essai de coloration fait en 1875 par le propriétaire de la brasserie Ulrich — aujourd'hui Brasserie de la Comète — a établi que la source de la Ronde est alimentée — non pas peut-être entièrement — par les eaux disparaissant dans l'emposieu en question. Le propriétaire de cette entreprise voulait connaître la provenance d'une eau dont il avait l'emploi. La fluorescéine versée aux Grandes Crosettes colora très distinctement la Ronde quelques heures après. Nous tenons ces renseignements de M^r Ch. Ulrich, qui prit part à l'expérience.

Le bied des Grandes Crosettes se présente aujourd'hui comme un petit cours d'eau capturé. Avant de disparaître, il actionnait en ce lieu, appelé « crozat » dans un ancien texte, un moulin disparu aujourd'hui et qui existait encore en 1863.

Les limites administratives des Grandes Crosettes se ressentent de l'attraction de la dépression. Elles restent en deçà des crêtes ou de la ligne de partage des eaux. Du côté de l'Ouest, une frontière datant du XIV^e siècle s'est perpétuée jusqu'à notre époque. Servant à séparer le « Clos de la Franchise » — territoire du Locle et de la Sagne — de la Chaux-de-Fonds, elle partait de la « Roche de la Corbatière », aujourd'hui « Roche des Crocs » ou « Roche des Corbeaux », et gagnait la combe de la Sombaille par des ensellements de la chaîne de Sommartel et de celle de Pouillerel. Elle a subsisté jusqu'à nos jours, sauf en son milieu, où elle n'a plus sa raison d'être depuis la fusion en 1898 des communes de la Chaux-de-Fonds et des Éplatures. Avant d'être autonome, cette dernière commune dépendait du Locle.

Il est assez étrange de constater que la superficie actuelle des Grandes Crosettes est inférieure à celle des Petites Crosettes. Ce n'était pas le cas autrefois. On en peut juger par le plan de la Fig. 8. En 1703, les Grandes Crosettes étaient deux fois plus étendues que les Petites. Des remaniements consécutifs à l'établissement des voies ferrées ont amené cette modification. La ligne de Berne, datant de 1888, a exercé une telle attraction que son tracé en tunnel a été projeté à la surface.

Les Petites Crosettes se présentent orographiquement sous l'aspect de trois bandes parallèles. La première, celle de l'Ouest, est constituée par les couches du Malm, qui se relèvent progressivement vers l'Est. Proche du Couvent, un ensellement de la chaîne a déterminé un point faible, que les eaux des Crosettes ont affouillé et graduellement transformé en semi-cluse. Avant la construction de la route et des voies ferrées, elle était encombrée de roches et sans autre voie de communication qu'un sentier. Toute la dépression où se trouve la cote 1013 est feutrée de lehm, renfermant de petits galets alpins. Antérieurement à l'établissement de la route de Neuchâtel, elle se trouvait en contre-bas de la cluse, de telle sorte que l'écoulement des eaux ne pouvait s'effectuer que par des fissures. C'est à peu près la répétition de ce que nous avons vu aux Grandes Crosettes. La présence d'un peu de tourbe en place prouve l'existence d'un ancien marécage ; on peut même supposer qu'à une époque lointaine, un petit lac s'établissait ici, après de grandes pluies ou lors de la fonte des neiges.

De toutes façons, l'accès de la semi-cluse devait se trouver peu facilité, et l'on comprend que les colons du début, et avant eux les premiers voyageurs, aient préféré à ce passage la traversée des crêtes.

Au pied du crêt séquanien s'allonge une combe argovienne, qui atteint son point culminant à l'Est, cote 1083. De ce col, elle s'infléchit brusquement dans la direction du grand décrochement. A la Jailletat se trouve une source profonde, dont le nom servit longtemps à désigner tout un quartier : le quartier de Fontaine Jaillet, comprenant les Petites Crosettes orientales, le Bas Monsieur et les Reprises. L'importance que nos ancêtres attachaient aux sources apparaît clairement dans un plan de 1703 (Fig. 8). Trois sources y sont mentionnées, deux aux Crosettes, une à la Chaux-de-Fonds : la Fontaine Ronde. Celles des Crosettes servaient de bornes.

La deuxième bande des Petites Crosettes est constituée par le Dogger, ouvert jusqu'au Bathonien inférieur. Très rétrécie à l'Ouest, on la voit s'élargir et se bomber vers l'Est, où elle prend finalement l'aspect d'un dôme. La réapparition de l'Argovien détermine, au pied de l'arête de Cornu, une nouvelle combe, parallèle à celle du Nord, mais plus étroite.

La troisième bande a déjà retenu notre attention au début de ce chapitre. Elle est si peu un « crozat », une Crosette, que les mots *Cornu*, *Arête de Cornu* — ancien crêt Monmoret — *la Loge*, *le Cerisier*, ont été nécessaires pour faire la distinction d'avec le nom des Petites Crosettes, primitivement restreint à une partie de la combe argovienne. Aujourd'hui encore, les habitants de ce quartier se servent de ces lieux dits, en place du collectif administratif, réservé à la partie déprimée de la région.

A l'inverse de ce que nous avons observé pour les Grandes Crosettes, les limites administratives débordent largement la ligne de partage des eaux. Cette expansion est à mettre au compte de l'allure du relief. Du côté de la *Place d'Armes* et de la cluse de l'Hôtel de Ville, le développement de la ville a refoulé l'ancienne limite vers le Sud.

CHAPITRE II

Le rôle de la stratigraphie.

Nous avons toujours été frappé, dans le Jura plus qu'ailleurs, du rôle important que joue la stratigraphie à l'égard de la couverture végétale et du peuplement humain. Au seul aspect des forêts, des cultures, des alignements de maisons, on peut presque à coup sûr localiser les bancs rocheux, les couches marneuses, les dépôts glaciaires, le lehm. Les étages rocheux se présentent comme des pôles de répulsion. On les laisse en forêt ou en friche. En revanche, les affleurements de l'Hauterivien inférieur, du Purbeckien, de l'Argovien marneux, du Callovien inférieur, des marnes bathoniennes, sans parler d'autres couches intercalées dans certains complexes, sont, en règle générale, défrichés, peuplés. Mêmes observations pour les placages morainiques — tout particulièrement dans le Vignoble et le Val-de-Ruz — et pour le lehm. Le géographe initié à la stratigraphie de notre Jura trouve immédiatement la relation — qui saute aux yeux — entre les faits de surface, dus à l'intervention de l'homme, et la composition du sous-sol. Nous en pourrions citer des exemples nombreux, pris un peu partout. Mais nous nous éloignerions trop du cadre de notre étude. Au reste, en examinant le rôle de la stratigraphie aux Crosettes, nous aurons l'occasion d'insister là-dessus.

La région des Crosettes ne présente pas une succession complète des couches du Malm et du Dogger. De plus manquent le Lias et le Crétacé.

Le Portlandien inférieur, formé d'un calcaire compact, paraît

sur les bords Sud et Nord de la carte, Fig. 2. Du côté de Boinod, il est en plus grande partie recouvert de forêts et de maigres pâturages. La couverture d'humus est si mince sur les couches en pente qu'après deux semaines de jours sans pluie, l'herbe roussit. Le Kimeridgien se présente en bancs épais d'un calcaire mal stratifié et craquelé. L'eau s'y infiltre facilement. Ce n'est qu'aux endroits où les strates se rapprochent de l'horizontale, par exemple à Cornu, que l'humus, sous forme de lehm, peut s'accumuler. Ailleurs, ce niveau ne convient guère qu'aux sapins, qui incrustent leurs longues racines traçantes sur les têtes de couches ou les insinuent dans les excavations remplies d'argile de décalcification. Au delà d'une certaine déclivité, le Kimeridgien ne devrait pas être déboisé, quels que puissent être les besoins de fourrage, sous peine d'une disparition rapide de l'humus, comme nous l'avons remarqué en quelques endroits.

La transition du Kimeridgien au Séquanien est formée par des couches oolithiques crayeuses, connues des géologues sous le nom de couches de Sainte-Vérène. Très accessibles à l'érosion, elles n'ont pas manqué de déterminer un petit palier, nettement visible par exemple le long du Mont Sagne, en contre-has de la crête. En cheminant vers l'Est, à partir du Reymond, on suit un replat couvert de prairies. La forêt est refoulée sur les bancs rocheux du Kimeridgien et du Séquanien. Aux Petites Crosettes, le contact du Séquanien et du Kimeridgien se fait, au Nord, le long de la crête allant des Arêtes à la Jaillat. Un plateau assez large s'y est installé malgré le fort pendage des couches, près de 60 degrés. A l'Ouest, il a été totalement déboisé. Il l'est moins à l'Est, mais suffisamment pour que se répète ce que nous avons vu au Mont Sagne, à l'exception des maisons. Tout autour du plateau de Cornu, sauf au contact du décrochement, on remarque une pareille mise en valeur du palier oolithique.

Cette conséquence du faciès crayeux du Séquanien supérieur se retrouve ailleurs, à Sommartel, au Mont d'Amin. Le sommet du Mont d'Amin n'a pu être transformé en alpage que par suite de la présence des couches de Sainte-Vérène. Des Pradières aux Voirins, sur l'anticlinal de Tête de Ran, les pâturages sont vastes et les chalets nombreux ; la forêt est rejetée vers le Sud. Si, à l'Est des Pradières, les pâturages se rétrécissent au profit de la forêt, qui se rapproche de la crête, le géologue n'est pas

embarrassé d'en trouver la cause : affaissement axial de la chaîne, qui fait descendre le niveau oolithique dans la combe argovienne.

Aux Crosettes, l'épaisseur de l'Argovien est de 170 mètres environ. Il est formé en grande partie d'un calcaire argileux, séparé par des marnes feuilletées. Les couches inférieures renferment des bancs calcaires plus épais, moins argileux, alternant avec des marnes grumelleuses. Après la disparition de la couverture séquanienne, l'érosion a rencontré un complexe très délitable. Les marnes ont rapidement disparu et un large sillon s'est creusé entre le Séquanien inférieur et les calcaires hydrauliques de l'Argovien inférieur. Il s'est produit ainsi une combe, dont les Petites Crosettes — sensu stricto — fournissent un exemple typique. Dans un autre chapitre, nous nous arrêterons sur le rôle morphologique de cette dépression. Ici, nous voudrions insister sur l'importance des couches de l'Argovien marneux à l'égard du défrichement et du peuplement. Indépendamment des synclinaux, c'est l'Argovien qui fut, chez nous, le point d'attraction des colons. Tout le long des chaînes, l'humus abondant de sa surface, facile à mettre en culture, profond, fertile naturellement et retenant l'humidité, les nombreuses sources qui jaillissent à la base des crêts séquaniens, l'évasement de la combe et les avantages d'ordre orographique — consécutifs à la nature stratigraphique de ce niveau — rencontrés par l'exploitation rurale, n'ont pas manqué de solliciter les agriculteurs. Dans tout l'ancien Clos de la Franchise et aux environs de la Chaux-de-Fonds, l'Argovien fut la terre d'élection des défricheurs, après que les synclinaux eurent été mis en valeur. C'est la tectonique qui a fait naître le Locle, la Sagne, la Chaux-de-Fonds, mais c'est la stratigraphie qui a déterminé ce peuplement parallèle à l'axe des chaînes. Ailleurs, sauf le long de l'Oolithe séquanienne, l'ordre est dispersé et la colonisation plus récente.

A partir de la Chaux-de-Fonds, l'Argovien passe vers le Nord-Est au faciès rauracien ou faciès corallien. La combe s'efface peu à peu, en même temps que se développe l'Oxfordien. La combe oxfordienne remplace graduellement la combe argovienne. Le passage latéral et cette substitution s'inscrivent immédiatement non seulement dans la topographie, mais aussi dans les cultures et le peuplement.

C'est aussi à partir de la Chaux-de-Fonds que le Kimeridgien supérieur voit s'accroître l'épaisseur des couches à « *exogyra virgula* ». Il en résulte la formation d'un palier, dont il est aussitôt tiré parti.

L'enfoncement périclinal d'un niveau rocheux sous une couche marneuse peut être assimilé à un changement latéral de faciès. Aux Grandes Crosettes, le Mont Jaques en est un bon exemple. On voit le peuplement linéaire venu des combes argoviennes du Nord et du Sud passer au peuplement semi-circulaire. A une époque pas très éloignée, la dalle nacrée était entièrement couverte de sapins, qui s'arrêtaient brusquement au contact de l'Argovien, mis seul en culture. Le dôme de dalle nacrée dominant les Bénéciardes et la Combe Boudry a eu pour effet de diviser en deux l'alignement des Roulets, ou, si l'on s'en rapporte à la genèse de l'occupation, de faire confluer de nouveau le courant parti des Entre-deux-Monts. La tourbe et le marécage des Petites Crosettes ont redivisé l'écoulement descendu des Roulets par la Collière. A une plus grande échelle, c'est le même cas du peuplement linéaire du Locle, devenant ovaloïde à la rencontre des marais du Bied.

Une faille transversale, tel le décrochement Val-de-Ruz-la Ferrière, est également assimilable à un changement de faciès. Le peuplement des Reprises et du Bas-Monsieur est oblique par rapport à celui des Crosettes.

Nous n'insisterons pas davantage pour le moment sur ces constatations, que nous nous proposons de reprendre dans une étude spéciale.

Dans la première partie du XIX^e siècle, les marnes argoviennes ont servi aux Petites Crosettes à fabriquer des tuiles. C'est à cette époque qu'on a commencé de remplacer les bardeaux des toits par une couverture offrant plus de sécurité.

Le Dogger est faiblement représenté, et presque uniquement aux Petites Crosettes. Deux niveaux le caractérisent ici : le Callovien et le Bathonien. Le Callovien est formé de deux étages : dalle nacrée en haut, calcaire roux sableux en bas. Très peu inclinée à l'Ouest, la dalle nacrée y forme un replat — partiellement recouvert de lehm — mis en culture. A l'Est, elle se redresse passablement, et alors se manifeste ce que nous avons déjà dit des couches rocheuses du Malm : raréfaction et insécurité de la végétation. Le Callovien inférieur, épais de 25-30

mètres, prend ici un faciès marneux. Son affleurement est signalé par une herbe plus touffue et plus longue. Les paysans y ont creusé des puits, curieusement établis au sommet orographique de l'anticlinal. On comprend que ce niveau ait attiré les colons, qui construisirent leurs fermes à proximité. Deux de ces dernières sur quatre subsistent encore.

Le Callovien supérieur a fourni un excellent matériel pour la construction des fermes et des murs secs séparant les propriétés. Aujourd'hui encore, il est exploité pour les besoins de la ville. Nous n'avons pas relevé moins de 6 carrières dans ce niveau.

Rien de spécial à dire du Bathonien supérieur, ou Bradfordien. Sa pierre blanche, oolithique en partie, se comporte comme les étages rocheux déjà cités. Une carrière, ouverte près du Cornaillat, a fourni la plus grande partie des pierres de taille des maisons des Crosettes.

Postérieur aux plissements du Jura et à la dernière glaciation, le lehm est un résidu de décalcification dans lequel on trouve des galets jurassiens et alpins disséminés. Il est d'épaisseur variable et, somme toute, constitue la terre végétale. Il devrait, par conséquent, occuper sur la carte géologique de la région une plus grande étendue, quasi toute l'étendue, à l'exception des roches en saillie. Mais on est convenu de ne l'indiquer que s'il atteint une certaine épaisseur.

CHAPITRE III

Le rôle du relief.

Nous avons déjà eu l'occasion incidemment de nous arrêter sur les conséquences du relief. Dans ce chapitre, nous voudrions y insister davantage, en faisant abstraction de considérations tectoniques et stratigraphiques.

Les plus anciennes Reconnaissances — ou Extentes — que nous avons dépouillées attestent que non seulement la région des Grandes et des Petites Crosettes, mais toute celle qui a pris dans la suite le nom de la Chaux-de-Fonds, étaient couvertes primitivement de forêts. Le haut Jura Neuchâtelois oriental fut d'ailleurs longtemps appelé les « Noires-Joux ».

Dans un texte du milieu du XIV^e siècle, il est parlé, s'agissant de la Chaux-de-Fonds, de terres appartenant à des sujets de Fontainemelon. On voit paraître plus tard, dans des documents officiels, les mots de cernil, pré. Ces cernils, ces prés désignent des étendues que la hache et la pioche ont gagnées sur les joux ou forêts. Le seigneur de Valangin accense souvent des « joux pour faire pré ». En 1487, par exemple, il accense 200 faux de joux dans cette intention et précisément aux Crosettes. Nous verrons en détail, plus loin, les voies qu'a suivies le peuplement ; mais nous pouvons déjà dire que le choix des colons s'est porté au début sur les paliers et sur les pentes douces, que la stratigraphie et la tectonique nous ont déjà permis de localiser. Aux Crosettes, nous voyons apparaître les premiers défrichements dans les dépressions de l'Ouest et de l'Est, sur le

palier oolithique du Mont Sagne, à la Loge. Les revers plus ou moins abrupts seront délaissés jusqu'à une époque assez récente. D'abord dispersés au sein de la joux, les défrichements finiront par devenir contigus. Les prés, les cernils se souderont, les propriétés prendront plus d'ampleur ; un moment viendra où le pays, de simple estivage s'étant transformé en une station d'habitation permanente, prendra figure de hameau de plus en plus dense. Au XVII^e siècle, il n'y a plus de terres non accensées. L'occupation s'est étendue à toute la région, répartie en chésaux, aisances et appartenances, terre arable — prés et champs — cernils avec bois dessus, autrement dit pâturages, bois. De cette distribution, il n'est venu jusqu'à nous aucun plan, aucun cadastre. Mais un petit effort d'imagination permet de la reconstituer. Il suffit, à notre avis, de restreindre passablement l'espace des prés actuels et d'augmenter celui des cernils et des bois. On a alors l'impression de ce qu'on observe ailleurs, par exemple sur la montagne de Cernier, aux Vieux Prés, à la Joux du Plâne, dans la vallée de la Chaux-du-Milieu, à la Brévine, etc., où le voisinage d'une ville n'a pas poussé à une espèce de dévastation de la forêt. Dans ces différents lieux, les trois distinctions du XVII^e siècle sont très nettes : prés, cernils, joux. Elles concordent d'une manière frappante avec le relief qui, lui-même, a canalisé le peuplement. On peut sans peine marquer les parties qui seraient graduellement défrichées, si la densité de la population augmentait dans les mêmes proportions que ce fut le cas pour les Crosettes. Ici, en opérant inversement, on rétablit aisément le stade des lieux cités plus haut. Il suffit de localiser, par analogie, les prés sur les replats et les pentes douces, et encore ni sur toutes ni sur tous, de disséminer pas mal de cernils sur ces mêmes étendues, et de réserver pour les bois les crêts, les dos, en un mot ce qui naturellement se trouve mal pourvu de terre arable par suite de la pente du terrain. Il ne serait pas difficile d'inscrire sur une carte cet emploi du sol. On aurait ainsi un document qui permettrait d'utiles comparaisons avec la situation actuelle, caractérisée par la disparition presque totale de la joux, la grande restriction des cernils et le développement au contraire considérable des prés. Des dépressions, des replats et des pentes douces, le défrichement a gagné les parties en saillie, grimpant de courbe de niveau en courbe de niveau, sans se laisser rebuter toujours

par les déclivités accentuées, par les têtes de couches. On voit sur la Fig. 30 de quelle façon la joux d'autrefois a été finalement transformée en « cernils avec bois dessus » et même en prés, malgré la forte rupture de pente et l'aridité naturelle des couches rocheuses du Séquanien. La marche du phénomène n'est pas sans analogie avec celle de l'érosion régressive des cours d'eau. C'est aussi de bas en haut que se produit le nivellement cultural, après occupation des synclinaux. Sur les crêts, sur les dômes, les défrichements partis du pied de chaque versant se rejoignent parfois et constamment aux endroits où l'abaissement axial des chaînes facilitait l'attaque. Ce phénomène est frappant aux environs de la semi-cluse de l'Hôtel de Ville, ou bien à l'Est du Mont Jaques, au Reymond et sur quantité d'autres points du Jura Neuchâtelois : entre le Val-de-Ruz et le Vallon de Saint-Imier, par le Bec à l'Oiseau ou par le Bugninet ; entre le Val-de-Ruz et le Vignoble, par Montmollin ; entre les Hauts-Geneveys et la Chaux-de-Fonds, par la Vue des Alpes, etc., etc. Cette migration des cultures vers les ensellements et peu à peu vers les faîtes structuraux prendra toute sa valeur quand on aura chez nous suivi en détail, de la plaine à la montagne, les voies du défrichement.

Au chapitre I^{er}, nous avons parlé du peuplement des Grandes Crosettes. Il affecte, avons-nous dit, la forme circulaire, à cause de la tourbe et du marécage. Mais il peut aussi s'expliquer par une autre raison, qui tient à des considérations d'économie agricole. Les paysans de la montagne ne logent pas leur provision de fourrage au rez-de-chaussée de la ferme, mais à l'étage au-dessus. Cas contraire, il leur faudrait adopter un aménagement intérieur qui serait irrationnel. Ils ont avantage à demander l'effort d'élévation des récoltes à leurs chevaux plutôt qu'à leurs bras. A cet effet, ils construisent les fermes contre une pente, de façon à rapprocher le plus possible le niveau de la grange de celui du terrain. De l'un à l'autre, ils établissent un plan plus ou moins incliné, désigné dans le pays sous le nom de pont de grange.

La recherche des pentes dans cette intention est une règle générale. Aux Grandes Crosettes, les pentes un peu fortes n'apparaissent que sur le pourtour de la cuvette. Les maisons s'y sont adossées régulièrement, se faisant face de chaque côté de la dépression intermédiaire. Nous verrons en détail, au chapitre

VI, que l'architecture intérieure et extérieure varie selon que la ferme est appuyée contre une pente à l'endroit ou contre une pente à l'envers.

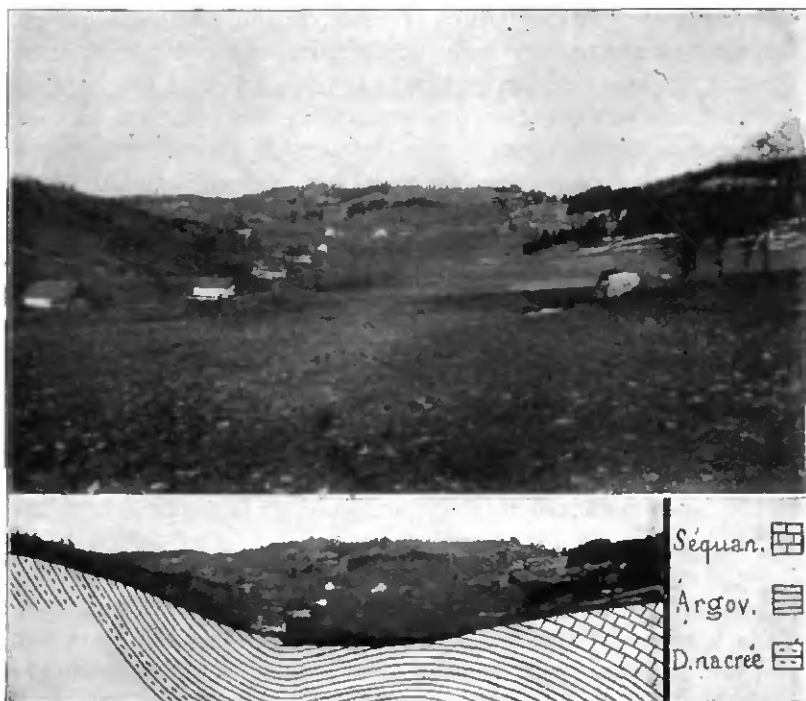
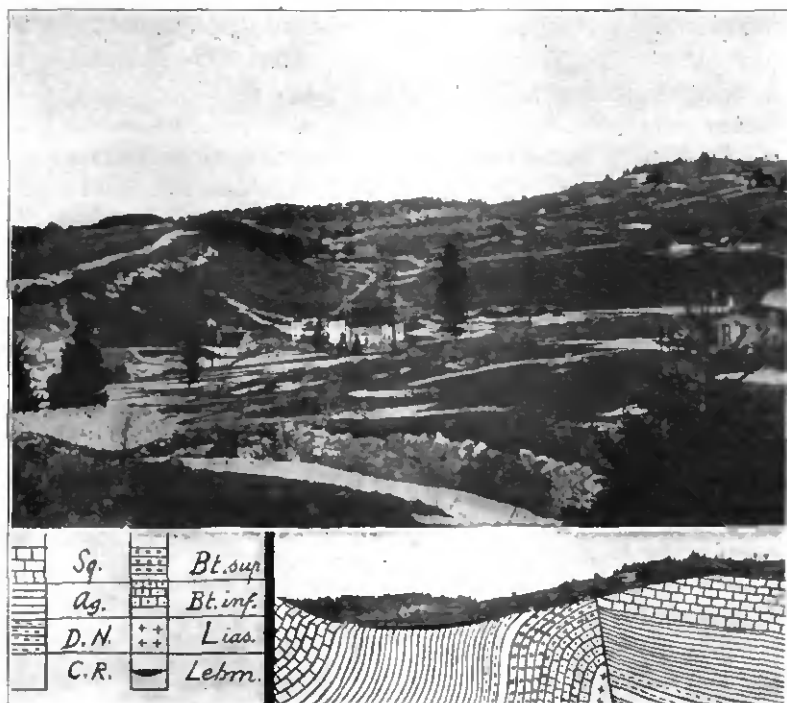


FIG. 5. — LES GRANDES GROSETTES
(Photographie prise le 20 janvier 1918.)

1^{er} plan : de gauche à droite, le Mont Jaques, la dépression argovienne, le Mont Sagne.
2^{es} plan : à gauche, couloir conduisant aux Petites Crosettes ; à droite, la Combe Perret, conduisant à la Loge.

Une habitation, le N° 15, Fig. 11, se trouve au milieu des Grandes Crosettes. S'il s'agissait d'une maison ne servant pas à une exploitation rurale, il n'y aurait pas lieu de se préoccuper outre mesure de sa situation insolite, mais c'est une ferme. Nous avons longtemps recherché la raison de cette anomalie. Une mention trouvée dans les Reconnaissances du XVI^e siècle nous a permis de tirer la chose au clair. Sur l'emplacement de cette ferme existait un moulin — plus tard transformé en scierie — qui n'avait pas les mêmes raisons de rechercher l'appui d'un

revers. Il devait s'installer près du ruisseau fournissant la force motrice. Quand les circonstances obligèrent l'entreprise à cesser son activité, la scierie fut aménagée en ferme. Les tenan-



Sq. Séquanien. Ag. Argovien. D. N. Dalle nacrée. C. R. Calcaire roux. Bt. Bathonien.

FIG. 6. — LES PETITES CROSETTES

(Photographie prise le 18 janvier 1918. Huit jours auparavant, il y avait 70 cm. de neige.)

De gauche à droite : crêt séquanien, combe argovienne, crêt de Cornu. Dans la combe argovienne, les maisons sont en ordre linéaire, appuyées contre le crêt séquanien. Sur le Dogger, elles sont en ordre dispersé. Les coupes géologiques, notamment l'Argovien, ont subi des modifications en raison de la nature de la coupe.

ciers actuels déplorent cette adaptation de fortune. Gens et bêtes souffrent en effet d'une humidité excessive.

Dans le couloir des Petites Crosettes, les maisons sont rigoureusement adossées contre le crêt séquanien. (Fig. 6.) Le plat des prés s'étend au Sud. Au Nord, se trouvent le pâturage et la forêt, d'accès sinon difficile, du moins assez pénible. Juste au contact du Séquanien et de l'Argovien, c'est-à-dire précisément à l'endroit où il est indiqué d'établir la ferme, l'eau est

collectée par les marnes. La situation est exceptionnellement favorable, et l'on comprend que les premiers colons y aient installé de préférence leurs habitations. Tout les y attirait : pente douce des marnes argoviennes, naturellement fertiles ; déclivité marquée du crêt séquanien facilitant l'engrangement ; possibilité de répartir judicieusement les cultures, les pâturages et la forêt, et finalement l'eau.

Tout le long du Dogger, les paysans ont pareillement recherché les replats et les pentes. Aux endroits où décidément les déclivités sont insignifiantes et trop lointaines, il a fallu construire de hauts et longs remblais pour accéder à la grange.

On retrouve à la Combe Perret, à la Loge, à Cornu, le même souci de se mettre au bénéfice du relief.

Le géographe rencontre parfois des vallées sèches, des cluses et des ruz morts. Mais il n'a pas de peine à en reconstituer l'ancienne activité. La Ronde de la Chaux-de-Fonds, par exemple, a creusé sa longue cluse jusqu'à Biaufond avant qu'un emposieu ne l'eût captée. L'entaille du Col des Roches témoigne de l'ancien écoulement du Bied du Locle ; la semi-cluse de l'Hôtel de Ville, de celui des eaux des Crosettes.

De même le géographe découvre, sur le terrain ou dans les archives, d'anciens chemins qui l'intriguent jusqu'à ce qu'il en ait reconstitué le fonctionnement primitif. Il éprouve à la fois le besoin d'en expliquer l'usage puis l'abandon. C'est d'ailleurs une nécessité, s'il veut serrer de près le problème de l'utilisation du relief et ne pas rester buté à des contradictions. Ayant en effet relevé aux Crosettes des traces non équivoques de routes importantes, aujourd'hui délaissées ; ayant, contre toute attente, constaté l'emploi relativement récent de la semi-cluse de l'Hôtel de Ville et l'utilisation seulement partielle et temporaire du couloir des Petites Crosettes, nous nous sommes appliqué à rétablir la physionomie initiale des voies de communication, ce qui nous a conduit à remonter aux origines du peuplement. Par une pente toute naturelle et inévitable, nous avons dû étendre nos investigations à des régions qui sortent du cadre de notre étude. Il nous a fallu notamment aller jusqu'au Val-de-Ruz, au Locle, à la Sagne, en Franche-Comté.

Tous les historiens avaient jusqu'ici attribué le peuplement de la Chaux-de-Fonds et des hameaux voisins à une migration venue du Locle et de la Sagne. Nous inclinons par conséquent

à donner le pas aux chemins venus de l'Ouest. Mais en compulsant les archives de l'Etat de Neuchâtel, en particulier le « Rentier dit de 1333 » et les Reconnaissances de Rolet Bachie, datant du commencement du XV^e siècle, nous sommes arrivé à une autre conception. Le défrichement primitif de la Chaux-de-Fonds est dû en réalité à des gens venus de Fontainemelon, suivis tôt après de colons originaires des Hauts-Geneveys. C'était donc au Sud qu'il fallait chercher la première ébauche d'un réseau routier, qui intéressait spécialement les Crosettes, puisque, pour gagner la Chaux-de-Fonds, il fallait les traverser.

Du Val-de-Ruz à la Chaux-de-Fonds, deux points faibles sollicitent le passage à travers la deuxième chaîne du Jura : 1^o le col de Tête de Ran, 2^o le col de la Vue des Alpes. Le premier est à une altitude de 1323 m., le second, de 1288 m. L'avantage est donc en faveur de la Vue des Alpes. Mais, derrière Fontainemelon, d'où sont arrivés les premiers défricheurs, la pente, pour atteindre le replat des Loges tendant à la Vue des Alpes, est de 60 à 70 %. Avec nos conceptions modernes, on incline à penser que les pâtres, avec leur bétail, donnèrent la préférence au col de Tête de Ran, quoique plus élevé, parce qu'on y pouvait accéder par des pentes beaucoup moins fortes. Cette circonstance aurait largement compensé le long détour par les Hauts-Geneveys. Or, nos ancêtres étaient portés à donner le pas à la ligne droite. On le constate à maintes reprises. A la même époque, pour aller de la Sagne à Coffrane, les gens de la première de ces localités escaladaient la « Basse-Coste » à l'Ouest des Cugnets, malgré des déclivités tout aussi prononcées qu'entre Fontainemelon et la Vue des Alpes. Ils auraient eu, semble-t-il, moins de difficultés à se servir de la semi-cluse des Cugnets. S'ils y ont renoncé, c'est que sans doute cette région devait être encombrée de roches et de bois de haute futaie ; d'autre part, elle est exposée aux débordements d'un torrent qui grossit démesurément en cas d'orage.

On peut encore suivre un vieux chemin conduisant de Fontainemelon au plateau des Loges. De l'avis des gens du pays, il remonte à des temps fort reculés. Nous sommes porté à y voir le tracé qu'utilisaient au début les gens de l'endroit pour se rendre à la Chaux-de-Fonds.

En revanche, pour les gens des Hauts-Geneveys, le col de Tête de Ran s'imposait de toutes façons. Quels qu'aient été

d'ailleurs les itinéraires des chemins, ces itinéraires convergeaient vers un même point : le contour de Suze, entre la Vue des Alpes et Boinod. Et d'ici il n'y a pas le moindre doute sur l'ancien tracé pour la Chaux-de-Fonds par les Crosettes et le Creux des Olives. Ce dernier endroit est appelé Pointbœuf dans les vieux textes.

« Li pollains a iij faux en la chaul de fons delez loz common de la viez... 1358 », dit le Rentier déjà cité.

De la Chaux-de-Fonds, la route continuait vers le Nord, à destination de la Franche-Comté. Rolet Bachie inscrit cette mention dans la Reconnaissance de 1401 de Janninus dictus Banguerel : « ... Ibidem, versus viam de maches, V falcatas... ».

Du Val-de-Ruz à la Chaux-de-Fonds il existe donc, au XIV^e siècle, une artère importante. Elle est assez bien adaptée au relief, mais il est intéressant de constater qu'elle n'utilise ni l'ensellement du Reymond, ni la cluse de l'Hôtel de Ville, où passe en revanche aujourd'hui la route dite de Neuchâtel, construite au début du XIX^e siècle. Cette constatation vient à l'appui de ce que nous disions plus haut, à savoir que nos ancêtres n'hésitaient pas à donner la préférence à la ligne droite, malgré les avantages que présentent les profils plus horizontaux. Il est vrai que leurs moyens de locomotion n'étaient pas les nôtres. Ils voyageaient à pied ou à cheval et, pour les transports, recouraient aux bâts plutôt qu'aux voitures.

Le 7 juin 1378, Jean d'Arberg octroie aux francs-habergeants de la Sagne et du Locle « ung chemin publaut (public) joust le pont du Locle tanque (jusque) ou Gudebat, et des le dit pont tendans a la Chault de font, et des le dit tendant au Mont dar ; et se doit faire le dit chemin par le plus asies que faire se porat, de trente et deulx pier de large ».

Du Mont Dard, le chemin devait nécessairement passer par le col de Tête de Ran pour gagner le Val-de-Ruz. Il aboutissait indubitablement aux Hauts-Geneveys. On pourrait être tenté de se demander pourquoi Jean d'Arberg n'accorde pas un chemin du Locle à Tête de Ran. Pourquoi, en outre, l'arrête-t-il au Mont Dard ? C'est qu'en ce point finissait le Clos de la Franchise et que, par conséquent, Tête de Ran n'avait pas à figurer dans un acte intéressant une partie soigneusement réservée de la seigneurie de Valangin. Mais alors, ou bien Jean d'Arberg fera construire le tronçon Mont Dard-Val-de-Ruz,

ou bien ce tronçon existe déjà. La liaison est en tout cas nécessaire.

Nous avons dit plus haut que les gens des Hauts-Geneveys, pour gagner la Chaux-de-Fonds, ne pouvaient guère passer ailleurs que par Tête de Ran. D'autre part, il est question dans le Rentier du milieu du XIV^e siècle d'une route traversant la Chaux-de-Fonds, qui ne pouvait être que celle du Val-de-Ruz. On en vient donc à se demander si la route de la Chaux-de-Fonds, mentionnée déjà en 1358, n'a pas attiré celle du Locle et de la Sagne, et si l'itinéraire par Tête de Ran à la Chaux-de-Fonds, à partir de Valangin, plus tendu que par Fontainemelon et plus facile, n'est pas le plus ancien tracé qui ait franchi la chaîne, même avant celui de Fontainemelon-la Chaux-de-Fonds. Malheureusement, aucun texte jusqu'ici connu ne permet de trancher le débat.

Quoi qu'il en soit, le jour où Jean d'Arberg octroya la route du Mont Dard, il réalisait la jonction géographique des trois parties de sa seigneurie : Val-de-Ruz, Clos de la Franchise, territoire de la Chaux-de-Fonds. Que la soudure des routes venant de la montagne se fit à Tête de Ran ou plus au Sud, cela n'a pas d'importance. Ce qui est capital, c'est cette soudure même, qui devait, dans la suite, singulièrement solidariser et vivifier trois régions ayant, par leur relief et leur pente individuelle, tendance à se dissocier. Le choix de Tête de Ran pour une route tendant aux Montagnes témoigne d'un sens aigu des considérations topographiques. Un géographe en est tellement frappé qu'on nous permettra de nous y arrêter quelque peu avant de revenir aux Crosettes. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de préciser, quant au relief, la position de ce hameau.

Les points extrêmes de la seigneurie de Valangin du côté de la France étaient, à l'Ouest, le Goudebat ; à l'Est, Biaufond. De Tête de Ran à ces deux endroits, la distance à vol d'oiseau est rigoureusement égale : 13 km. L'angle que forment ces deux lignes en se coupant à Tête de Ran mesure 90 degrés. Le Doubs se présente ainsi comme l'hypothénuse d'un triangle rectangle, dont la « Tête de ran » — ran signifierait rameau¹, ramification de montagne — occupe le sommet. La ligne Tête de Ran-Goudebat et la ligne Tête de Ran-Biaufond passent l'une et

¹ H. Jaccard, *Essai de toponymie*.

l'autre par un ensellement de la chaîne de Sommartel. Entre deux, se trouve une accentuation du relief, bien marquée sur la carte géologique par la sortie du Bathonien au Torneret, et par le resserrement du synclinal le Locle-la Chaux-de-Fonds. Sur la ligne Tête de Ran-Goudebat, on rencontre une large dépression, où s'étale le Locle, et une semblable avec la Chaux-de-Fonds, sur la ligne Tête de Ran-Biaufond. Ces deux dépressions devaient solliciter les établissements humains, et, un jour, butées l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, elles devaient marcher à la rencontre l'une de l'autre par le couloir Crêt du Locle-les Éplatures.

Au delà de la chaîne de Pouillerel, les directrices parties de Tête de Ran aboutissent, avons-nous dit, au Doubs ; elles franchissent chacune un ensellement : les Monts du Locle et les Bassets. Ces deux tracés topographiques détermineront la route du Goudebat et celle de Maiche.

Les Brenets occupent une position symétrique à celle de la Maison Monsieur. Mais, faute de place, ce dernier hameau ne pourra pas se développer comme les Brenets.

La Sagne-Église et Boinod sont également symétriques. Pour les mêmes raisons qu'à Biaufond, Boinod verra sa rivale topographique prendre le pas sur lui.

Les Crosettes, et plus spécialement les Grandes Crosettes, sont l'équivalent des Entre deux Monts. Ces deux hameaux sont pareillement juchés sur le sommet géologique de l'anticlinal. Une semi-cluse les vide l'un et l'autre et, pour les deux également, la grande route qui les traverse utilisa primitivement le flanc de la cluse et seulement plus tard la cluse elle-même. Des Entre deux Monts à la Sagne, et des Grandes Crosettes à Boinod, le géographe relève enfin des lambeaux identiques d'une vieille route rectiligne, aujourd'hui corrigée par un tracé sinueux à pente douce.

A partir de 1378, il n'y avait plus qu'à laisser agir le temps pour assurer le plein essor de cet agencement géométrique. Cet essor toutefois ne sera pas simultané pour toutes les parties. Le secteur occidental, plus déprimé et offrant par conséquent plus d'espaces utilisables pour la culture, plus accessible aussi du côté de la Franche-Comté et, de ce fait, moins garanti contre l'invasion étrangère, bénéficia le premier de la colonisation. Ajoutons qu'une partie du territoire de la Chaux-de-Fonds, le

Valanvron actuel, resta longtemps — jusqu'en 1495 — un territoire en litige avec l'Évêché de Bâle.

Au milieu du XIV^e siècle, on ne trouve à la Chaux-de-Fonds et à Boinod que des établissements temporaires, tandis qu'à la même époque le Locle et la Sagne possédaient déjà une population sédentaire assez nombreuse. Des colons d'origine diverse habitaient ces deux dernières localités en qualité de francs-habergeants, conquérant le pays par un rude labeur. Le succès de l'entreprise et sans doute le besoin de pâturages d'été pour leurs sujets du Val-de-Ruz engagèrent les seigneurs de Valangin à mettre aussi en valeur le secteur oriental ; mais, comme nous le verrons dans la suite, ils le réservèrent primitivement aux gens de Fontainemelon et des Hauts-Geneveys. Le manque de terres faciles à cultiver dans l'autre secteur conduisit peu à peu les francs-habergeants à déborder du Clos de la Franchise vers l'Est. Y trouvant leur avantage par un accroissement de leurs revenus, les seigneurs de Valangin favorisèrent la migration, qui battit son plein dès le commencement du XVI^e siècle. La solution du litige pendant avec l'Évêché de Bâle vint mettre à la disposition des uns et des autres un espace relativement considérable : le Valanvron. Dès ce moment, l'axe des communications passa du méridien aux parallèles. C'est une victoire du relief. La même loi du moindre effort réclamait de meilleures voies d'accès avec le Val-de-Ruz. Les échanges exigeaient plus et mieux que les déplacements du commencement et de la fin de l'estivage. La route de la Vue des Alpes prit alors le pas sur celle de Tête de Ran et sa prééminence ne fit que s'affirmer à mesure que la Chaux-de-Fonds crût en importance. L'ouverture en 1809 de la grande voie du prince Berthier, inspirée de considérations stratégiques, exerça une telle attraction que le chemin du Mont Dard deviendra un simple chemin vicinal.

A partir de 1859, la route de la Vue des Alpes sera doublée en profondeur par la ligne ferrée les Hauts-Geneveys-les Convers-la Chaux-de-Fonds. Mais, malgré tout, c'est encore Tête de Ran qui préside à l'agencement du nouveau réseau routier et à la voie ferrée. Au pied de la montagne passe en effet le grand décrochement Val-de-Ruz-la Ferrière, qui a déterminé le col de Tête de Ran et celui de la Vue des Alpes, et grâce auquel la dépression de la Chaux-de-Fonds s'est trouvée rapprochée des

Hauts-Geneveys de 3 km. en moins par la Vue des Alpes que par Tête de Ran.

Au stade primitif des communications, la chaîne est franchie par les Pradières, Tête de Ran, la Vue des Alpes. Ce sont les trois points faibles. Plus tard, l'augmentation de la population et des échanges concentre le passage sur deux, ou même sur un seul point, choisis de telle façon que l'équilibre existât de chaque côté de la bissectrice de l'angle droit. Au second stade, le relief est merveilleusement utilisé, économiquement et politiquement. Pendant plusieurs siècles, ce réseau triangulaire des voies de communication, avec échelons transversaux, suffira pleinement aux nécessités d'une activité presque uniquement rurale. L'introduction de l'horlogerie, en accroissant l'intensité et le rayon des échanges, fera éprouver le besoin d'une voie unique et bien établie, unissant les deux centres du Locle et de la Chaux-de-Fonds au Val-de-Ruz et à Neuchâtel. Dans un projet de placet,¹ daté du 14 avril 1792, adressé au roi de Prusse pour demander l'établissement d'une route aisée et praticable entre la ville de Neuchâtel et les Montagnes, nous trouvons ce passage significatif : « Sire, le sol des Montagnes est ingrat et aride, ... il ne laisse à ses habitants d'autres ressources que celles du commerce et de l'industrie. Mais si ces ressources ne sont promptement protégées par des routes qui facilitent l'exportation des marchandises et l'importation des denrées, leur existence deviendra toujours plus précaire et entraînera peut-être leur entière disparition... Le produit des Montagnes ne fournit que le quart de leur alimentation... »

Cette requête ne reçut satisfaction que dix-sept ans plus tard, sous un autre régime conciliant les intérêts de ses administrés avec ceux de l'empire napoléonien.

Une seule solution était possible : artère unique pour les deux centres principaux du Locle et de la Chaux-de-Fonds, et par le point le plus bas de la deuxième chaîne. C'était la ruine définitive de l'agencement antérieur, dont la destinée eût été sans doute tout autre si la Sagne n'eût pas été contrainte de s'égrener le long du marais.

Revenons maintenant aux Crosettes, où nous verrons se répéter les mêmes faits sur une moindre échelle. La vieille route

¹ Archives de la Commune de la Chaux-de-Fonds, Dossier 273, n° 29.

venant du Val-de-Ruz est mentionnée en 1420 comme suit¹ : « ... 3 faux de cernil en la Crosetta, au chemin de la Chauz de font... »

Dans les Reconnaissances de Rolet Bachie, datant du commencement du XV^e siècle, on lit que Perrod Tribolet, de Fontainemelon; possède « ... versus viam de Maches V falcatas » de pré. Il s'agit de la route de Maîche, en Franche-Comté.

Les Reconnaissances de Blaise Junod permettent de relever que Guillaume, fils d'Anthoine Guyod, de la Jonchère, détient, à la date de 1545, « deux morcels de pré contenant environ 4 faux, gisant à la montagne, au lieu dit en Suze, desquels l'un touche la charrière publique... »

Nous avons ainsi trois endroits nettement situés, qu'un accensement² fait par René de Challant en 1563 permet de réunir dans le détail.

Pierre Guyod, de la Jonchère, demeurant à Point Bœuf, a obtenu pour lui et ses hoirs : « c'est assavoir l'herbe et pasquier, fruit et pâturage qu'est sur la charrière tirant dès le bas de Creusette jusques au bout de son maix de la Chaux-de-Fonds, devers bise de la dite charrière... Item, plus la charrière qu'est en droit de son maix du Mont Sagne, dès le bré de la dite Creusette, jusques au-dessus du dit Mont Sagne. De même ainsi que la dite charrière s'estend et comporte. Et ce pour icelles pouvoir paturer avec ses bestes grosses et menuës en tous temps et d'iceux paturages faire de qu'il vouldra sans toutesfois qu'il puisse ne doige (doive) en ce faisant aucunement empescher les dites charrières pour les passans et revenans ».

Sur le tronçon ainsi nettement reconstitué et dont l'existence remonte certainement au XIV^e siècle, se greffaient des rameaux de droite et de gauche. En 1421, Richard Tribolet reprend 4 faux de pré en la Cruessette³ ... dès le chemin tirant jusques à la Sagne.

Un Franc-habergeant du Locle, Blaise, fils de Jehan Duhois, reconnaît en mains de Blaise Junod, en 1552, des terres joûtant la charrière devers soleil levant, à la Croysette, Combe de Fontaine Jaillet.

¹ Archives de l'État, S. 4, n° 20, f° 25.

² Copie de l'acte aux mains de M^r le Dr F. Jeanneret, avocat à la Chaux-de-Fonds.

³ Archives de l'État, S. 4, n° 20, f° 23.

Cette expression de Croysette, en place de Crosettes, est employée tout du long dans les Reconnaissances de Blaise Junod. Une telle corruption du mot primitif s'explique par le fait que la route ou charrière de la Cbaux-de-Fonds et celle de la Sagne-Fontaine Jaillet faisaient carrefour aux Crosettes. Aux siècles précédents, c'était l'accident topographique qui retenait l'esprit ; au XVI^e, c'est plutôt le croisement des chemins.

Les voies Ouest-Est étaient parfaitement adaptées au relief. On n'en pourrait dire autant de l'artère Nord-Sud, tout au moins du tronçon Boinod-la Chaux-de-Fonds. Ce dernier délaissait l'ensellement du Creux Rossel et la cluse de la Combe. Entre les Grandes Crosettes et la Chaux-de-Fonds, il avait cependant profité d'un léger abaissement axial, sur la transversale duquel se trouve justement l'empoisieu qui a capté le Bied sorti des étangs, appelé bied de Poeu bouz en 1421.

Un plan datant de 1656 et conservé aux Archives de la Chaux-de-Fonds (Fig. 4) permet, quoique le relevé laisse à désirer, de voir la route de Boinod à la Chaux-de-Fonds. On distingue assez bien également une partie du chemin des Crosettes de l'Est, ou Petites Crosettes. Deux lignes pointillées sont visibles, l'une traversant les Grandes Crosettes, l'autre reliant les Petites Crosettes à la Chaux-de-Fonds. Elles se rejoignent à proximité de la cluse. Peut-être ces deux sentiers s'y insinuaient-ils ? — Dans ses « Causeries sur la Cbaux-de-Fonds d'autrefois », publiées en 1887, Pierre Landry écrit ce qui suit, page 61, sans indication de source : « 1769, 1^{er} janvier, Requête au Conseil d'Etat pour obtenir que les frères de feu David-Robert remettent en état le chemin de la Combe (Hôtel de Ville), obstrué par des roches et des creux. Le chemin est nécessaire en hiver, quand les grandes neiges interceptent le passage par le « Crêt des Olives ». Cette note permet de supposer que la ligne pointillée du plan de 1656 passait par la cluse. Mais ce chemin n'était que temporaire « par les grandes neiges » seulement, et passait sans doute à flanc de coteau plutôt que par le fond de la cluse.

Un croquis annexé à la « Description de la frontière des Montagnes de Valangin » par Abraham Robert et Benoît de la Tour, croquis dessiné en 1663 par le premier de ces auteurs, maire de la Chaux-de-Fonds, fournit des renseignements plus précis. La vieille route de la Cbaux-de-Fonds apparaît nettement tracée.

Au Sud de Boinod, au contour de Suze (Fig. 7), deux embranchements tendent au Val-de-Ruz, l'un par Tête de Ran, l'autre par la Vue des Alpes. Le premier figure le tracé auquel nous avons fait allusion précédemment, le second représente une partie du chemin initial gagnant Fontainemelon. Il paraît étrange que la route octroyée en 1378 par Jean d'Arberg, du Locle au Mont Dard, et qui devait passer par la Sagne, ne soit



FIG 7. — PLAN DES FRONTIÈRES ET DES QUATRE MAIRIES DES MONTAGNES DE VALANGIN
PAR ABRAHAM ROBERT, 1663

pas représentée, tandis qu'au contraire celle des Pradières est fort bien dessinée. Pourtant ce chemin du Mont Dard a été construit ; bien plus, il existe encore. A la Sagne, on le connaît sous le nom de chemin seigneurial. Du Mont Dard, il descend les côtes du Communal et traverse ensuite la vallée sur une prise appartenant à la commune de la Sagne et qui fait partie du pâturage communal. Il figure dans le cadastre au folio 64 (forêts) et au folio 42 (prés).

Dans les Reconnaissances de la Sagne de 1513, Outhenin, fils de Perrin, demeurant à la Corbatière, possède une terre délimitée comme suit : «...la commune de la Sagne devers bise,

la charrière devers le joran, et le chemin du mont dard devers oberre... »

C'est évidemment le même chemin que ci-dessus.

Pourquoi Abraham Robert ne l'a-t-il pas reporté sur son plan ? — Il ne faut pas oublier que l'ancien maire de la Chaux-de-Fonds avait été chargé avec son collaborateur de « faire la description de la frontière des dites Montagnes ». Par conséquent, il a pu lui sembler inutile de dessiner le chemin du Mont Dard. Il y a d'ailleurs plus d'une lacune dans son relevé. Par exemple, en fait de routes, le chemin des Crosettes en droite sur la Sagne manque complètement.

Le plan qu'a dressé Pierre Leschot, notaire et arpenteur à la Chaux-de-Fonds, à l'occasion d'une modification introduite dans le mode de perception de la dime, donne à la perfection le réseau routier du commencement du XVIII^e siècle. Le croquis ci-après, dont l'original est aux archives de l'État de Neuchâtel, est extrêmement bien fait pour l'époque. Il permet à coup sûr d'identifier les anciennes voies de communication. En comparant la situation de 1703 avec celle d'aujourd'hui, on observe que l'artère Nord-Sud, route de la Chaux-de-Fonds, a été totalement mise de côté au XIX^e siècle. La grande voie du prince Berthier l'a en quelque sorte résorbée sur toute la ligne. Comme nous l'avons déjà dit, de l'ancien tracé, il ne reste qu'un chemin, réduit par place à l'état de sentier, et qui ne sert plus guère qu'aux piétons. La route de la Sagne s'est totalement fossilisée et le chemin tendant à la Fontaine Jaillet a subi vers l'Ouest le sort du hied des Grandes Crosettes.

Le bouleversement qui s'est opéré aux Grandes Crosettes, du fait de la route de 1809, n'a eu aucun effet — à part la réadaptation de l'ancienne charrière à son extrémité occidentale — sur le réseau des Petites Crosettes. Comme aux siècles antérieurs, le fond de la combe argovienne est resté vierge d'un chemin mettant en relations longitudinales toutes les fermes situées dans la gouttière. Deux seules maisons sont reliées à la route de Neuchâtel, celles qui se trouvent un peu au Sud de la cote 1024. C'est par erreur que le Plan dressé par la Direction des Travaux publics de la Chaux-de-Fonds en fait abstraction et dessine un bon chemin le long du reste de la gouttière argovienne. Il n'existe en réalité qu'un sentier, à bien plaisir au surplus. La première ferme, le N^o 5 (voir Fig. 2 et 11), située à

L'Est des deux maisons précédentes, a une sortie distincte au Nord, qui gagne à travers champs une route tendant à la Chaux-de-Fonds. La maison suivante possède deux voies d'accès, l'une au Nord, jusqu'aux Cornes Morel ; l'autre au Sud, vers l'ancienne charrière — aujourd'hui route communale — se dirigeant vers la Jaillietat. Les autres fermes sont uniquement raccordées à cette dernière voie.

Une pareille situation est irrationnelle au possible. Elle ne s'explique que si l'on fait abstraction de la mise en état de la cluse de l'Hôtel de Ville. On comprend alors que les fermiers aient cherché à se relier à l'ancienne charrière établie longitudinalement plus au Sud. C'est l'origine des chemins de traverse, dont il est si souvent fait mention dans les Reconnaissances. Pour les gens des Petites Crosettes, il était plus important au XVIII^e siècle et *a fortiori* aux siècles précédents, non pas d'avoir des communications faciles et rapides avec la Chaux-de-Fonds, qui ne fut longtemps qu'un hameau, mais avec le Val-de-Ruz, la Sagne, le Locle, l'Évêché de Bâle, dont ils fréquentaient les foires. Pour aller au Locle, il était en outre plus simple de passer par les Grandes Crosettes et le Vuillième. D'ailleurs, en l'absence d'une voie praticable en tout temps par la cluse de l'Hôtel de Ville, pourquoi faire les frais d'un chemin par la gouttière. On avait déjà celui du Sud, né le premier, par germination de l'ancienne route descendue du Mont Sagne. Pour communiquer avec la Chaux-de-Fonds, on pouvait se contenter des sentiers à travers les pâturages. Les relations de l'époque n'imposaient pas l'actuel va-et-vient bi-quotidien des voitures conduisant le lait à la ville.

Une correction de ce système défectueux aurait dû suivre l'ouverture de la route de Neuchâtel. En examinant la chose en détail, on comprend pourquoi l'on y a renoncé jusqu'ici. L'établissement d'un chemin par la gouttière ne profiterait guère qu'à deux ou trois fermes situées à l'Ouest ; les autres, en plus grand nombre, ne bénéficieraient que d'un raccourci de quelques centaines de mètres par le nouveau tracé.

Deux facteurs ont empêché l'utilisation logique du relief : les obstacles de la cluse — rochers, marécages — et le sens du peuplement. L'un et l'autre ont retardé la mise en valeur de la combe argovienne au profit des replats du Dogger.

En hiver, la situation est tout autre. Elle devient exactement

ce que la topographie eût imposé, si les conditions avaient été les mêmes autrefois qu'aujourd'hui. Dans la gouttière argovienne s'installe en effet un chemin desservant toutes les fermes de la combe. On ouvre les murs secs qui séparent en plus d'un endroit les domaines. (Fig. 9.) Le chemin du Sud est alors exclusivement réservé aux fermes en ordre dispersé du secteur



FIG 9. — CHEMIN D'HIVER AUX PETITES CROSETTES

Le chemin temporaire suit la combe argovienne. Le chemin d'été est à droite, à flanc de coteau.

opposé. Jusqu'au moment où le terrain est à découvert, les voies de traverse sont abandonnées.

Avant la construction de la route de Neuchâtel, les communications d'hiver des Petites Crosettes s'établissaient d'une autre manière. Les gens de la Chaux-de-Fonds, pour se rendre au Bas Monsieur et de là à la Montagne des Bois et au val de Saint-Imier, ouvraient un grand chemin « depuis le village tirant contre bise en droiture, par une colline appelée les Cernils Grieurin, ... et qui était maintenu et ouvert par les particuliers du Grand quartier et ceux des Crosettes... » C'est ce que nous lisons dans une requête adressée par les habitants des Petites Crosettes¹ à Monsieur le Président et à Messieurs du

¹ Archives communales de la Chaux-de-Fonds, dossier 273, n° 71.

Conseil d'État à l'effet d'obtenir que le Grand quartier soit tenu d'ouvrir un chemin d'hiver « jusqu'à la limite du district des Petites Crosettes par l'endroit où est le sentier public... » La correction de la route tendant de la Chaux-de-Fonds au Bas Monsieur permettait de l'utiliser dorénavant hiver comme été. D'où l'abandon du tracé des Cernils Grieurin, auquel se rac-



FIG. 10. — LA SEMI-CLUSE DE L'HÔTEL DE VILLE

De gauche à droite : la maison dite « le Convent », la voie étroite du régional Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds (1889), la voie large Chaux-de-Fonds-Neuchâtel (1859), la voie large Chaux-de-Fonds-vallon de Saint-Imier (1888), la route de Neuchâtel (1800), un chemin à flanc de la cluse. La carrière de droite est ouverte dans le Séquanien. Au fond, la Chaux-de-Fonds et la chaîne de Poullierel.

cordaient par des chemins de traverse les habitants des vingt maisons des Petites Crosettes.

L'abondance des chutes de neige a généralisé dans tout le haut Jura l'emploi de ces chemins d'hiver. Il y a très souvent deux tracés, dont l'un évite les endroits déprimés où le vent accumule la neige ; il suit les saillies du relief et file au plus court, piqué par des branches d'arbre.

Autrefois délaissée, la cluse de l'Hôtel de Ville est devenue une grande artère. Cinq voies de communication y passent : la route de Neuchâtel, un chemin, et trois lignes ferrées.

CHAPITRE IV

Le climat.

Le point le plus bas des Crosettes est à la cote 1010 m., à l'entrée de la cluse ; le point le plus haut atteint 1174, à Cornu. A très peu de chose près, les conditions climatiques sont donc celles de la Chaux-de-Fonds, qui possède une station fédérale météorologique située à 992 m. Nous commentons ci-dessous les données qu'a bien voulu nous communiquer le Bureau central de Zurich.

Température moyenne.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle
— 2°8	— 0.7	0.9	5.4	9.1	13.1	15.4	14.4	11.7	6.1	1.5	— 2.0	6°

Le mois le plus froid est janvier avec $-2^{\circ}8$; le plus chaud est juillet avec $15^{\circ}4$. L'écart moyen est ainsi de $18^{\circ}2$. Depuis que se font les observations de la station fédérale, les températures extrêmes sont de $-25^{\circ}6$ le 15 février 1901, et de $29^{\circ}2$, le 15 juillet 1902, soit un écart absolu de $54^{\circ}8$.

La végétation ne se met en mouvement qu'en mars-avril et s'arrête à partir d'octobre. Certaines années, les prés ne commencent à verdier qu'en mai. Le 2 mai 1917, à la suite d'un hiver très rigoureux, la neige couvrait encore une bonne partie du sol. On peut s'en rendre compte par la Fig. 31, prise à cette date.

Les pâturages ne sont couverts d'une herbe suffisamment haute qu'au début de juin. C'est aussi le moment où la température est assez clémentie pour que le bétail puisse pâturer en

plein air. A partir d'octobre, la température est trop basse. Du 1^{er} juin au 15 septembre, invariablement, le bétail est au pâturage. Par les nuits tièdes, il reste dehors. Cas contraire, on doit le mettre à l'abri soit dans les étables, soit dans des « loges » ad hoc. En 1865, on comptait aux Crosettes une trentaine de chalets ou « logés ». Il n'y en a plus actuellement que cinq proprement dites.

Les foin sont mûrs au début de juillet. Si la seconde pousse en vaut la peine, on la fauche dans la première quinzaine de septembre. Alors que deux jours suffisent, s'il ne survient pas de pluie, pour que le foin coupé soit sec, le regain en exige plusieurs. On ne fauche de seconde coupe qu'aux meilleurs endroits. Les intempéries empêchent assez souvent de faire les « regains ». Dans ce cas, on le livre sans autre à la dent des troupeaux.

Les moissons se font vers la fin de septembre ou un peu avant, selon la clémence du temps. On ne sème que du blé de printemps, de l'épeautre, du seigle et de l'orge de printemps, de l'avoine. La terre est déjà retournée en automne. Certaines années, la récolte est perdue par suite d'insuffisance de chaleur ou de neiges précoces.

Pluviosité.

La moyenne est de 1332 millimètres par année. Le mois le plus sec est février avec 82 mm. ; le plus humide, octobre avec 138 mm. Voici d'ailleurs les moyennes mensuelles, en millimètres :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
109	82	93	118	119	117	125	118	110	138	97	106

Cette forte pluviosité, rapprochée des températures, explique que l'herbe et la forêt de sapins l'emportent sur toute autre culture. Avant le défrichement, la joux couvrait entièrement la région. Il n'en reste aujourd'hui que quelques tambaux assimilables à la sylve primitive. La forêt actuelle est un pâturage boisé.

On rencontre plus spécialement aux Petites Crosettes de nombreuses allées plantées de frênes et de planes. Ces essences ont été choisies intentionnellement pour fournir du bois de char-

ronnage. Près des maisons se trouvent parfois de magnifiques tilleuls ou des planes, sous lesquels on abrite les chars de foin en cas d'averse survenant à l'improviste. Les tilleuls fournissent en outre d'abondantes récoltes aux abeilles. Aux Grandes Crosettes, sur les marnes argoviennes, prospère une belle allée de peupliers.

Vents.

Les vents dominants sont ceux du Sud-Ouest, 401 ; du Nord-Est, 260 ; du Sud, 177. (1065 observations, à raison de 3 par jour.) Les autres se répartissent comme suit : Nord, 36 ; Est, 53 ; Sud-Est, 52 ; Ouest, 15 ; Nord-Ouest, 21. On ne relève que 80 observations de « calmes ». Les vents du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest amènent la pluie. Les autres, particulièrement les vents d'Est, éclaircissent l'atmosphère. C'est la bise, fréquente en février et mars. En mai s'établit, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, un régime de basses températures, souvent néfastes aux cultures. La « lune rousse », c'est-à-dire les nuits claires avec intense rayonnement, fait geler les jeunes pousses. Des retours de froid se produisent parfois en juin. Le 19 juin 1901, au matin, le sol était couvert de 8 centimètres de neige.

La chaîne de Tête de Ran préserve la vallée des brouillards. Alors que le Val-de-Ruz et surtout le Vignoble sont couverts de brumes épaisses, la Chaux-de-Fonds jouit d'une atmosphère limpide et d'un brillant soleil. L'épaulement de Cornu retient les brumes du vallon de Saint-Imier, qui s'écoulent vers la Sagne par la dépression des Convers-Boinod. C'est à ces accidents du relief que la Chaux-de-Fonds — les Crosettes comprises — doit d'avoir des moyennes moins basses pendant l'hiver.

Nous renvoyons aux chapitres VI et VII pour tous autres renseignements concernant le climat.

CHAPITRE V

Les habitants.

Les historiens qui ont écrit sur les origines de la Chaux-de-Fonds ont admis les uns et les autres que la région fut primitivement mise en valeur par des francs-habergeants venus du Loele et de la Sagne. Dans le livre : *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, 1894, on trouve, page 3, les lignes suivantes :

« Vers la fin du XV^e siècle, les colons, trop à l'étroit dans le Clos de la Franchise, se répandirent aux Ponts, à la Brévine, puis sur la partie de la mairie de Valangin qui formait le territoire de la Chaux-de-Fonds. »

Le même ouvrage dit encore ceci, page 386, de façon à dissiper toute équivoque :

« Au moment où Jean d'Arberg accordait, le 3 mai 1372, aux communes du Loele et de la Sagne leur acte de franchise, la Chaux-de-Fonds n'existait pas encore. »

Ces assertions, reprises de Célestin Nicolet, qui les tenait de ses prédécesseurs, font bon marché de plus d'un demi-siècle et même d'un siècle et demi de l'histoire de la Chaux-de-Fonds, comme on le verra dans la suite. En effet, quand arrivèrent les colons du Clos de la Franchise, la Chaux-de-Fonds était depuis longtemps entrée dans la voie du défrichement. Un *Rentier de Valangin*, conservé aux Archives de l'État, et auquel nous nous sommes déjà rapporté, renferme les mentions suivantes, que nous transcrivons textuellement :

Fontainnemelon.

« Perret fil Willermier, Pierre de Monteron, Jordainne sa suer, Johennet dit ou menate, li hoirs Jaquier Genevois, Mermot fil Johenier Tissot, Rolier de Mont fort, li anfanz Meloret, Lucian Borquin, frere Agneta, Jehenot Boschet et sa feme, li anfanz Aymonet, Perret fil W et Jordainne, ensi que il contient en lour lettre lo (un blanc) li quelx doivent pour lour prises et pour la Chaz de fonz Ix s.¹ de monec corsal² a Nuefchâstel, et iij³ quartiers de fromages in galli⁴ par ensi que lour prises sont ordenees en lour lettres. » (Folio 18).

« Item, Nichole fil à l'escoffié de Fontannamilon ha repris de Monseignour de Vaulengin a iij faux⁵ pra, entremier de buenoz et de Mermier de Savagnyé, doncel, et de Jaquet Melliorret, ... l'an mil ccc^{cent} lvij lez jor de saint benoit... »

[21 mars 1358, nouveau style. (Folio 18, verso)]

« Item, Girar de Mortawe, de Fontannamillun, ha repris de Monsignour de Vaulengin un cernix derié boenoz, delé Johanz la Maneta dever ven, ha iiij faux, la faux por iiij los et demi, cupa de vint d'entrage. » [1358 (Folio 19)]

« Item, li pollains a iij faux en la chaul de font delez loz common de la viez. xvij deniers laus. »

[1358 (Folio 19, verso)]

« Item, Johannin Bochet es teier desoz la chaul de fons delez Perror de Villar, j faux. iiij deniers laus. »

[1358 (Folio 19, verso)]

« Item, Mermet fil au tissot en la chaul de Ions a ij faux delez Roliez dou pacot et j faux delez des teier. xij deniers laus. »

[1358 (Folio 19, verso)]

La première mention de la Chaux-de-Fonds remontait jusqu'ici au document publié par Matile dans ses *Monuments* (Tome III, p. 1064). Nous avons reproduit le texte qui s'y rapporte, p. 28. Il s'agissait des routes octroyées par Jean d'Arberg aux gens du Locle et de la Sagne, le 7 juin 1378.

Or, la citation du *Rentier de Valangin* date de 1350 environ.

¹ 60 sols. | ² Ayant cours. | ³ 3. | ⁴ Payables à la Saint-Gall (16 octobre). | ⁵ Une faux = 52 ares.

Ce n'est pas un gros gain chronologique ; mais, au point de vue historique, cet extrait et les suivants sont infiniment précieux. Ils nous fournissent des précisions de noms, d'origines et d'activité concernant les premiers habitants connus de l'endroit.

En 1350, ces gens du Val-de-Ruz ont déjà mis en valeur les terres accensées. Ils ont des prés, que broutent leurs bestiaux et dont ils tirent des fourrages. Roliez dou pacot — le pacot était un emposieu situé près de l'actuelle place de l'Hôtel de Ville — apparaît comme un tenancier isolé. Il n'est en effet cité qu'à l'occasion d'une jôte. On peut supposer que ce personnage était installé depuis un certain temps à la « Chaz de fonz ». Sans trop reculer les dates, nous ne croyons pas forcer les choses en admettant qu'au commencement du XIV^e siècle la hache du défricheur avait déjà fait retentir les échos de la région.

A peu près à la même époque, le Locle et la Sagne sont beaucoup plus peuplés et comprennent une population hétérogène au point de vue des origines. Mr Paul Vuille, qui a étudié le peuplement de cette partie des Montagnes de Valangin, à l'aide du même *Rentier*, y a dénombré 39 Reconnaisants pour la Sagne et 58 pour le Locle. Quatorze maisons sont citées au Locle, qui en comptait peut-être une trentaine en tout.

Pour la Chaux-de-Fonds, non seulement le peuplement est homogène, mais il présente encore ce trait particulier de n'avoir pas franchi le stade de l'occupation temporaire. Dans sa majeure partie, la « Chaz de fonz » n'est encore, sans doute, qu'un pâturage d'été, de même nature que celui de Boinod ou que les « pasquiers communs » détenus par Fontaines à la même époque ou plus tard dans le voisinage de la Vue des Alpes.

Ces reconnaissants possédaient-ils individuellement ou collectivement les terres de la « Chaz de fonz », pour lesquelles ils payaient une cense ? Il n'est pas possible de se prononcer à coup sûr, bien que soient mentionnées en 1358 des Reconnaisances personnelles, comme celles de Roliez, au pacot ; de li pol-lains, delez loz common de la viez ; de Johannin Bochet, es teier ; de Perror de Villar.

Ce Perror de Villar étant recensé à Fontainemelon, nous l'avons mis au compte de ce village, malgré l'indication de son origine.

Pour gagner le Val-de-Ruz, ou pour y retourner, les gens de Fontainemelon, tout comme ceux de Boinod, ont un chemin

« la viez », mentionné dans la Reconnaissance de « li pollains ». Ils passaient certainement par le contour de Suze et la Vue des Alpes. Or, en 1350 ou 1358, la route du Mont Dard n'a pas encore été concédée aux francs-habergeants du Clos de la Franchise. Ce qui ne signifie nullement que ces derniers n'aient eu aucune communication avec le Val-de-Ruz, mais ils ne jouissaient pas d'« ung chemin publaut », tandis qu'à la Chaux-de-Fonds, — et pour y aller, — il existait déjà une « viez », avec des « common ».

Au delà du Doubs, en Franche-Comté, les comtes de Neuchâtel possédaient un domaine assez étendu. En 1344, Louis et Jean de Neuchâtel y accensent des terres en faveur des habitants de la Grand'Combe des Bois et de Blanchefontaine.¹ Pour s'y rendre, eux et leurs gens devaient se servir d'un chemin, quel qu'il fût, qui ne pouvait éviter Boinod et la « Chaz de fonz ».

Il faut attendre les Reconnaissances du commencement du XV^e siècle pour voir paraître le nom des Crosettes. Nous avons toutefois peine à nous représenter qu'on ait mis en valeur Boinod et la Chaux-de-Fonds, et délaissé la région intermédiaire, où les conditions étaient les mêmes. Si les Crosettes ne sont cependant pas indiquées, cela n'est dû vraisemblablement qu'à la nature sommaire des inscriptions ou à l'absence du besoin de préciser la situation d'un lieu considéré comme faisant partie de la « Chaz de fonz ».

Quoi qu'il en soit, le nom des Crosettes est cité pour la première fois au commencement du XV^e siècle dans les Reconnaissances de Rolet Bachie.

R. Pollens tient en 1401 : « en czon lo mont Saigniez ouz Croux » 6 faux de pré, joûte Girard de Fontainemelon.

Le mot « croux », orthographié aussi « crouses » dans la Reconnaissance de 1401 de Girard ffeu Jeannin, ffeu Mermet-Tissot, a étendu sa compréhension, puisqu'il s'applique déjà au « Mont » Sagne. Ce Jeannin a aussi des « joûteurs ». Nous n'exagérons donc pas en disant plus haut que les Crosettes devaient avoir été occupées déjà au XIV^e siècle.

De 1350 et 1358 à 1401, la « Chaz de fonz » s'est singulièrement développée. En consultant les Reconnaissances ou Extentes du même Rolet Bachie, on constate que les tenanciers sont plus

¹ *Monuments de Matile*, tome II, page 572.

d'une trentaine, en grande majorité de Fontainemelon. Les gens des Geneveys-sur-Fontaines (les Hauts-Geneveys actuels) commencent à paraître timidement.

Parmi les gros détenteurs de terres, R. Pollens, de Fontainemelon, possède 26 faux ; J. Perrod-Tribolet, 18 ; J. Banguerel, 17 ; Girard ff Mermet, environ autant. Ces personnages ont certainement construit des abris, sinon des maisons, pour eux et leur bétail.

La « Chaz de fonz » de 1350-1358 a pris figure de pâturage passablement agrandi. Il n'y a plus seulement deux lieux dits : « le pacot » et les « common de la viez », mais toute une série.

in medio de la chaux de fonz
versus viam de Maches,
en la sagne, route du Locle,
au cul de la chaul,
ès sagnes toutajor,
en la sagniez corberant,
es teier, ou teyes.

La « chaux » s'organise. C'est un carrefour de routes : route de Maiche et route du Locle (celle de 1378). Elle a une source abondante et intarissable, à laquelle on viendra dans la suite de tous les points du territoire. Blaise Dubois, tenant des terres à la Combe de Fontaine Jaillet, fera inscrire dans sa Reconnaissance de 1539 « une allée pour aller abreuver à la fontaine froide de la Chaux-de-Fonds ». Le seigneur de Valangin y paraît et même y séjourne. Dans les Comptes du maire de la Côte : Recettes diverses, Vol. 53, folio 242, verso, on lit en effet, à la date de 1458, que deux « compagnons qui ont porté des lettres à Monseigneur de Vallengin en Chau de fond » ont reçu deux sols.

La Chaux-de-Fonds aura sa chapelle en 1518. Paroisse dès 1550, elle deviendra mairie en 1656. Vers la fin du XIX^e siècle, le pâturage de 1350 sera connu au loin comme métropole mondiale de l'horlogerie.

Mais revenons aux Crosettes. Un document des Archives cantonales : S. 4, N^o 20, permet de voir ce qu'est devenue la région depuis 1401. Il est du même Rolet Bachie. Nous ne transcrivons que ce qui concerne l'objet spécial de notre étude :

« Richard Tribolet a repris du dit seigneur de nouvelle accrue 4 faux de pré en la Cruessette, joute le chemin de bise, la seigny

de vent, dès le chemin tirant jusques à la sagne Girard Perret, et dès la reprise Girard de la Chenaul, tirant contremont jusques au mont de Montseigny, chaque faux pour 4 deniers lausannois de cense. 14 février 1421. »

(Folio 23.)

« Mathey Benguerel, de Fontainemelon, a repris de nouvelle accrue, en la *Crosetta*, 4 faux de cernil, dès le bied de Poen bouz devers vent tirant jusques à la maison Guillaume Crostel devers bise, à deux sols lausannois de cense, jeudi après Noël 1421. »

(Folio 23.)

« Mathey Benguerel, de Fontainemelon, a repris de nouvelle accrue ... en czon la comba dou Pacot, 1 faux de pré tirant contre le vent dès le *pré du Chable*, jusqu'à lui-même contre Poubuef, pour 8 deniers lausannois de cense. »

(Folio 23.)

« Girard f Amiet Colon et Mathey son frère ont repris de nouvelle accrue, le 31 décembre 1420, 3 faux de cernil en la *Crosetta*, au chemin de la Chauz de font, joute le pré Amiet Colon, devers vent, et le pré Nicolet Colon devers le joran et la joux devers bise et le pré Jaquet Testa et les *Crostel dessus* devers soleil levant, pour 12 deniers lausannois de cense. Item, le 3 mai 1421, 3 faux de cernil en leur prise en tirant devers la bise en la *Crosetta*, joute le pré Nicolet Colon devers le joran et le *Gudiber* devers soleil levant, pour 12 deniers lausannois de cense.

« Item, en la *Crosetta*, 2 faux de pré joute le pré vendu par Guillaume Colon aux dits frères, devers vent, et le pré des boirs Guillaume Crostel devers joran, et le pré Nicolet Colon devers l'uberre, pour 8 deniers lausannois de cense. »

« Item, une faux de pré en la *Crosetta*, joute leur pré devers vent et le pré du *Gudiber* des *Crostels* devers nberre, pour 4 deniers lausannois de cense. »

(Folio 25.)

« Nicolet Colon reprend 2 faux de pré à la *Crosette*, joute lui-même de bise, Amiet Colon de joran et uberre, et la joux de bise, pour 8 deniers lausannois de cense. 6 août 1425. »

(Folio 25, verso.)

Du dépouillement de ces deux textes, on peut déduire les faits suivants :

1° Les nouvelles accrues sont de 19 faux, ce qui implique une prise de possession très élargie.

2° Une dizaine de nouveaux tenanciers apparaissent comparativement à 1401.

3° La superficie possédée par chaque colon s'accroît : 8 faux, 6, 9.

4° Comme pour la Chaux-de-Fonds de 1401, les lieux dits surgissent plus nombreux.

5° Il existe une maison, celle de Guillaume Crostel.

6° La cense est uniforme : 4 deniers par faux.

7° La mise en valeur continue d'être exclusivement l'œuvre de gens de Fontainemelon, à deux ou trois exceptions près ; mais tous viennent du Val-de-Ruz.

Les lieux dits, cités plus hauts, sont à localiser comme suit :

La *Seigny* est l'actuel marécage des Grandes Crosettes.

La *Comba du Pacot* est la cluse de l'Hôtel de Ville.

Poeu bouz désignait, au Nord des Crosettes, la région du Crêt et du Creux des Olives, ainsi qu'en témoigne le texte suivant, extrait de la Reconnaissance du XVII^e siècle d'Abraham Amez-Droz¹ : « ... Au petit-quartier dixmeur de la Vieille Chaux, à *Point Bœuf*, maintenant aux *Olives*... » Ce mot, dont la signification est douteuse, est orthographié de bien des façons. *Poeu bouz*, *Poubuef* (1421), *Pueubeuf* (1501), *Poinbœuff* (1545), *Point Bœul* (1563). Le même vocable est connu au Val-de-Ruz, au Vignoble et à proximité de Vallorbe.

Le *Gudiber* est aux Grandes Crosettes, à proximité de l'actuel *Creux du Seret*. Nous n'avons pas pu déterminer avec suffisamment d'exactitude les *Crostel dessus* et le *Pré du châble*.

On a remarqué que jusqu'ici les Petites Crosettes sont restées en marge du défrichement. Cet abandon s'explique par la position de la route allant du Mont Sagne à la Chaux-de-Fonds.

Si nous consultons maintenant les Reconnaissances de 1501 pour Fontainemelon et les Geneveys-sur-Fontaines, celles de 1507 pour la Sagne et le Locle, nous constatons un profond changement dans le peuplement de tout le territoire de la Chaux-de-Fonds.

Les gens du Val-de-Ruz ne sont plus les seuls colons. Du

¹ Reconnaissances de la Chaux-de-Fonds, par Abraham Robert. 1660, vol. I, folio 113.

Loele et de la Sagne, les pâtres et les défricheurs sont venus nombreux. Pour épancher le trop-plein du Clos de la Franchise et du même coup accroître leurs revenus, les seigneurs de Valangin ont multiplié les accensements, ne faisant plus de différence quant à l'origine des solliciteurs. Et ils n'y vont plus par lopins de 2, 3, 4 faux, mais par 100, mais par 200. Nous avons relevé les accensements suivants pour des gens de Fontainemelon.

Jehan Rollet Fabvre a obtenu 200 faux de joux pour faire pré en la *Combe Perrière* (Combe Perret) et au *Mont Morel* (Cornu) de Jean d'Arberg (1487). Anthoine Benguerel s'est fait octroyer par Claude d'Arberg 160 faux derrière la *Loge*, au bas de *Les-couane*, le 15 juin 1499. Cet endroit, la *Loge*, est déjà mentionné par Rolet Bachie en 1417. Les frères Benguerel ont misé 100 faux dans le « *haul de poillerel* » en 1487.

Parmi les gens des Geneveys-sur-Fontaines, J. Morel a acquis successivement en 1487, 1492, 1495, le total de 60 faux.

Les francs-habergeants de la Sagne se sont aussi mis sur les rangs. Pierre Oethoneau s'est porté preneur de 120 faux concédées par Jean d'Arberg en 1472. Pierre Perrenod annonce au commissaire 100 faux aux « *costes du doubz*, en la *combe des logieux* ». Jehan Berger, des Bénéciardes, a repris 20 faux sur le « *mollin de la Chaux de fondz* » (région de la Jailletat) et il détient déjà 100 faux de cernil et joux à la Fontaine Jaillet. Grant Jehan Tissot déclare 100 poses (une pose = 2700 m²) au « *cul de la Chaulx de fonds* », avec « *boines posées* ». Henry Nycollet s'est fait accenser 18 faux par Guillemette de Vergy pour en arrondir 152 autres situées à la « *Crosetta*, au *cerniz du foulet*, au *creuzat* de la Crosette, *dessous le RoCHAT*, derrière le Crêt du *Mont Morel* ». Jehan Jaquet possède 100 faux « *dernier le Crêt de Montmoret et vers la Fontaine Jaillet* ».

Les Loclois, qui ont déjà attaqué les Éplatures, envahissent à leur tour la Chaux-de-Fonds, « *l'adroit* » et « *l'envers* », la « *Sombaille* ». En 1507, *Bastian Joly* leur reconnaît en tout 917 faux, par tranches de 183, 116, 100, 98, 50, 40 faux, etc. Pour le plus grand nombre, ce sont des accensements antérieurs au XVI^e siècle.

La prise de possession ne fut pas uniquement due à des accensements. On rencontre souvent dans le texte des Reconnaissances les mentions « *acquisitions, échanges* » à propos de tel ou

tel article. C'est plus particulièrement le cas des gros accensements, qu'on voit dans la suite se moreeler. Ainsi, les « Cornu », de Boudevilliers, revendent en détail le plateau qui porte aujourd'hui leur nom. De même, les hoirs d'Anthoine Benguerel ou ceux de Jehan Rollet Fabvre. Nous pourrions multiplier les exemples. A cette époque, des gens avisés ont vraisemblablement misé des étendues considérables, qu'ils cédèrent plus tard en lots de plus ou moins grandes dimensions, réalisant apparemment des profits non négligeables.

Le dépouillement de ces Reconnaissances du XVI^e siècle nous a permis d'établir le tableau ci-dessous, qui donne, pour tout le territoire de la Chaux-de-Fonds, le nombre total des faux, réparties selon les origines des tenanciers.

Origine.	Possédant à la Chaux-de-Fonds.	Total des faux.
Fontainemelon (1501)	5	227
Geneveys-sur-Fontaines (1501)	12	398
Le Locle (1507)	11	917
La Sagne (1513)	14	1208

Nous avons laissé de côté quelques reconnaissants, entre autres un de Boudevilliers, un de Cernier, un de Fontaines, qui ne font que passer et dont l'introduction dans le tableau n'en modifierait pas la caractéristique. Cette caractéristique présente les traits suivants :

1^o Les tenanciers de Fontainemelon ont beaucoup diminué par rapport à 1401, époque à laquelle ils étaient une trentaine.

2^o Les tenanciers des Geneveys-sur-Fontaines ont en revanche augmenté par rapport à 1401.

3^o Les gens de la Sagne alignent le plus fort contingent de tenanciers, avec un total de 1208 faux.

4^o Les gens du Locle occupent le troisième rang comme nombre de Reconnaissants, mais ils se placent au deuxième pour la superficie.

Dans les Reconnaissances du Locle, de 1507, les lieux dits ne sont pas indiqués d'une façon détaillée. Le commissaire s'est contenté le plus souvent, pour la région qui nous intéresse, de l'expression en « la Chaux-de-Fonds ». Par les joûtes que nous avons relevées dans les Reconnaissances des autres villages, il ne fait pas l'ombre d'un doute que des Loelois détenaient des

terres aux Crosettes, mais ils sont au plus trois ou quatre. En ce qui concerne Fontainemelon, les Geneveys-sur-Fontaines et la Sagne, les désignations ne laissent rien à désirer. Nous avons pu établir le lotissement des Crosettes en ce qui les concerne :

	Possédant aux Crosettes.	Total des faux.
Fontainemelon	3	64
Geneveys-sur-Fontaines	5	53
La Sagne	11	983

Dès la fin du XV^e siècle, les Sagnards — soit de la vallée même, soit des Roulets, des Bénéciardes, des Entre deux Monts — ont donc largement débordé à l'Est, et tout naturellement aux Crosettes. Les gens de Fontainemelon et des Geneveys leur ont fait place ; ils se sont mieux maintenus à la Chaux-de-Fonds même, où les ressortissants de Fontainemelon détiennent 162 faux, ceux des Geneveys 345. Les Sagnards se sont peu infiltrés à la Chaux-de-Fonds proprement dite. Ils n'y ont que 250 à 300 faux, dont 100 d'un seul tenant aux *costes du doubz* et 100 autres au *cul de la chaux de fonds*. En ces deux points, deux d'entre eux manient la bache en attendant des preneurs, mais aux Crosettes ils font leur métier d'éleveurs ; ils y ont déjà construit deux maisons.

Bientôt les Crosettes et Boïnod ne suffiront plus à absorber l'immigration venue de la Sagne. Les Reprises, le Bas Monsieur seront envahis à leur tour, comme on peut s'en rendre compte par les Reconnaissances du milieu du XVI^e siècle.

Les Loclois se réserveront le reste du territoire de la Chaux-de-Fonds. En 1552, ils sont 40 Reconnaissants, tenant près de 2000 faux. Le bond est considérable depuis 1507, où ils n'étaient que onze avec 917 faux. Plusieurs Francs-Comtois ont été également attirés : Richard Saulnyer, des bulletz, au contey de Bourgoigne, qui donnera son nom aux *Bulles* ; Jacob Febvrier et J. Chastellan, de Charquemont ; Antoine Paillat, de Dampri-chard ; Guillaume Cuenin, de la Grand'Combe ; Denis Cupillard. Quelques-uns résident à la Chaux-de-Fonds. De Moulte vellier, dans l'Evêché de Bâle, est venu Guillaume Bille.

Les Perret-Gentil, inscrits comme Reconnaissants du Locle, imposeront finalement leur nom à cette partie de joux du Valanvron qui s'appelle aujourd'hui la *Joux Perret*.

La pression des Loclois est devenue si forte, que les gens du Val-de-Ruz ont fini par lâcher pied à la Chaux-de-Fonds, après avoir sans doute revendu à un bon prix leurs prés ou leurs joux. En 1545, Fontainemelon et les Geneveys-sur-Fontaines n'ont plus chacun que 6 faux dans l'ancienne « Chaz-de-fonz ». Les habitants de ces deux villages se sont rabattus sur les Crosettes, où leur contingent est passé à 205 faux pour Fontainemelon et à 114 pour les Geneveys. Encore faut-il tenir compte dans l'actif de Fontainemelon de 100 faux qui attendent les amateurs disposés à payer le bon prix. Relativement aux Geneveys, un de leurs ressortissants annonce à lui seul près de 100 faux à la Chaux-de-Fonds. C'est Pierre, feu Nycollet Guyod, de la Jonchère, « à présent demeurant à Poinbœuff ».¹ Pierre Guyod est bourgeois et conseiller de Valangin. Il possède « ... un moreel de pré gisant à la montagné, au lieu que l'on dit en poinbœuff, comprenant deux morcels, six faulx, et 20 faux, sur lequel moreel le dit reconnaissant a édifié deux maisons, là où maintenant fait sa résidence. Et joute la dicte pièce le pasquier tirant à la Chaulx de fond, devers vent, le pré du dit reconnaissant même, à cause de ce qu'il a acquis de Pierre Besson de Fontainemelon, qu'il a acquis des Vuillommier de la Sagne, mouvant toutefois des Poullouings du dit Fontainemelon, devers le Joran... ».

Cette indication est à rapprocher de la suivante, tirée de la Reconnaissance d'Abraham Amez-Droz, faite par Abraham Robert en 1663. « ... Au petit quartier dixmeur de la Vieille chaux, à Point Bœuf, maintenant aux Olives, ... un héritage, maison, four, cuve, bois bannal, allée et action aux marnières et aux fontaines de chez Guïod et aisances et appartenances contenant à 20 faux... ».

Ces marnières ne pouvaient être situées qu'au Sud de la maison appelée aujourd'hui le *Couvent*, où paraît l'Argovien ; c'est également là que se trouve aujourd'hui encore un puits. Nous nous arrêtons à ces considérations parce que l'occasion nous est fournie d'émettre l'avis que le *Couvent* — cette construction assez curieuse, visible sur la Fig. 10, et à propos de laquelle Célestin Nicolet dit qu'elle était peut-être un asile, un refuge datant de nous ne savons quelle lointaine origine — d'émettre

¹ Comme le dit la Reconnaissance de 1545, signée de B. Junod.

l'avis, disons-nous, que le *Couvent*, ou tout au moins la partie de bise, est une des deux maisons construites par Pierre Guyod. Ce gros propriétaire, bourgeois et conseiller de Valangin, pouvait se payer le luxe d'une demeure confortablé, en dehors ou à côté de sa maison de ferme. Le style d'une des fenêtres est d'ailleurs incontestablement du XVI^e siècle. Au surplus, nous reviendrons là-dessus dans une étude spéciale.

Un siècle après Pierre Guyod, de tous les gens du Val-de-Ruz, il ne restera plus trace. Il n'est pas possible de marquer exactement à quelle date cette résorption s'est produite. Ce fut sans doute au cours de la fin du XVI^e siècle.

Dans les Reconnaisances d'Abraham Robert, de 1662 à 1663, aucun habitant du Val-de-Ruz ne possède plus rien aux Crosettes.

Le règne exclusif du Val-de-Ruz aux Crosettes dura ainsi un peu plus d'un siècle, jusque vers 1470. A partir de cette date, l'hégémonie lui fut disputée par la Sagne. Pierre Guyod symbolise le moment où la Montagne est sur le point de l'emporter complètement sur le Val-de-Ruz. Avant lui, c'était surtout un lieu d'estivage où l'on hésitait encore à se fixer définitivement ; après lui, les Crosettes prendront rapidement figure de hameau. En 1662-63, Abraham Robert dénombrera une quarantaine de maisons d'habitation.

Grâce aux registres de ce personnage, il est pour la première fois possible de se faire une idée exacte et détaillée du peuplement des Crosettes. C'est qu'aussi bien nous avons affaire à un hameau dont toutes les parties ont été accensées et qui sont mises en valeur non plus par une population flottante, mais par des sédentaires. Des 34 Reconnaisants que compte la région, 31 sont mentionnés comme y résidant. Le tableau ci-dessous permet de se faire une idée de la division de la propriété.

Superficie d'une propriété.	Nombre de propriétés de cette étendue.
Moins d'une faux	1
1-5 faux	3
5-10 »	2
10-15 »	3
15-20 »	5
20-25 »	3
25-30 »	5

Superficie d'une propriété.	Nombre de propriétés de cette étendue.
30-35 faux	8
35-40 »	1
40-45 »	—
45-50 »	1
50-55 »	2
55-60 »	2

Le plus grand domaine mesure 60 faux. Il est situé à *Cornu* et appartient à David Sandoz. La plus petite propriété est celle de Daniel Ginzel, 5/16 de faux, située au *Crêt de Montmoret*, soit au Nord-Est de Cornu ; elle comprend : maison, courtil, cbenevière, chésaus, aisances et appartenances.

A cette époque, la superficie totale des Crosettes est de 882 faux 15/16, ce qui suppose que, depuis le XV^e siècle, certaines parties ont été rattachées à d'autres quartiers.

Les propriétés sont bien groupées dans leur ensemble. Douze reconnaissants tiennent de petits lopins — 9 en tout — en dehors de leur mas. Neuf ont des domaines ailleurs qu'aux Crosettes, soit à la Chaux-de-Fonds proprement dite, soit aux environs.

Du fait que cinq Reconnaisants ont deux maisons sur le même domaine, l'un d'eux même trois, on peut conclure que déjà se manifeste une concentration de la propriété, due soit à des héritages, soit à des acquisitions. Certains reconnaissants — 7 en tout — ont droit à une demi-maison. Nicollet, de la Sagne, qui habite la Corbatière, possède seulement un quart de maison. L'origine des reconnaissants se présente comme suit :

Du Locle seul.	14
Du Locle et de la Chaux-de-Fonds	5
De la Sagne seule	7
De la Sagne et de la Chaux-de-Fonds.	8

La Sagne a ainsi rétrogradé depuis le XVI^e siècle au profit du Locle.

La faux continue d'être frappée d'une cense de 4 deniers, comme au XIV^e siècle.

Des 40 maisons mentionnées par Abraham Robert, nous n'en avons retrouvé que 21, construites de 1606 à 1660. Grâce à l'ha-

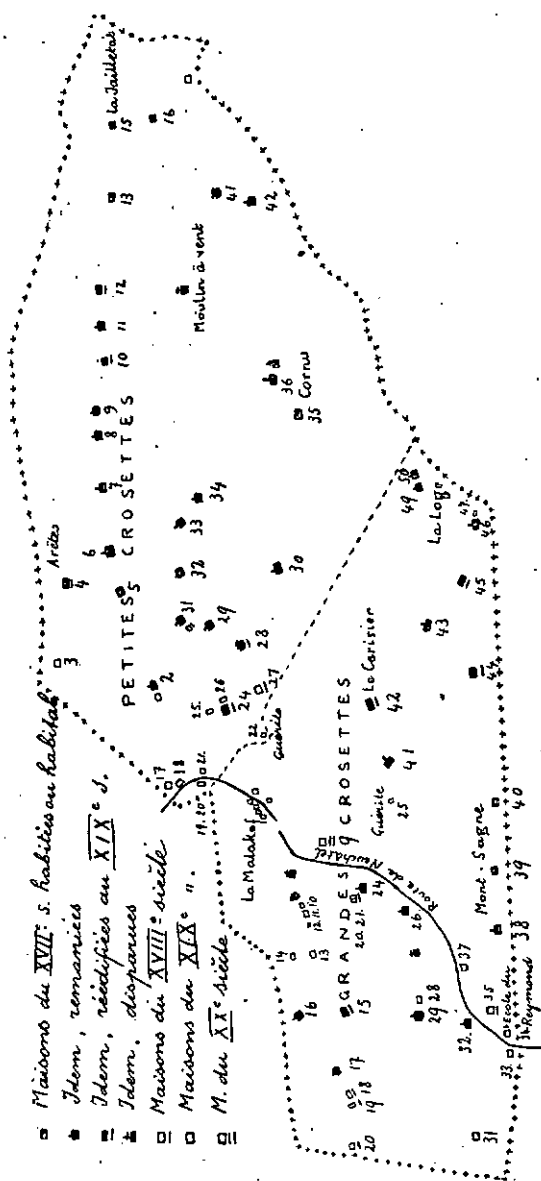


FIG. 11. — LES MAISONS DES CROSETTES CLASSÉES PAR SIÈCLE

Remarque l'attraction de la route de Nouchâtel (1809). Aux Petites Crosettes, le contraste est frappant entre l'ordre linéaire des maisons situées dans la combe argovienne et l'ordre dispersé des autres.

bitude qu'on avait alors de sculpter le millésime sur une des parties de la façade — le plus souvent au-dessus de la porte — nous avons pu les identifier à coup sûr. Cinq autres sont douteuses.

La pièce N° 14, du dossier 316 des Archives communales de la Chaux-de-Fonds, datée du 6 juin 1704, fournit un état détaillé de toute la population de la mairie. On peut, pour la première fois, établir une comparaison entre tous les quartiers.

	Possesseurs de terre.	Superficie en poses.
Crosettes de la Chaux (Petites Crosettes)	18	121
Crosettes de la Sagne (Grandes Crosettes)	21	171
Boinod	7	170
Reprises	9	90
Bas Monsieur	10	91
Dernier Moulin	17	126
Valanvron	31	239
Bulles	20	215
Sombaille	19	193

Les Crosettes — Grandes et Petites — s'affirment comme le quartier extérieur le plus peuplé et aussi comme celui où la propriété est le plus divisée. C'est qu'aussi bien elles ont derrière elles un plus long passé.

Une note¹ trouvée aux Archives cantonales fixe leur population à 214 personnes en 1712. Le recensement de la fin de 1829 leur attribue 73 feux-tenants contre 68 à la Sombaille et 62 au Valanvron, qui viennent immédiatement après. A la veille de la Révolution, en 1847, les Crosettes ont 71 feux-tenants. Elles n'enregistrent qu'un petit fléchissement, tandis que les autres quartiers témoignent d'une baisse plus sensible. Le village de la Chaux-de-Fonds, en revanche, se développe rapidement. De 860 feux en 1829, il est passé à 1934 en 1847. Pendant la même période, les quartiers extérieurs sont descendus de 359 à 264. La dépopulation est sérieusement engagée. Elle ne fera que s'accroître par la suite. Pour les Crosettes, de 1866 à 1916, soit pendant un demi-siècle, la chute est de 544 à 460. Et encore la perte est-elle plus forte réellement, si l'on tient

¹ B. 22. N° 3. Rôle général de la Communauté de la Chaux-de-Fonds.

compte que la construction de nouvelles maisons : restaurants, maisons locatives, déterminée par la route de Neuchâtel, en retenant ou en attirant du monde, est un effet de l'extension de la ville, et non une conséquence de l'intensification de la mise en valeur des Crosettes. Le tableau suivant donne une claire idée du changement de la physionomie de cette région à cinquante ans d'intervalle :

	Recensement de 1866.	Recensement de 1916.
Total des personnes	544	460
Neuchâtelois	244	167
Suisses d'autres cantons.	264	273
Étrangers	36	20
Nombre de familles	76	89
Moyenne des personnes par famille, après défalcation des isolés	6	4,7
Agriculteurs et aides	44	110
Ouvriers d'autres métiers, travaillant aux Crosettes	134	27
Idem, travaillant au dehors.	3	61

Jusque vers 1470, la population des Crosettes était exclusivement originaire du Val-de-Ruz. Elle se mélangea postérieurement de Sagnards et de Loclois. Au commencement du XVI^e siècle, les premiers l'emportent, mais pour passer graduellement au second rang, au profit des Loclois. En 1662-1663, ce sont en effet ces derniers qui dominent. A cette époque, il n'y a encore aucun éleveur — propriétaire tout au moins — ne ressortissant pas au canton de Neuchâtel. De 1350 à 1662, nous n'avons rencontré que deux étrangers, un sujet de l'Évêché de Bâle et un Suisse allemand. A partir du XVIII^e siècle, l'infiltration des étrangers à la principauté commence. Leur migration devient si massive qu'en 1866 ils sont la majorité, comprenant en plus grande partie des Bernois. Cinquante ans plus tard, l'élément neuchâtelois enregistre un nouveau recul, passant de 244 à 167. Ce recul affecte surtout la profession d'agriculteur, de plus en plus délaissée par les indigènes, attirés par l'horlogerie.

En 1866, les agriculteurs étaient au nombre de 44 ; ils sont 110 en 1916. Il n'en faudrait pas conclure que leur nombre a

presque triplé ; il a certes augmenté, mais le recensement de 1866 ne fait pas état des aides-agriculteurs, en sorte qu'il est prudent de réserver une certaine marge pour les « aides » de 1866.

Le nombre des ouvriers de métiers travaillant à domicile comprenait, en 1866, un total de 55 horlogers, dont un fabricant d'horlogerie. Dans le chiffre de 1916, il n'en est plus un seul qui exerce sa profession aux Crosettes. Les 17 horlogers qui figurent au recensement de 1916 sont occupés en ville. En 1866, comme en 1916, les autres ouvriers de métier sont pour la plupart des journaliers ou des manœuvres.

Au chapitre VII, nous commentons plus en détail les données comparatives des deux recensements de 1866 et de 1916.

CHAPITRE VI

Les maisons.

Dans une notice sur la Chaux-de-Fonds,¹ Célestin Nicolet a donné une description sommaire de la ferme neuchâteloise du XVII^e siècle. M^r Reutter s'en est aussi occupé dans plusieurs numéros du *Musée neuchâtelois* et dans une publication de valeur intitulée : *Fragments d'Architecture Neuchâteloise*. Le premier de ces auteurs se préoccupait avant tout d'histoire ; le second, d'architecture extérieure et de motifs d'ornementation.

Le Dr Hunziker, dans son ouvrage : *La Maison suisse*, IV^e partie : *le Jura*, l'a étudiée également, mais en philologue intéressé surtout par les cheminées et par les noms locaux donnés aux différentes parties des vieilles fermes de chez nous.

Dans ce chapitre, nous examinerons ces anciennes demeures d'une façon plus complète et plus systématique, ne bornant pas au surplus nos investigations aux types classiques du XVII^e siècle, mais à tous ceux qui sont caractéristiques jusqu'à notre époque.

Il est une première question à élucider : l'origine des maisons du XVII^e siècle. Pour Célestin Nicolet, elles sont franc-comtoises. « Elles se rapportent toutes, dit-il, au point de vue de l'architecture et de la distribution de l'intérieur, au type franc-comtois. »

¹ *Musée neuchâtelois*, année 1869, pp. 184 et 185.

Ce n'est pas l'avis du Dr Hunziker, qui écrit ce qui suit dans l'ouvrage cité plus haut :

« La dénomination de maison *celto-romande* ne demande pas d'explications spéciales, vu qu'elle se rencontre partout en pays romand, c'est-à-dire dans toute la partie du territoire suisse où l'on parle le français et le franco-provençal, en un mot les dialectes celto-romands. Ce système de construction est général, à part quelques variétés insignifiantes, du Nord de la Suisse jusqu'au canton de Fribourg. Ici cependant, et même dans le canton de Vaud, nous avons constaté des influences alémaniques, tandis que d'un autre côté la cheminée de bois burgonde s'est répandue du canton de Fribourg au delà de la frontière bernoise, ainsi jusqu'à Schwarzenbourg, dans la contrée de la « *dreiässigen Haus* ».

Les principaux caractères de la maison celto-romande sont les suivants :

1° L'habitation et la grange (fourragère, écurie, etc.), sont réunies sous le même toit.

2° La grange fourragère est disposée perpendiculairement à la direction de la façade de la maison, et les différentes subdivisions du bâtiment sont parallèles à la grange fourragère.

3° La grange forme la partie centrale de la maison et se trouve encadrée de chaque côté, en tout cas au moins d'un, par l'habitation.

4° L'habitation elle-même occupe trois parties sur la hauteur (largeur), dont celle du milieu est la cuisine.

5° L'habitation est construite en maçonnerie, ainsi que les murs du pourtour de celle-ci, tandis que la grange se compose de bois assemblés.

6° La toiture, en bardeaux, est supportée par un assez grand nombre de poteaux ou pièces verticales disposées sur cinq rangées.

La forme principale caractéristique de la maison celto-romande se subdivise tout d'abord en une forme primaire et une forme secondaire ; cette dernière sert de transition à la forme dite « *dreiässigen Haus* ». La forme primaire se subdivise en maison jurassienne pure et en maison jurassienne d'influence burgonde.

La différence principale entre ces deux derniers types existe dans la construction de la cheminée. Dans la maison juras-

sienne pure, la cheminée est fermée par une voûte de tuf au-dessus de la cuisine ; à la place de cette voûte, nous avons, dans la maison d'influence burgonde, la grande cheminée en bois avec deux auvents ou couvercles mobiles la fermant à la partie supérieure, avec le dispositif spécial pour les ouvrir ou les fermer.

Cette différence, bien visible et bien frappante, présente d'autres variations. Vu la lumière qui pénètre à l'intérieur de la cuisine, on peut se passer de fenêtres, ce qui permet de placer la cuisine au centre de la maison, au lieu de l'avoir sur une des façades ; elle est ainsi entourée des autres pièces du logement. De plus, comme la maison se trouve souvent adossée contre la pente de la montagne, la fourragère est transférée parfois du rez-de-chaussée à l'étage supérieur ; l'on y accède au moyen d'une rampe ou pont de grange. Cette disposition facilite la mise en grange du foin et des gerbes de blé dans les combles du bâtiment et les espaces libres qui existent de chaque côté du pont et au-dessus. La place ainsi gagnée par le déplacement de la grange, du rez-de-chaussée à l'étage supérieur, sert de remise, de réduit ou de cave, etc. Concernant la grange haute, placée comme on vient de le voir à l'étage supérieur, il est préférable qu'elle ne soit pas diminuée ou raccourcie par la pente du toit. Pour cette raison, le faîtage de la toiture a la même direction que la grange haute, qui commence ainsi sur le pignon postérieur et se termine au pignon frontal, au lieu de s'arrêter contre les pans du toit, si l'entrée de la grange haute avait lieu perpendiculairement à la direction du faîte. »

Nous avons tenu à donner tout au long la description du Dr Hunziker, parce qu'elle pose l'origine de nos fermes du XVII^e siècle sur un terrain plus solide que ne l'ont fait ses prédécesseurs. Au sujet de certains détails, nous avons des réserves à formuler ; nous y reviendrons au cours de notre exposé.

En admettant pour les vieilles maisons du XVII^e siècle une origine franc-comtoise, Célestin Nicolet confirmait ce qu'il pensait du peuplement des Montagnes de Valengin : « Il est probable, dit-il à la page 182 de sa notice, que la plupart des colons vinrent de la Franche-Comté. » Dans son étude encore inédite sur le peuplement du Locle et de la Sagne, à la lumière du Rentier dit de 1333, M^r Paul Vuille signale la présence cer-

taine en ces deux endroits de colons venus de Franche-Comté, mais ce n'est pas le plus grand nombre. Nous savons d'autre part qu'en 1143, soit deux siècles plus tôt, l'abbaye de Fontaine André avait déjà des terres dans la vallée du Locle. Cet ordre religieux, qui possédait une maison et des domaines près de la ville de Neuchâtel et détenait à la même époque un pré au Mont d'Amin, s'il a bâti dans la région du Locle, n'est sans doute pas allé chercher ses inspirations de l'autre côté du Doubs. Il est à présumer que les colons cités en 1333, originaires du Val-de-Ruz, du Vignoble, des Verrières, n'ont pas davantage copié des modèles francs-comtois. Les uns et les autres auront tout simplement construit leurs maisons sur les plans auxquels ils étaient accoutumés.

Pour la Chaux-de-Fonds, nous avons établi que le défrichement du début est l'œuvre exclusive de ressortissants du Val-de-Ruz. Il est vrai qu'à l'exception de la maison de Guillaume Crostel, notée dans les Reconnaissances de 1421, et peut-être d'autres encore, qui ne sont pas indiquées, les premières installations permanentes sont l'œuvre de Sagnards et de Loclois. Ce qui nous ramènerait quand même à l'origine franc-comtoise, selon Célestin Nicolet. Il faudrait admettre alors, si la supposition de cet auteur était acceptée, une profonde pénétration du type en question, l'étendre jusqu'à des contrées qui n'eurent certainement aucune relation avec la Franche-Comté et qui étaient sans aucun doute peuplées depuis une époque aussi reculée. Autrement dit, on négligerait totalement l'influence du Plateau suisse, au profit d'une région que Célestin Nicolet a gratuitement dotée d'un rayonnement architectural exclusif. Cet auteur, auquel nous rendons le plus grand hommage, mais qui ne s'est livré sur ce point à aucune recherche systématique, a lancé en circulation un terme qui a fait fortune et auquel il est temps, semble-t-il, de mettre fin. Le Dr Hunziker, en revanche, a parcouru la Suisse entière et son étude d'ensemble de la maison suisse apporte des précisions, des comparaisons, une nomenclature, dont il est difficile de ne pas tenir compte. Sa classification présente ce gros avantage d'être basée sur des faits et non point sur une hypothèse. Nous nous y rallions par provision, ne retenant toutefois que les termes de maison jurassienne pure et de maison jurassienne d'influence burgonde. Si Célestin Nicolet avait employé le mot « burgonde » et non

le mot « franc-comtois », nous aurions pu nous dispenser de tout ce débat. Il nous aurait suffi de mettre au point la question de l'origine des bâtisses de nos Montagnes neuchâteloises, c'est-à-dire de montrer que les deux types : à cheminée étroite et à cheminée burgonde, non distingués par notre prédécesseur, ont été importés au moment de la colonisation, en tout cas aussi bien de Suisse que de Franche-Comté.

Le Dr Hunziker fixe la limite géographique séparant la maison jurassienne pure de la maison jurassienne d'influence burgonde à l'Est du canton de Neuchâtel, du village des Bois au lac de Biemme, en passant par Villeret. Cette limite n'est pas confirmée par nos propres observations. Il existe, en effet, aux Crosettes des cheminées étroites du type jurassien pur ; d'autre part, nous connaissons des maisons où l'influence burgonde est indéniable à l'Est du tracé du Dr Hunziker. Plutôt que d'une limite, il aurait fallu parler d'une zone assez large où les deux types s'enchevêtrent.

Cet auteur s'exprime ainsi : « En continuant notre route depuis les Bois à la Chaux-de-Fonds, nous traversons un pays riche en forêts, avec des groupes d'arbres superbes, parsemé de métairies isolées et de hameaux. La cheminée de bois burgonde devient de plus en plus fréquente, et, à partir de la Cibourg, elle est uniquement représentée. »

Plus loin, il ajoute : « La Chaux-de-Fonds n'offre rien de particulièrement intéressant. » Et il se borne à donner deux plans, l'un d'une maison située aux Joux-dessus, l'autre d'une ferme désaffectée sise aux Convers. Comme nous le verrons tout à l'heure, le Dr Hunziker a traversé notre région sans accorder une attention suffisante aux types de maisons qu'il avait sous les yeux. Par surcroît, il a eu la malchance de tomber sur des immeubles sans grande valeur architecturale.

Un certain nombre de facteurs président à la construction d'une maison rurale :

- 1° l'étendue des terres cultivables ;
- 2° les conditions climatiques ;
- 3° le genre d'activité des habitants.

L'étendue des terres cultivables permet d'élever un nombre déterminé de bestiaux. A une grande étendue correspondra un troupeau nombreux ; à une petite, un troupeau restreint. On aura, de ce fait, des fermes de dimensions variables, grandes,

moyennes, petites, ce que nous avons pu constater plus particulièrement aux Crosettes, en comparant le nombre de faux tenues par les Reconnaissants de 1662-1663 avec les dimensions de leurs maisons.

Le climat régit le genre des cultures. A une certaine altitude, par exemple sur le Plateau suisse et dans une grande partie du Val-de-Ruz, le blé mûrit facilement. On y consacre une plus grande superficie qu'aux Montagnes, où l'on doit, d'autre part, se borner à semer du seigle, de l'avoine, de l'orge, un peu d'épeautre, et encore uniquement pour ses propres besoins. On n'est d'ailleurs pas assuré de les voir parvenir à maturité. Les cas ne manquent pas d'années où la récolte fut totalement perdue à la suite de froids ou de neiges précoces. Dans ces conditions, il ne pourrait s'agir, il ne pouvait s'agir au XVII^e siècle, comme auparavant, comme après, de cultiver des céréales en quantité suffisante pour vendre l'excédent de sa consommation. La situation était autre sur le Plateau suisse et même jusqu'à un certain point au Val-de-Ruz, où les agriculteurs étaient engagés à porter une partie de leurs efforts dans cette direction. A cette époque, l'absence de toute concurrence étrangère rendait rémunératrice la vente des céréales. Les paysans de ces régions devaient sacrifier une partie du fenil pour loger les gerbes provenant d'abondantes récoltes fournies par les terres très étendues réservées aux céréales. Toutes proportions gardées, ils pouvaient, de ce fait, nourrir moins de bétail, même en tenant compte d'une stabulation d'hiver plus courte de deux mois qu'en montagne. Dans ces conditions, on comprend qu'ils aient pu se contenter de la seule fourragère du rez-de-chaussée. Mais la situation change à mesure qu'on s'élève en altitude. A mille mètres et plus, la culture des céréales est trop aléatoire dans le Jura ; le rendement diminue de 200 kg. par hectare pour chaque cent mètres d'altitude au-dessus de 700 m. Il faut conséquemment se vouer à la production presque exclusive des fourrages. En outre, on doit disposer d'une étendue plus grande, puisque les récoltes sont moins abondantes sur le même espace. Bien souvent, on ne peut absolument pas compter sur les secondes coupes de foin ou de regain. La longue durée de l'hivernage — sept mois et demi — nécessite d'autre part une réserve accrue de fourrages. Cela représente un à deux chars de foin de plus par

bête. Ainsi s'expliquent les grandes dimensions de la grange haute. On pourrait, semble-t-il, supprimer la fourragère du rez-de-chaussée, mais on restreindrait d'autant la surface de la grange haute — et du même coup le volume de cette dernière — où il faut pourtant réserver un espace suffisant pour permettre l'entrée des chars de foin. Enfin, si, dans la plaine, on brûle peu de combustible pour se chauffer dans la mauvaise saison, il n'en est pas de même à la montagne. La fourragère, ou tout au moins l'espace qu'elle occupe, s'impose comme bûcher. Cette seconde raison et les précédentes ont conduit à conserver la disposition primitive. A ces facteurs s'ajoutent deux autres considérations : celle de ménager une entrée pour les habitants et de réserver un espace suffisant derrière la porte sans risquer de diminuer la surface de l'étable et du logement.

La filiation est ainsi toute naturelle de la maison celto-romande à la maison jurassienne. Dans la seconde, la grange du haut est réellement un fenil. On devrait logiquement la nommer fourragère. Mais l'ancienne appellation a persisté. Quant à la fourragère du rez-de-chaussée, elle a reçu la désignation de remise ou même de grange du bas.

Nous avons dit plus haut que la construction d'une maison rurale dépendait en troisième lieu du genre d'activité des habitants. Cela peut paraître une superfétation, puisque aussi bien une maison rurale suppose une activité rurale de ceux qui l'habitent. Mais nous venons de voir qu'il faut distinguer entre le paysan voué exclusivement ou presque exclusivement à la production fourragère, et le paysan réservant une part assez large de son activité à la culture des céréales. Dans le premier cas, l'exploitation réclame plus d'espace, dans le second moins. La destination et l'aménagement des deux parties de la maison — étable et logement d'habitation — en subissent le contre-coup. En outre, il peut arriver que l'agriculteur ou l'éleveur pratique l'exercice d'un métier à côté de sa profession principale. Il devra, s'il est forgeron ou armurier, comme ce fut le cas de nombreux paysans de nos Montagnes, agrandir ou tout au moins adapter la cuisine à cette activité secondaire ou principale. Nous connaissons deux cas de cette organisation, au numéro 5 des Petites Crosettes et au numéro 7 des Reprises. La fabrication de l'horlogerie — pendules ou montres — exige

en revanche des chambres plus grandes ou plus nombreuses, des baies de fenêtres moins étroites et moins basses. Au XVIII^e siècle, on sera conduit, de ce fait, à ajouter un étage (Fig. 26, maison de droite), on à aménager autrement la distribution intérieure de l'habitation. (Fig. 27.)

Les dimensions de l'édifice sont ainsi déterminées par des facteurs jouant un rôle décisif. L'étendue des terres cultivables et le genre de cultures fixent la longueur de l'étable et condition-

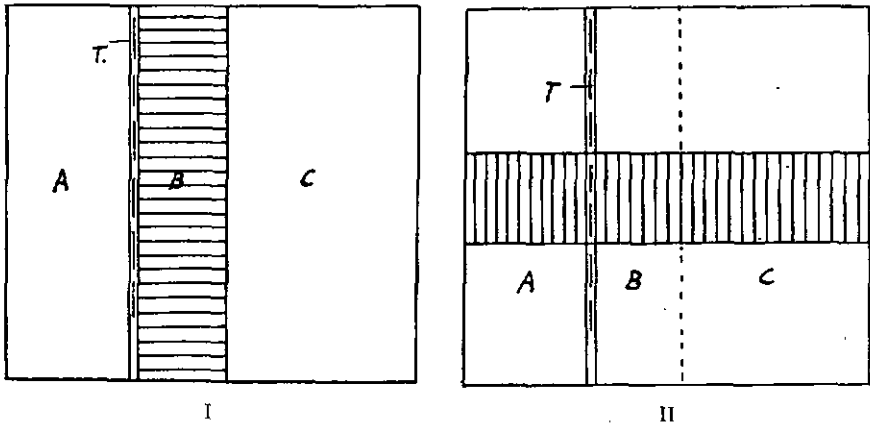


FIG. 12. — DISTRIBUTION INTÉRIEURE DE LA GRANGE

selon que le pont de grange est parallèle (I) ou perpendiculaire (II)
à la distribution du rez-de-chaussée.

nent les proportions de la grange du haut. Le logement s'y adapte également, puisqu'une exploitation d'une importance donnée exige un minimum de bras, autrement dit un espace suffisant pour les chambres d'habitation. Dès qu'augmente le nombre des bestiaux, par suite d'une plus grande récolte constante de fourrage, on voit se produire soit des agrandissements dans les trois dimensions, soit des constructions d'annexes. Temporairement, on pourra se contenter pour le foin de menles en plein air. Il y a ainsi un rapport certain, à un moment donné, entre la surface des terres cultivables et le cube de la maison.

La couverture de l'immeuble est réglée par les conditions climatiques, qui imposent un toit incliné. Les constructeurs avaient le choix entre les deux systèmes de la Fig. 12. Dans l'un

et l'autre cas, le volume de la grange est le même, à condition que la hauteur soit identique. Pourquoi donc les paysans ont-ils donné la préférence au premier ?

Les deux petits croquis ci-contre de la Fig. 12, à l'échelle réduite de la Fig. 14, présentent deux manières d'établir la distribution intérieure de la grange. Par le choix du plan I, la grange se trouve disposée parallèlement aux compartiments du rez-de-chaussée. Le rectangle A coïncide exactement avec la projection de l'étable, B avec la remise, C avec le compartiment : chambre de devant — cuisine — chambre de derrière (voir Fig. 14). La surface occupée par le pont de grange est de 42,50 mètres carrés.

En adoptant le plan II, la grange serait disposée perpendiculairement au plan du rez-de-chaussée, premier inconvénient pour la répartition des pressions. D'autre part, le pont de grange distrairait 47,60 mètres carrés de la surface utilisable. Enfin, il ne serait pas facile du tout, d'après ce système, de fourrager le bétail par les trappes. On s'en rend compte en comparant les plans I et II. Dans le premier, toutes les trappes (T) sont libres. Dans le second, un certain nombre seraient obstruées par les tas de foin. A remarquer encore qu'au-dessus de l'étable, le plan II laisserait un vaste espace libre, de sorte qu'une plus grande déperdition de chaleur ne manquerait pas de se produire en hiver.

Les architectes du temps n'ont donc pas hésité à opter pour le premier système. Or, le choix de ce dispositif oblige à placer les façades en pignon au Sud et au Nord, sinon l'entrée de la grange serait trop basse.

A ces conditions économiques s'ajoutent des considérations d'ordre climatique. Un toit avec les pans tournés à l'Ouest et à l'Est a plus de chances de recueillir une plus grande quantité de pluie — les vents pluvieux viennent de l'Ouest — qu'un toit disposé inversement. Lorsqu'il neige et que souffle le vent du Sud-Ouest ou la bise, la neige retombe sur la partie opposée et se maintient ainsi sur la maison, ce qui ne serait pas le cas avec ce que les paysans appellent un toit *mal* tourné ou « retourné ». Comme c'est surtout à l'Ouest que le soleil donne en hiver, la résolution de la neige en eau — nécessaire pour l'alimentation du bétail et des gens — se trouve assurée dans les conditions les plus favorables. C'est pour les mêmes raisons

d'insolation que les jardins potagers sont toujours situés à l'Ouest des maisons.

Il existe pourtant des fermes du XVII^e siècle à toit disposé selon le plan II. Le pont de grange est alors rejeté tout au Nord, en marge du mur (voir Fig. 21), ce qui ne fait disparaître aucun des inconvénients signalés plus haut.

Nous connaissons jusqu'ici un seul cas où un toit à pignon regardant vers l'Ouest coiffe une grange disposée d'après le système du plan I. L'architecte a dû prévoir alors un pignon adventif pour l'entrée des chars de foin, de façon que l'entrée soit perpendiculaire au pont de grange et non parallèle à la pente du toit.

La pente du toit sur l'horizontale présente un angle constant de 28 degrés pour toutes les fermes du type ancien à pignon regardant vers le Midi. Intrigué par cette constatation, nous avons fait quelques calculs et sommes arrivé à la conclusion qu'empiriquement les architectes du temps avaient réalisé ce que les architectes d'aujourd'hui eussent fait en tenant compte des facteurs forces et coefficient de frottement. Le sinus de 28° assure en effet uniquement des efforts de pression — aucun de traction — et laisse à l'eau de pluie ni trop ni trop peu de force vive pour s'écouler. Dans le premier cas, il se produirait un engorgement du chéneau — et par conséquent des pertes d'eau — ; dans le second, la couverture en bois courrait le risque de pourrir rapidement. Les bardeaux présentent également sous cet angle une résistance maximum aux efforts du vent. Pour les consolider encore, on chargeait le toit de grosses pierres. Ces pierres avaient de plus le rôle de retenir la couche de neige venant à fondre. Elles freinaient le glissement de la masse, lorsque le coefficient de frottement diminuait avec la formation d'eau de fusion agissant comme lubrifiant.

Les murs sont en pierre cimentée à la chaux. On relève en de nombreux endroits des carrières abandonnées où les constructeurs se sont approvisionnés. Pour les charpentiers et la menuiserie, les forêts de l'époque fournissaient en abondance le matériel nécessaire.

Toutes les fermes du XVII^e siècle sont orientées vers le Midi, ou, plus exactement, vers le soleil levant d'hiver, de telle façon que l'angle formé par l'intersection de la façade et du mur Ouest marque à très peu de chose près le milieu de la

course diurne du soleil. Grâce à cette orientation, la ferme baigne plus complètement dans la gerbe chaude des rayons d'hiver. L'étable bénéficie ainsi du maximum de chaleur, et le paysan assure mieux la fusion de la neige sur l'aile Ouest du toit. A défaut de source, cette eau de neige doit permettre d'abreuver le bétail. Quand elle risque de faire défaut, il n'est pas rare de voir les paysans jeter de la neige sur leurs toits. Encore faut-il que le soleil se montre. Sinon, il est nécessaire d'aller s'approvisionner parfois à de grandes distances, ou de recourir

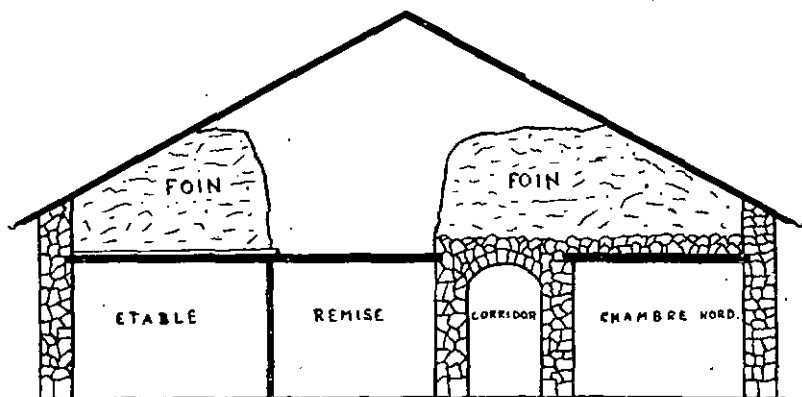


FIG. 13. — COUPE EN TRAVERS DE LA MAISON N° 40 DES GRANDES CROSETTES

Largeur 14 mètres ; hauteur 7,20 mètres.

à un expédient que nous avons vu employer : fondre de la neige dans une chaudière. Les maisons qui ne sont pas orientées face au Midi sont appelées *maltournées*. Ne pas confondre avec les maisons à « toit maltourné ».

Après ces considérations d'ordre général, il est indiqué d'entrer dans les détails de la construction et de l'aménagement. C'est ce que nous nous proposons de faire, en nous servant de plans et de photographies. Préalablement, nous tenons à donner quelques explications sur la classification adoptée. Nous distinguerons trois groupes de maisons :

- 1° Les maisons antérieures au XVIII^e siècle.
- 2° Les maisons du XVIII^e siècle.
- 3° Les maisons du XIX^e siècle.

Il doit être entendu que cette classification vise essentiellement le territoire des Crosettes et que nous nous réservons d'introduire des subdivisions dans ce cadre particulier, si nous en éprouvons plus tard le besoin. Nous répétons ce que nous avons dit au début de ce travail ; cette étude est une première prise de contact avec le Jura, où, pour ainsi dire, le géographe se trouve en présence d'une région vierge d'investigations méthodiques et coordonnées. De nombreuses courses dans les districts de la Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et dans le Jura bernois, nous ont permis toutefois de constater que notre classification provisoire est une hypothèse de travail donnant satisfaction. Après un dénombrement plus vaste, il nous sera peut-être possible un jour de marquer mieux les origines et la filiation de certains types, plus particulièrement de ceux qui sont postérieurs au XVII^e siècle.

Le territoire de la Chaux-de-Fonds ne renferme plus que quatre maisons antérieures au XVII^e siècle. Elles datent de la seconde moitié du XVI^e siècle. Quoique passablement transformées, il est assez facile d'en reconstituer le plan primitif. Nous avons pu constater qu'elles sont en tout point semblables à celles du XVII^e siècle, à l'exception d'une seule, appelée le « Couvent », (Fig. 10), à quelques minutes des Crosettes, et qui, jusqu'ici, a vainement exercé la sagacité des chercheurs. Elle est formée de deux maisons accolées, dont l'une, celle de l'Est, a tous les caractères, non d'une ferme, mais bien d'une demeure ayant appartenu à quelque gros propriétaire.

Les moulins du temps passé ont tous disparu, sauf un, totalement désaffecté et modifié. Des vieilles forges, il ne subsiste plus rien. D'ailleurs, ces types offrent une importance secondaire, et aucun d'eux n'est représenté aux Crosettes. Comme nous avons restreint le sujet de notre étude à ces deux quartiers, nous pouvons, pour le moment, en faire abstraction.

Les plus vieilles maisons qu'on rencontre aux Crosettes sont du premier groupe. Aucune ne porte un millésime antérieur au XVII^e siècle. La plus ancienne est de 1606. Sous la dénomination de maisons antérieures au XVIII^e siècle, il faudra donc entendre des bâtisses du XVII^e siècle.

I. Maisons antérieures au XVIII^e siècle.

Deux types de ces maisons coexistent aux Crosettes : le type dit jurassien pur ou à cheminée étroite ; le type jurassien d'influence burgonde.

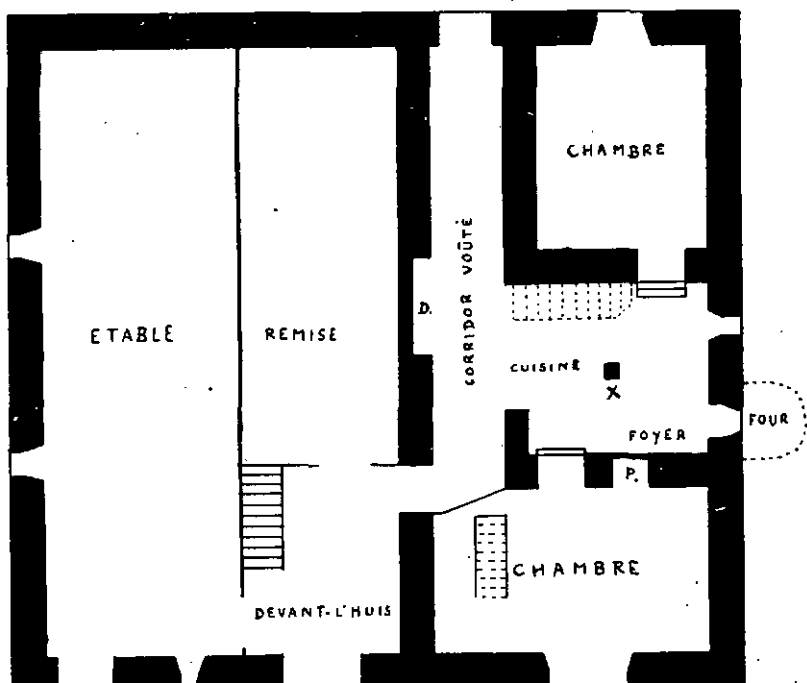


FIG. 14. — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU N° 40 DES GRANDES CROSETTES

Dimensions : 14 mètres sur 12,50 mètres. Ferme construite en 1626.

A. Type jurassien pur ou à cheminée étroite.

Ce type compte six exemplaires indiscutables. Le mieux conservé est le numéro 40 des Grandes Crosettes, appelé par les gens du pays *la Sorcière*. Le rez-de-chaussée présente la distribution suivante (Fig. 14) :

1^o Porte d'entrée conduisant dans un vestibule, appelé *devant-l'huis* par le Dr Hunziker. Un escalier de bois permet de monter au premier étage, à la grange du haut. Derrière le vestibule se trouve la remise ; elle occupe la place de la four-

ragère de la maison celto-romande. Ce vestibule est séparé de la remise par une cloison de bois, dans laquelle est ménagée une porte.

2^o Une seconde porte conduit dans un corridor voûté, présentant en D un dressoir pris dans l'épaisseur du mur. Le corridor, aussi voûté, est séparé de la chambre de devant par une simple paroi de bois. A son autre extrémité, une porte conduit à l'extérieur.

3^o Le corridor s'ouvre largement sur la cuisine, dont le plafond est voûté aux trois quarts. Le dernier quart, au Sud-Est, est également voûté, mais il présente, au-dessus du foyer, une ouverture rectangulaire pour l'échappement de la fumée. Le manteau de la cheminée descend plus bas que le plafond et s'appuie sur un pilier, marqué en X. A noter qu'au lieu de tuf, on a employé le calcaire compact de l'endroit.

4^o La chambre du Midi n'a qu'une fenêtre. Un escalier conduit par une trappe à la chambre du haut. En P, existe une façon d'armoire d'un mètre et demi de haut. Elle n'est séparée du foyer que par un mur de faible épaisseur, remplaçant une ancienne dalle qui se chauffait quand on faisait du feu sur l'âtre. Dans d'autres maisons, la dalle est remplacée par une plaque de fer, appelée *platine*. Il en existe une portant le millésime de 1797 au numéro 21 des Grandes Crosettes.

Au sujet de ce dispositif, le Dr Hunziker écrit : « Nous voyons également dans cette contrée (Matran, Montet, Écublens, Diesse, Cugy, etc.) la dalle foyère ou plaque de fourneau, qui est très répandue dans le canton de Berne, et qui porte le nom de contre-feu... Très probablement, dans les installations plus nouvelles, la platine est une dalle de pierre de taille de faible épaisseur ou une plaque de fer, qui se trouve placée perpendiculairement dans la paroi de séparation, entre le foyer et la chambre de ménage, et servant à chauffer rapidement cette dernière pièce. Le poêle, qui remplit le même but dans la Suisse allemande, manque ici. »

C'était l'unique moyen de chauffage de la chambre en hiver. Il suffisait à des gens qui n'y pénétraient guère que pour se coucher. Mais il se révéla insuffisant avec la pratique de l'horlogerie. Un poêle devint nécessaire. Nous l'avons supprimé dans le plan que nous analysons, pour garder à la disposition intérieure son aspect primitif. La chambre en question est boisée,

ainsi que le plafond orné de petits caissons. Dans la section supérieure de chaque partie de l'embrasure de la fenêtre, nous avons découvert, sous une peinture récente, une jolie marqueterie de fleurs de pissenlit stylisées.

5° Sous la chambre de derrière se trouve la cave, à laquelle

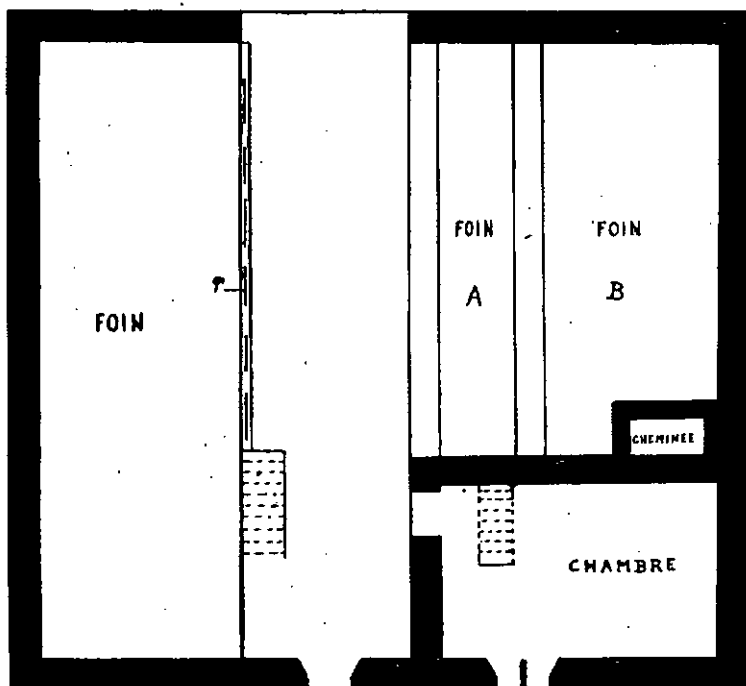


FIG. 15. — PREMIER ÉTAGE DE LA MAISON N° 40 DES GRANDES CROSETTES

on accède depuis la cuisine par une trappe et un escalier marqués de traits interrompus.

6° Le four est extérieur à la construction.

7° L'étable est à l'Ouest, séparée de la remise par une cloison de bois.

Le devant-l'huis était planchéié. Corridor et cuisine sont dallés de pierres formant des polygones irréguliers.

Le premier étage est ainsi distribué :

1° Chambre du haut, avec trappe sur la chambre du bas, et porte sur la grange. Entourée de murs, elle est de plus couverte

d'un plafond de pierres cimentées à la chaux et reposant sur de grosses poutres.

2° Le manteau de la cheminée dépasse le niveau de la grange jusqu'à mi-hauteur de la chambre du haut. Il se continue par un étroit canal muré.

3° De chaque côté du pont de grange on entasse le foin sur les soliers. En A, nous avons marqué la projection du corridor voûté, en B celle de la cuisine et de la chambre de derrière. Les



FIG. 16. — FERME DÉSFFECTÉE PORTANT LE N° 40 DES GRANDES GROSETTES, SURNOMMÉE « LA SORCIÈRE »

Construite en 1626.

La partie gauche de la façade — ce qui est boisé — est récente. Primitivement, la porte d'entrée n'était pas partagée en deux. On a de plus supprimé les meneaux de la grande fenêtre du rez-de-chaussée, pour avoir plus de lumière. La fenêtre de droite du premier étage est intacte. Au fond, la Chaux-de-tonds et la chaîne de Pouillerel.

surfaces A et B sont couvertes d'un assemblage de pierres de même espèce que la couverture de la chambre du haut.

4° Des trappes T permettent de mettre le foin dans les crèches de l'étable.

5° En face de la fenêtre de la grange est située la porte de grange, à deux battants de bois.

Par la coupe en travers de la Fig. 13, on se rendra compte de l'utilisation verticale du volume intérieur de la ferme.

Enfin voici (Fig. 16) la photographie de cet immeuble, dont nous avons déjà dit qu'il sert actuellement de chalet d'estivage.

Supprimer dans la façade, pour avoir l'impression de la maison primitive : la cloison qui partage la porte d'entrée et l'annexe de l'Ouest.

Le four a été démoli. L'ancien toit de bardeaux est remplacé par une couverture de tuiles.

Cette maison porte le millésime de 1626.

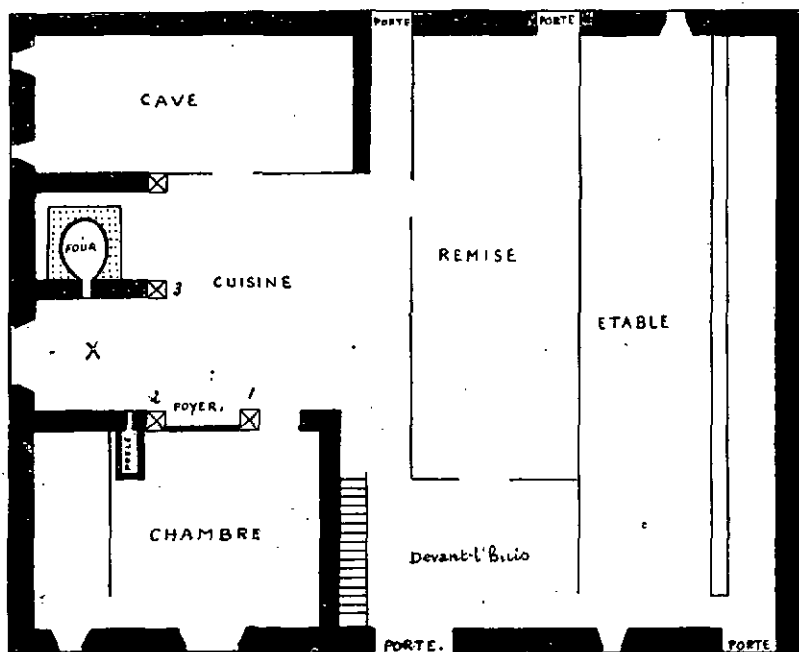


FIG. 17. — REZ-DE-CHAUSSÉE DU N° 16 DES PETITES CROSETTES

La maison fut construite par Blaize Berger en 1631. Dimensions : 16,50 m. sur 13,50 m.

B. Type jurassien d'influence burgonde.

De ce type existent encore une dizaine de maisons identifiées à coup sûr. Nous avons choisi (Fig. 17) l'exemplaire le plus intact. Il présente en outre cet avantage d'avoir l'étable en bise, ce qui est l'exception. Pour reconstituer le plan d'une maison ayant l'étable au vent, il suffit de renverser le dispositif.

Cette maison porte le numéro 16 des Petites Crosettes. Elle fut construite en 1631 par Blaize Berger. Ce nom est en tout

cas sculpté avec le millésime dans un cartouche au-dessus de la porte d'entrée.

La disposition générale est absolument la même que dans le type précédemment décrit :

1^o Corps du logement et de la cuisine ; 2^o remise ; 3^o étable.

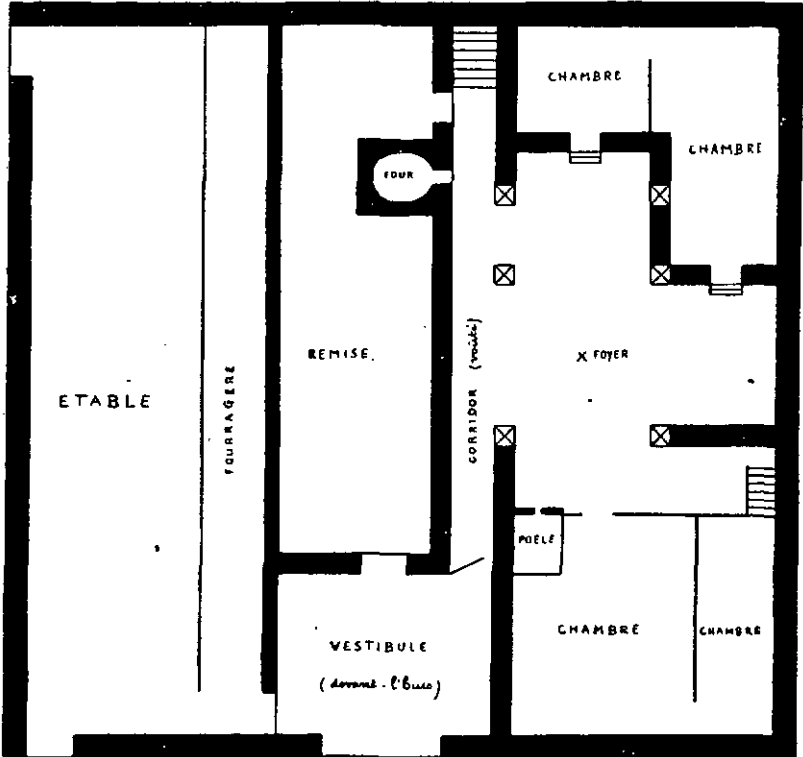


FIG. 18. — REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON N° 7 DES PETITES CROSETTES

Longueur 21 mètres ; largeur 18,60 mètres.

Mais l'espace réservé à la cuisine est plus grand que dans le cas de la *Sorcière*. La grande cheminée de bois, aujourd'hui remplacée par une cheminée étroite, reposait sur les piliers marqués en 1, 2, 3, et sur une pontre transversale. Au-dessus de l'espace X et du four existe une voûte. La cave est au niveau du rez-de-chaussée. Le corridor — non voûté — n'avait pas besoin d'un solide point d'appui à l'Est. On s'est contenté d'une

cloison de bois. L'escalier conduisant à la chambre du haut est situé dans le vestibule. Au lieu d'une seule chambre de devant, il y en a deux, chauffées par un poêle. Ce poêle, comme on sait, a donné son nom à la pièce où il était situé. En patois : poïle, pelye, selon le Dr Hunziker.

La grange est partout planchéiée, sauf au-dessus des deux voûtes de la cuisine.



FIG. 19. — FERME PORTANT LE N° 7 DES PETITES CROSETTES

Construite en 1606.

La façade a été élargie à droite par l'adjonction d'une remise (porte entr'ouverte). La grande porte d'entrée, dite de style bourgogne, est intacte. On a refait les fenêtres des chambres du rez-de-chaussée. Au premier plan, à droite, se trouve un puits, alimenté par l'eau collectée sur les marnes argoviennes. Derrière la maison, crêt saquanien avec pâturage boisé.

Cette maison est désaffectée. Les terres qui en dépendent ont été réunies au numéro 14. Le propriétaire y engrange l'excédent de sa récolte de foin et le vend à des tiers, qui doivent le faire manger sur place par leurs bêtes. C'est une sage mesure pour ne pas priver le domaine de fumier.

Une variété intéressante de la maison jurassienne d'influence bourgogne se distingue par sa cheminée construite tout en pierre. Elle est représentée aux Petites Crosettes par le N° 7, dont le plan du rez-de-chaussée est donné à la Fig. 18.

On s'aperçoit qu'il s'agit d'une ferme de grandes dimensions. Elle est, en effet, longue de 21 mètres et large de 18,60 mètres. Au-dessus de la porte d'entrée se lit le millésime 1606. Il n'existe pas de date plus ancienne sur aucune autre maison des Crosettes. Sur la travée de la porte de la remise, nous avons relevé le millésime de 1609. Cette partie a donc été remaniée ou achevée postérieurement à l'édification de l'immeuble.



FIG. 20. — MAISON N° 38 DES GRANDES CROSETTES

C'est une ancienne hôtellerie datant de 1673. Porte cochère à gauche. Au-dessus de la porte d'entrée se trouve un cartouche avec une inscription. La partie de droite de la façade a été remaniée et élargie.

Le corridor et la cuisine sont voûtés, sauf l'espace réservé à la cheminée. Cette dernière reposait sur quatre gros piliers de pierre, indiqués par des X sur le plan. Elle avait, de bas en haut, la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée. De pilier à pilier, un arc surbaissé permettait de circuler en tous sens. La cheminée a été démolie récemment et reconstruite en style étroit. Les espaces séparant les piliers sont murés aujourd'hui, mais on a conservé les arcs primitifs, de sorte qu'il est aisé de rétablir l'ancienne ordonnance.

La cave, voûtée, est placée sous la grande chambre de devant. On y descend par un escalier partant du vestibule.

Comme autres variétés du type burgonde, nous citerons les deux exemples suivants :

Premièrement, le N° 38 des Grandes Crosettes (Fig. 20), situé au Mont Sagne. Cette maison a été construite en 1673. Le mil-



FIG. 21. — FERME DÉSAFFECTÉE, PORTANT LE N° 39 DES GRANDES CROSETTES
Type de la maison à toit maltourné. Cheminée burgonde. Entrée de la grange sur le côté Est.

lésime est très bien conservé au-dessus de la porte d'entrée. Un cartouche placé plus haut porte cette inscription :

On a beau sa maison bastir
Si le Seigneur ni met la main
Cela nest que bastir en vain.

Ce fut autrefois une hôtellerie, doublée d'un train de campagne. On avait par conséquent besoin de plus de place. Aussi réserva-t-on deux chambres au premier étage. La vieille route du Mont Sagne passe à l'Ouest. Une espèce de porte cochère, prolongeant la muraille tournée au vent, est coiffée d'un toit en lambris. Le pignon de la façade est en bois. Il forme un

berceau qui surplombe le mur. L'emploi du bois pour le pignon assure, paraît-il, une meilleure aération de la grange, surtout au moment de la fermentation.

Comme le N° 16 des Petites Crosettes, cette élégante ferme n'est plus habitée par un paysan fixé à demeure. Le propriétaire réside à Boinod, et il loue le logement à un homme de gros métier, travaillant à la ville. En été, un certain nombre de vaches broutent le pâturage voisin ; en hiver, elles consomment le foin récolté sur les prés attenants et sur ceux d'un domaine contigu, situé plus à l'Est. Nous donnons ces détails comme exemple de la concentration agricole qui est en train de s'opérer au détriment des petites exploitations.

Deuxièmement, le N° 39 des Grandes Crosettes (Fig 21). On appelle fermes à toit maltourné ou retourné celles dont le toit se termine en pignon sur les parties Ouest et Est, au lieu de coiffer la façade.

Cette disposition du toit est de règle quand deux ou plusieurs maisons sont contiguës. Elle permet de réaliser dans ce cas une sérieuse économie de matériaux. Les Crosettes comptent deux exemplaires de maisons ainsi complées. Le long de la vallée de la Sagne, on rencontre des séries de maisons accolées de cette façon. Dans l'exemple ci-dessus, l'ancienne maison qui existait à l'Ouest a disparu. La mitoyenne d'autrefois a été percée d'ouvertures après coup. Nous ne voudrions pas prétendre que toutes les fermes de ce genre avaient une jumelle, car la construction ou la reconstruction de cette dernière peut avoir été différée pour une raison ou pour une autre ; mais, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas rencontré de maison de cette espèce que nous n'ayons pu expliquer par l'existence présente ou passée d'une bâtisse contiguë.

Notre énumération serait incomplète si nous laissions de côté un type très caractéristique, représenté aux Crosettes par un seul exemplaire, mais qui est fréquent ailleurs. Il s'agit de la maison — jurassienne pure ou d'influence burgonde — que les circonstances obligent à construire contre les pentes tournées à l'envers. L'entrée de la grange devant être portée au Midi, c'est-à-dire sur ce qui constitue la façade pour les maisons bâties contre les pentes tournées à l'endroit, ce ne sont plus les toits qui sont maltournés, mais bien les façades mêmes. A vrai dire, il n'y a même plus de façade principale proprement



FIG. 22. — FERME PORTANT LE N° 8 DES REPRISES (QUARTIER EXTÉRIEUR
DE LA CHAUX-DE-FONDS)

Cette façade est absolument intacte. Les meneaux des deux grandes fenêtres ont été supprimés.



FIG. 23. — FAÇADE NORD DU N° 8 DES REPRISES

La porte d'entrée a été rétrécie. Au premier plan, tas de foin.

dite au sens habituel du mot, puisque celle qui en devrait tenir lieu — la façade du Nord — n'a que des portes et des fenêtres exiguës, et que l'autre, sur laquelle donnent les chambres, a complètement l'aspect de la façade arrière d'une maison construite à l'endroit. On peut s'en convaincre en examinant les deux photographies des Fig. 22 et 23, qui reproduisent une

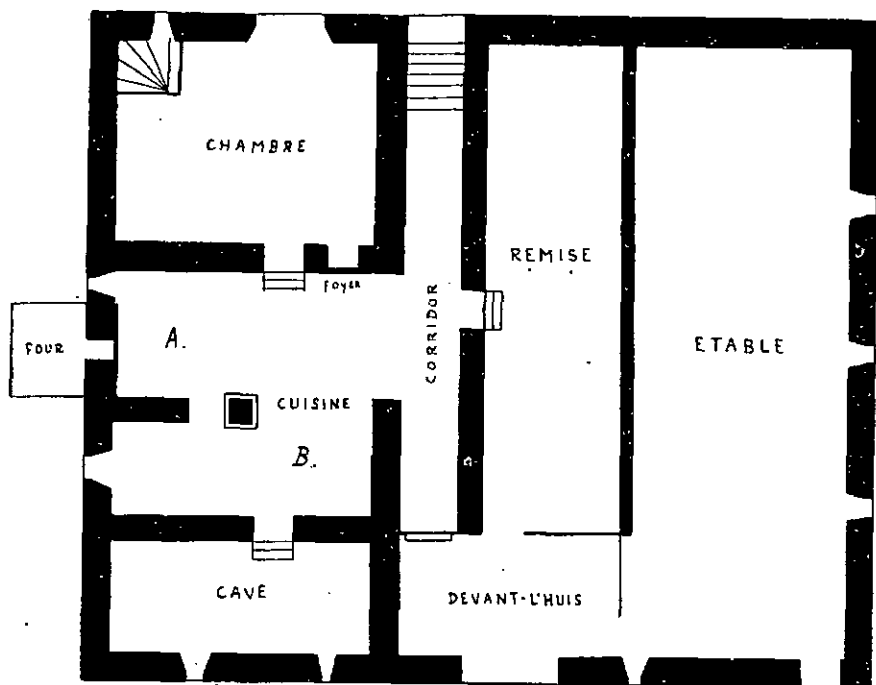


FIG. 24. — REZ-DE-CHAUSSÉE DU N° 8 DES REPRISES

La maison date de 1825. Longueur 17,50 mètres, largeur 14,30 mètres.

maison portant le numéro 8 des Reprises. Il ne nous a pas été possible de tirer parti de la ferme N° 33 des Petites Crosettes, présentant les mêmes caractères, tant elle a été remaniée.

Pour qu'on puisse s'orienter, nous donnons sous Fig. 24 le plan du rez-de-chaussée.

A première vue, on croit se trouver en présence d'une maison avec l'étable en bise. Mais la position de la chambre et de la cave fait bien vite changer d'opinion. Le compartiment : chambre-cuisine-cave est renversé par rapport à l'entrée de la

grange, et le compartiment : devant-l'huis-remise, est à son tour renversé par rapport à l'ordonnance habituelle du premier. Il n'était pas possible, faute de place, et à cause de l'enfoncement du corridor, de situer sur la même façade l'entrée de la grange et l'entrée du vestibule. D'autre part, les habitants voulaient réserver pour leurs chambres le bénéfice du soleil levant ; il était en outre indiqué de placer la cave au Nord, où la température est plus fraîche.

Une grande cheminée burgonde, mais toute en pierre, repose sur les murs et sur un gros pilier occupant le milieu de la cuisine. Trois arcs surbaissés permettent de gagner le corridor et les parties A et B de la cuisine. Ces dernières sont voûtées, ainsi que le corridor et la cave. Le niveau de la cave est à cinquante centimètres au-dessous du niveau de la cuisine, et le plancher de la chambre à 30 centimètres au-dessus de celui de la cuisine. On retrouve la dalle (platine) déjà signalée au N° 40 des Grandes Crosettes. Un escalier tournant conduit à la chambre du haut, en tout point semblable à son homologue de la *Sorcière*.

Cette ferme porte le millésime de 1625. Elle est donc antérieure seulement d'une année à celle-là. A la même époque, on construisait donc indifféremment dans les deux styles.

Nous avons constaté de nouveau que cette ferme, absolument intacte, sauf un rétrécissement postérieur de la porte du vestibule et l'agrandissement de la fenêtre qui y donnait jour, n'est plus habitée.

C'est la même situation qu'au N° 38 du Mont Sagne, avec ces deux différences : que le paysan n'est pas propriétaire, et que personne, vraisemblablement, n'y élira plus domicile.

Au numéro 34 des Petites Crosettes, l'observateur remarque une bâtisse analogue à la précédente, mais avec porte d'entrée à l'Ouest. Le chemin a été la cause déterminante de cette modification.

Une enquête embrassant une grande étendue de territoire — par exemple le canton de Neuchâtel tout entier et le Jura bernois — permettra sans doute de découvrir d'autres variantes, de même que les formes de transition du type jurassien pur au type d'influence burgonde, ainsi que les pénétrations réciproques.

Le type d'influence burgonde est, dans l'ensemble, plus fruste

que l'autre. Il est caractérisé non seulement par sa cheminée, mais aussi par un emploi plus grand du bois en lieu et place de la pierre. Nous serions tenté d'y voir la descendance d'une simple loge d'estivage d'autrefois — la « beuge », en patois — adaptée aux besoins de la montagne. En examinant la photographie de la Fig. 25, qui représente une très ancienne loge,



FIG. 25. — TYPE DE LA LOGE OU « BEUGE » D'AUTREFOIS
A droite, citerne recevant l'eau de pluie.

Cette loge se trouve sur le chemin conduisant du cimetière de la Chaux-de-Fonds aux Combettes.

on se rend compte qu'on la transformerait facilement en une maison de type burgonde rudimentaire.

2. Maisons du XVIII^e siècle.

Un grand nombre, on pourrait même dire la plupart des maisons du XVIII^e siècle, furent construites sur les modèles du groupe précédent. On utilisa aussi bien le type jurassien pur que le type d'influence burgonde. Nous avons observé que l'ornementation des pierres est plus sobre : on supprime les accolades des fenêtres et les jolies moulures du bas des dor-

mants, ou bien on les marque à peine. C'est dans le cours de ce siècle qu'apparaît d'une façon générale la maison à deux étages, nécessitée par les besoins de l'horlogerie. Les chambres du haut, au lieu d'être prises partiellement sur l'embrasure du toit, ont leur plafond à la hauteur des murs latéraux. La maison de droite de la Fig. 26 en montre un exemplaire bien typi-



FIG. 26.

A GAUCHE, FERME DU XVIII^e SIÈCLE, PORTANT LE N^o 19 DES GRANDES CROSETTES
A DROITE, FERME CONSTRUITE EN 1733, QUELQUE 50 ANS AVANT SA VOISINE

Les deux maisons ont des murs de protection qui débordent la façade.
Au second plan, le Mont Jaques.

que datant de 1733. L'ancienne étable, située en bise, a été transformée en logement.

Postérieurement à ce type surgissent des fermes dont le pignon de façade est orné d'un berceau du plus bel effet. Tel est le cas de la maison de gauche de la Fig. 26. Elle porte le N^o 19 des Grandes Crosettes.

Le N^o 19 des Grandes Crosettes se distingue de tous les types antérieurs, d'abord par sa plus grande élévation, ensuite par sa distribution intérieure. Les murs latéraux montent jusqu'à la hauteur d'un nouvel étage, le troisième, inhabité il est vrai, et inhabitable parce que les fenêtres constituent simplement

des regards pour la grange. Remarquer le prolongement des murs de la façade sur le devant de l'immeuble. Cette disposi-

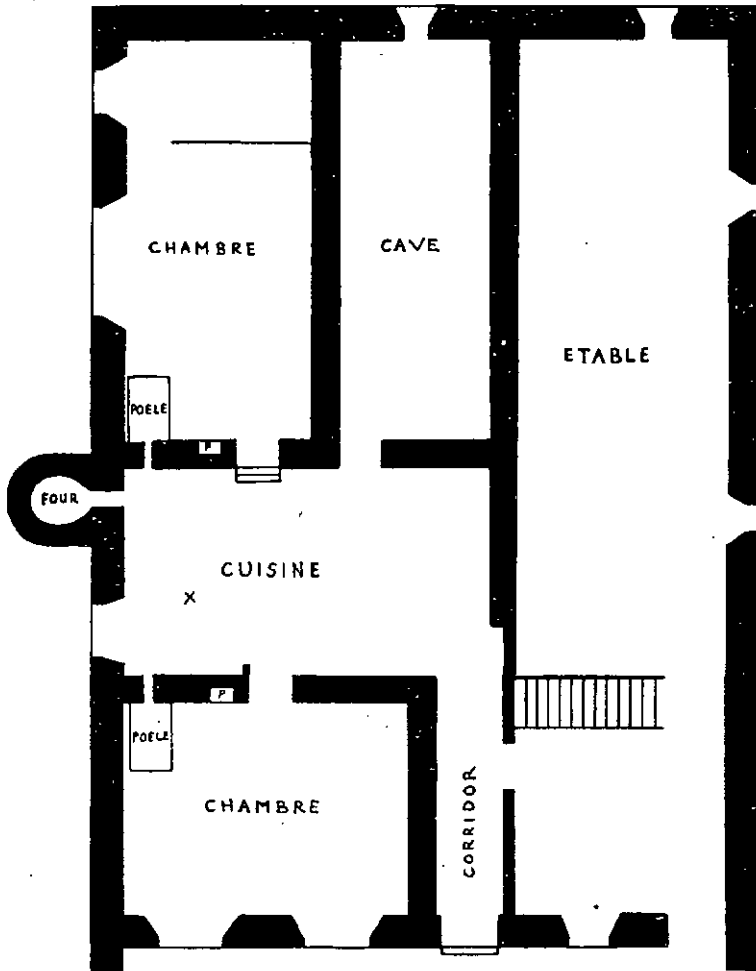


FIG. 27. — MAISON N° 19 DES GRANDES CROSETTES

Dimensions : 12,80 mètres de façade, 16,85 mètres de profondeur.

tion protège contre la bise et le vent. On la rencontre déjà au XVII^e siècle.

Mais ce qui est plus intéressant, c'est la distribution intérieure, en rupture complète avec les anciens types.

Le devant-l'huis est placé dans le prolongement de l'étable, ce qui a pour effet d'allonger la maison dans le sens Nord-Sud. Une entrée distincte conduit au logement. Le corridor ne se continue pas, comme dans le type du XVII^e siècle, par une remise, mais bien par la cave. La cuisine est grande, plafonnée de planches. Une cheminée de type burgonde, aux dimensions restreintes, construite en pierre jusqu'au toit, mais terminée



FIG. 28. — CONSTRUCTION SITUÉE A QUELQUES MÈTRES DU N° 31 DES PETITES CROSETTES

Le millésime (1706) est peint sur le pignon. Toute la partie de gauche est récente. Il faut en faire abstraction pour reconstituer l'original, qui est représentatif de la « galandure ».

par un cylindre de tôle, occupe l'Ouest du compartiment ; elle est soutenue en partie par un poteau (X). Dans les types décrits jusqu'ici, la cheminée est toujours située au milieu de la cuisine, sauf pour l'exemplaire de la maison jurassienne pure.

Les deux espaces marqués d'un P sont des armoires sans dalle de pierre ou platine de fer.

Il existe des maisons semblables dans la ville même de la Chaux-de-Fonds, où elles ne furent jamais que des maisons d'habitation. Elles datent de la fin du XVIII^e siècle. La ferme des Grandes Crosettes est une adaptation rurale de ce type

urbain. Elle marque le point culminant d'une époque, à partir de laquelle l'horlogerie rétrogradera sans cesse de la campagne vers la ville.

Du commencement du XVIII^e siècle, nous avons découvert aux Petites Crosettes, près du numéro 31, une curieuse construction, dont nous donnons la photographie (Fig. 28) et le plan du premier étage (Fig. 29).

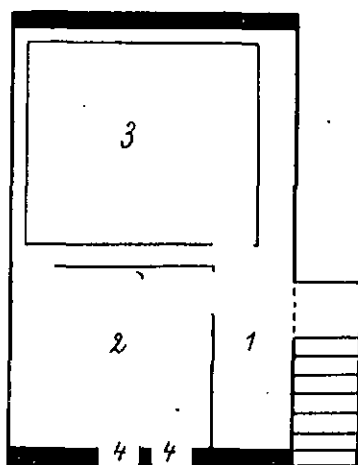


FIG. 29. — PLAN DU PREMIER ÉTAGE
DE LA CONSTRUCTION DE LA FIG. 28

1. Corridor. — 2. Chambre. — 3. Grenier
4. Fenêtre.

Ce petit bâtiment est construit en pierre jusqu'au premier étage. A partir de ce point, les murs sont en règle-mur. On accède aux locaux du haut par un escalier latéral, qui conduit dans un corridor ouvrant sur une chambre et sur un grenier fait de planches et isolé des murs. Chambre et grenier sont lambrissés.

Le local du rez-de-chaussée est formé uniquement des quatre murs. On n'y relève aucun indice permettant de penser qu'il fut primitivement une étable. Ce ne fut jamais sans doute, comme aujourd'hui, qu'une remise pour les voitures et les outils aratoires.

Le Dr Hunziker, à la page 124 de l'ouvrage déjà cité, dit ce qui suit à propos de maisons ayant des murs semblables : « Nous avons aussi à mentionner le système de construction en règle-mur « Riegel », avec dénomination allemande « le reg-belmur » (Grole), la réglure ou galandure (Boncourt). » C'est évidemment une importation de régions pauvres en pierres. On rencontre fréquemment ce type sur le Plateau suisse.

Nous avons découvert à la Jonchère (Val-de-Ruz) une maisonnette absolument identique.

3. Maisons du XIX^e siècle.

Le XIX^e siècle a vu surgir ou se modifier de nouvelles maisons. Le long de la route cantonale ou à proximité se sont édifiés des immeubles sans intérêt architectural. Ce sont des maisons de type urbain et servant de cafés-restaurants (pas moins



FIG. 30. — DE GAUCHE A DROITE, FERMES N^{os} 10, 11, 12 DES PETITES CROSETTES

Le n^o 10 a été reconstruit de fond en comble sur l'emplacement d'une ferme du XVII^e siècle. Le n^o 11 a été exhaussé et son toit « retourné ». Le n^o 12 comprend deux parties : à gauche, une construction du XIX^e siècle, à droite, un reste de vieille ferme du XVII^e siècle. L'arrière-plan est formé par le crêt séquaisien des « Arêtes des Moulins ». Pâturage déboisé, derrière le n^o 10 ; pré, derrière le n^o 11 ; forêt, derrière le n^o 12.

de cinq), de maisons locatives, de forge, de fromagerie. Nous les laissons de côté pour nous arrêter à deux types nouveaux.

La ferme du XVII^e siècle, par suite de récoltes accrues de fourrages, résultant soit d'un meilleur traitement des terres, soit d'agrandissements cadastraux, soit des deux à la fois, s'est trouvée trop petite. Il fallait aussi plus d'espace pour le bétail. Les propriétaires ont alors, comme on dit dans le pays, retourné les toits. En réalité, la modification est plus profonde. On s'en

rendra compte par l'examen des maisons de la Fig. 30. La façade de l'une d'elles fut exhaussée à l'Ouest et à l'Est pour former en haut une ligne droite. Parfois, on a, de plus, allongé la façade d'un certain nombre de mètres. Puis la construction fut couverte d'un toit du genre « retourné ». La première maison de gauche de la Fig. 30 est une maison de ce genre, dont la façade a été considérablement élargie. Pour celle du



FIG. 34. — FERME PORTANT LE N° 9 DES GRANDES CROSETTES

En avant de l'étable se trouve le fumier, dont le lisier coule dans une canalisation à mi-hauteur du talus. L'arrière-plan est formé par le Mont Sagne. Photographie prise le 2 mai 1917.

milieu, on s'est borné à transformer le pignon en rectangle et à monter les murs latéraux. La troisième présente une autre variante. De l'ancienne ferme, on n'a gardé que la partie orientale : l'autre aile fut reconstruite dans un nouveau style.

Nous rangeons également dans cette catégorie la ferme de la Fig. 31 portant le N° 9 des Grandes Crosettes. Bien que construite en 1906, en remplacement d'une vieille bâtisse du XVII^e siècle, située à proximité, elle fait partie des maisons à toits retournés, très nombreuses un peu partout aujourd'hui et dont la fin du XIX^e siècle a marqué la naissance. Ce type n'est point spontané

chez nous. Il est venu d'ailleurs, très vraisemblablement, du Val-de-Ruz.

Cette ferme sortie non d'un remaniement, mais d'une création de toutes pièces, est des plus précieuses. Elle permet, à trois siècles de distance, de faire d'utiles comparaisons avec les habitations classiques du XVII^e siècle.

L'immeuble est de taille : 30,20 mètres de long sur 16,50 mètres

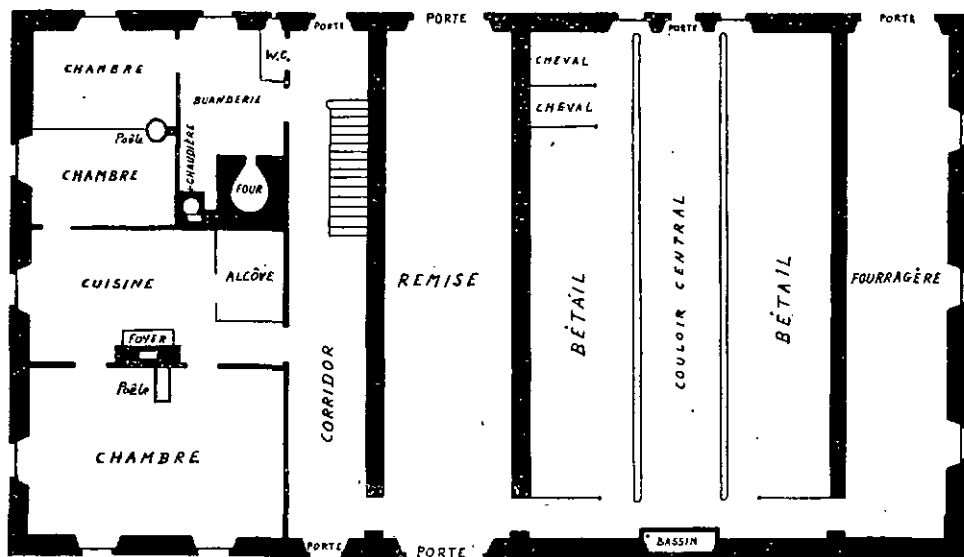


FIG. 32. — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON D'HABITATION ET DU RURAL
DU N° 9 DES GRANDES CROSETTES

Dimensions : 30,20 mètres sur 16,50 mètres.

de large. La plus grande ferme du XVII^e siècle mesurait 21 mètres de façade et 18,60 mètres de côté. Elle comporte toujours les trois compartiments : 1. Logement-cuisine ; 2. Remise ; 3. Étable, mais considérablement agrandis. La cuisine est largement éclairée. Plus de cheminée burgonde en pierre ou en bois, ou de cheminée étroite à murs épais, mais un étroit canal, ne présentant plus aucun danger d'incendie puisqu'il n'a plus aucun contact avec le foin. Le four est à l'intérieur, dans le même local qu'une buanderie.

Le devant-l'huis est remplacé par un long corridor traversant la maison de part en part. Un escalier de pierre conduit

au premier étage, qui constitue dans cette aile un appartement indépendant de l'exploitation rurale.

L'ancienne remise est conservée et l'on voit reparaître la grange du type celto-romand. Mais cette dernière, au lieu de servir de grenier, est employée à fourrager, comme la remise également. Le bétail est attaché de chaque côté d'un large couloir central. Le foin et l'herbe ne sont plus placés dans les crèches par des trappes ménagées dans le plafond, mais par des ouvertures faites à mi-hauteur dans l'épaisseur des murs de l'étable. Un bassin, placé dans l'étable, alimenté par une pompe



FIG. 33. — MAISON PORTANT LE N° 6 DES PETITES GROSETTES
*Ferme datant de 1614 désaffectée. La partie de droite est restée intacte.
En voir le détail à la Fig. 34.*

aspirant l'eau d'une citerne cimentée — et non plus comme autrefois d'une cuve de bois ou de pierres mal assemblées par de la chaux ou de la marne — permet d'abreuver le bétail sans l'exposer en hiver aux changements brusques de température.

L'étable est à l'Est. Grâce à la fourragère, les inconvénients de la bise sont très atténués. « On se préoccupait autrefois plus du bétail que des gens, nous a dit à ce sujet un septuagénaire ; aujourd'hui, c'est le contraire, on met les gens au soleil. »

L'aile Ouest du premier étage est occupée par un logement, l'autre par la grange. Les chars y arrivent par un pont très élevé atteignant la hauteur du premier étage.

Cette disposition est très avantageuse. A partir d'une cer-

taine hauteur, il faut, dans les fermes de l'ancienne époque, hisser et transporter les fourchées de foin. Ce n'est plus le cas avec le pont de grange actuel, d'où l'on jette tout simplement le foin en bas.

Interrogé sur les raisons pour lesquelles il n'avait pas reconstruit sa maison sur l'emplacement de sa ferme incendiée, le paysan nous a déclaré qu'il avait été conduit à choisir la situation actuelle d'abord parce que son immeuble serait plus rapproché de la grande route, ensuite et surtout parce qu'une double déclivité du terrain lui permettait de profiter d'une pente au Midi pour appuyer le pont de grange, et d'une autre au Nord pour n'avoir pas à pomper le purin du fumier.

La photographie de cette ferme a été prise le 2 mai 1917 à l'époque du dégel. Deux mois plus tard les foins étaient mûrs et on les fauchait.

Nous commenterons au chapitre suivant les causes qui ont fait passer de la maison du XVII^e siècle à la ferme contemporaine.

La ferme ancienne avait un cachet intime et familial. On la bâtissait avec soin, on l'ornait de belles pierres de taille, sculptées d'accolades et de moulures ; les parois, les plafonds des chambres étaient lambrissés ou caissonnés, parfois avec luxe, toujours avec goût. Aujourd'hui, on fait plus grand, deux fois plus grand, on répand partout la lumière avec abondance, mais on n'a pas chaud dans ces bâtisses utilitaires ; rien n'y flatte l'œil ; les galandages ont remplacé les vieux murs solides, épais de 40 à 60 centimètres ; des papiers peints y étalent leurs dessins et leurs couleurs quelconques. On ne se rassemble plus autour de l'âtre, près d'un feu de bois sec, on n'y devise plus ; on y paraît seulement à l'heure des repas pour avaler à la hâte des mets cuits sur un fourneau-potager. Les familles de paysans sont certes aussi unies qu'autrefois ; elles ont des mœurs toujours sévères, mais elles sont plus âprement tendues vers le gain, plus détachées des choses qui embellissent l'existence sans se traduire par des espèces sonnantes. Composées en plus grande partie d'immigrés de la Suisse allemande, Bernois en majorité, elles n'éprouvent pas, pour un passé qui leur est étranger, le culte des fermiers des XVII^e et XVIII^e siècles. Elles n'ont pas pour une terre, pour des forêts, pour une demeure dont elles ne sont le plus souvent que les usufruitières

cet attachement dont faisaient preuve leurs lointains prédécesseurs. Comme on sent bien la différence quand on rencontre une vieille famille neuchâteloise, où l'on vous accueille sans méfiance, où l'on prend intérêt à vos recherches, et où il n'est pas besoin de s'exprimer en un dialecte très rude pour se faire

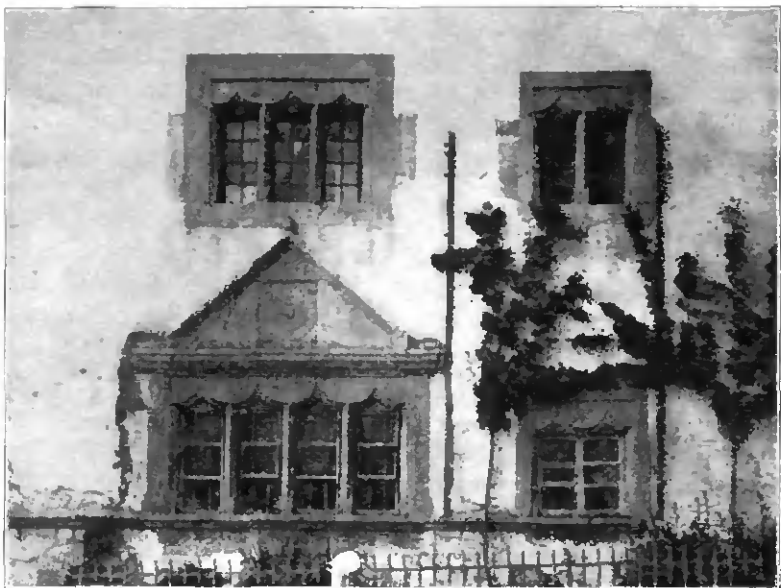


FIG. 34. — LA PARTIE DE DROITE DU N° 6 DES PETITES CROSETTES

Très beau motif architectural de style Renaissance, portant la date 1614.

Trois fenêtres ont conserve leurs meneaux.

La plus grande est garnie de barreaux de fer placés derrière les vitres.

entendre ! Chez les unes comme chez les autres, les enfants se détronquent plus tôt, et sans que les fils continuent toujours le métier de leur père. Le voisinage de la ville sollicite beaucoup d'entre eux à prendre un autre métier, et comme s'ils se sentaient moins chez eux, ce sont les indigènes qui cèdent le plus à l'attraction. Vieilles lermes et vieilles coutumes s'en vont, d'une marche lente mais sûre, vers l'oubli !

CHAPITRE VII

Mise en valeur.

Du milieu du XIV^e siècle à nos jours, soit pendant plus de cinq siècles et demi, les conditions politiques, sociales et économiques ont subi aux Crosettes, comme dans le reste du pays, des changements considérables. Les anciens sujets du seigneur de Valangin sont devenus les citoyens libres et égaux en droits de la République et canton de Neuchâtel. Ils n'étaient, comme bénéficiaires d'accensements, que les usagers du sol : ils le détiennent aujourd'hui en toute propriété. Au lieu d'acquitter une cense fixe de 4 deniers par faux de cernil, pré ou joux, d'être astreints à des redevances spéciales ainsi qu'à la dîme, ils payent une contribution calculée sur les revenus et les ressources. L'égalité devant la loi politique s'est doublée de l'égalité devant l'impôt. Cette dernière, depuis peu, a même pris la forme d'une égalité proportionnelle, et aux lieux où pendant cinq cents ans les efforts des habitants tendirent à l'individualisme le plus complet, des idées s'affirment actuellement en sens contraire.

Les tenanciers de 1350 ne venaient à la « Chaz de fonz » que pour y faire estiver leurs bestiaux. Leurs successeurs y ont bâti des fermes, puis des maisons servant à la fois d'exploitation agricole et d'atelier, et finalement des fabriques d'horlogerie ainsi que des maisons locatives. Ceux qui continuèrent la tradition rurale se virent de plus en plus refoulés dans les quar-

tiers extérieurs, où, après s'être fixés définitivement et avoir connu quelque temps l'activité mixte du paysan-horloger, ils se livrent aujourd'hui exclusivement à la culture intensive des herbages en vue de la production laitière.

De la migration saisonnière du début à la situation actuelle, les Crosettes ont franchi une série d'étapes, que les lignes suivantes s'efforceront de préciser. Par une véritable bonne chance, tenant à leur position géographique, les Crosettes sont le seul des quartiers extérieurs de la Chaux-de-Fonds dont l'évolution remonte aussi haut que celle de cette ville et puisse conséquemment servir, pour une longue période, à en caractériser la mise en valeur.

Le *Rentier de Valangin*, déjà cité souvent, n'indique pas si les paysans du XIV^e siècle tenaient les terres de la « Chaz de fonz » en possession individuelle ou collective. Le commissaire s'est horné malheureusement à une inscription sommaire. Quelques années plus tard, ou presque à la même époque, il détaille les reconnaissances personnelles de « li pollains », de « Johannin Bochet », de « Mermet fil au Tissot », possesseurs d'un certain nombre de faux à la Chaux-de-Fonds même. Johannin Bochet, tenancier de « j faux ... es teier desoz la chaul de fons ... 1358 » est apparemment le même que Johenot Boschet de l'inscription collective. Dans cette dernière, Johenot est associé à sa femme, mais pas dans le texte postérieur. L'aurait-il perdue entre temps, ou serions-nous en présence de deux accensements distincts ? Mermot fil Jehans tissot, du texte collectif, est pareillement identique à Mermet fil au tissot, cité en 1358. En supposant la date de 1350 pour la Reconnaissance collective, on pourrait admettre que Mermet, que Boschet, ont obtenu en 1358 des terres distinctes de celles qu'ils détenaient en commun avec les quinze autres personnages spécifiés. Il aurait ainsi existé un « pasquier commun », simultanément ou antérieurement aux accensements individuels. Mais on concevrait difficilement que « li pollains », « Roliez don pacot » ne se fussent pas ou n'eussent pas été mis au bénéfice du pâquier commun, car ils sont des contemporains, et du même village.

Dans tout le *Rentier* de l'époque et dans Rolet Bachie, seuls les individus « reconnaissent ». Il n'est pas encore fait mention, ni dans ce document ni dans d'autres du même genre, de biens appartenant à des collectivités ou à des communes. Cela ne

viendra que plus tard. Ce n'est qu'en 1547 que François Martine accense aux gens de Fontaines « tous les pasquiers et pasturages bons et mauvais lieux qui tiennent et pcedent riére leurs fins, fenage, territoire et brevarderie, tant au bas du vaulx que en la montagne, en quelque lieu qu'ilz soyent situez... », et dont vraisemblablement ils usaient depuis longtemps.

La distinction du commissaire entre les « prises » du village de Fontainemelon et la « Chaz de fonz » ne paraît pas involontaire. Dans son esprit, les « prises » du Val-de-Ruz, mises en valeur par des sédentaires, devaient se présenter autrement que la « Chaz de fonz », ce pâturage du Haut-Jura, où les Reconnaissants se rendaient pendant une courte période de l'année. Ici, l'estivage, les loges ; là, les prises, les maisons.

Roliez dou Pacot, Boschet, Pollains s'étaient-ils déjà fixés à demeure à la « Chaz de fonz » ? Seraient-ils les premiers colons que la fertilité naturelle du pâturage aurait eugagés à s'établir loin du Val-de-Ruz et en marge du pâquier commun ? L'un d'eux ou tous trois n'auraient-ils pas eu une mission spéciale, comme celle de gardiens de la « viez » ou du bétail, ou quelque autre ?

En l'absence de précisions formelles, il est indiqué de se borner à des suppositions. Nous avons tenu quand même à les évoquer pour exciter le zèle de chercheurs plus heureux ou plus avertis que nous. Quoi qu'il en ait été, les Crosettes ne devaient pas tarder à être mises à leur tour en valeur, à mesure que le défrichement des parties les moins boisées de la « chaz » pousserait à rechercher, dans le voisinage, des étendues plates et de même nature. Les semi-nomades de l'époque ne purent manquer d'être frappés des conditions favorables de la petite région où ils passaient à l'aller et au retour. Nous avons déjà indiqué au chapitre V, page 47 et suivantes, les raisons qui militent en faveur d'une occupation précoce.

Au début du XV^e siècle, les Reconnaissances de Rolêt Bachie de 1401 font paraître les premiers noms de tenanciers : R. Pollens — sans doute le fils de li Pollains — détient 6 faux ; Girard, ff Jeannin, ff Mermet-tissot, la moitié de deux poses. Avec les joûtes, les Crosettes comptent déjà sept propriétaires. Ils sont près d'une vingtaine en 1421. Une maison s'est élevée. Peut-être y en avait-il d'autres ? En tout cas, Bachie ne mentionne que celle de Guillaume Crostel, la première qui soit chro-

nologiquement indiquée jusqu'à ce jour pour tout le territoire de la Chaux-de-Fonds.

L'élevage du bétail devait être l'occupation essentielle du ou des colons fixés à demeure. Quant aux autres, nous inclinons à penser qu'ils demandaient à la Chaux-de-Fonds et aux Crosettes aussi bien de l'herbe pour leurs troupeaux en estivage que du foin. Ce qui nous le fait dire, c'est la distribution de la propriété, qui nous paraît inconciliable avec les nécessités de la garde du bétail. Banguerel, détenteur de prés à la Corbatière, aux Cœndres, à la Chaux-de-Fonds, en la sagne route du Locle, ne pouvait disperser son bétail en quatre endroits. Nous ne voyons pas non plus R. Pollens envoyer des bêtes à la fois au Mont d'Amin — où il possède 3 faux — et « ouz Crouz ». Girard, descendant de Mermet-Tissot, a des terres au « cul de la chaux », à la « chaux de fonz », « es teiez », « retro buennod », « versus les crouses ». Il lui aurait fallu décidément trop de bergers.

Les propriétaires du Val-de-Ruz envoyaient sans doute, après la vaine pâture du printemps, tout ou partie de leur bétail en estivage, lui faisant brouter successivement certains lots, sous la garde d'un berger, et se réservant pour eux-mêmes la culture et la récolte du foin. Ils pouvaient à la rigueur se charger de l'ensemble des travaux, surtout si leurs biens étaient de moindre importance. Le transport du foin jusqu'au Val-de-Ruz n'offrait pas de difficulté, puisqu'ils disposaient d'une route. Des constructions primitives — des loges, comme on disait déjà, ou des « beuges », pour employer l'expression relevée à la Sagne — servaient à abriter les troupeaux. Du lait, on faisait un peu de fromage pour ses propres besoins et pour payer la « cense », ce qui supposerait des installations ad hoc, tout au moins pour certains domaines.

Nous aurions beaucoup de peine à nous représenter qu'à cette époque on eût envoyé à la montagne seulement le jeune bétail, des bœufs à l'engrais, des moutons. Certes, on ne pratiquait pas l'élevage comme aujourd'hui, pour avoir du lait ; mais on ne pouvait pourtant pas empêcher les vaches d'en donner, ou les garder toutes « en bas » au Val-de-Ruz, à l'étable. Nécessairement le peu de lait qu'on obtenait devait recevoir un emploi quelconque, en dehors des besoins de l'alimentation des gens et des veaux. Et qu'en eût-on tiré, sinon du beurre, du fromage ?

Cela se pratiquait il n'y a pas si longtemps à la « Grosse Motte », près du Mont Racine, à 1363 m. d'altitude. Qui sait si Guillaume Crostel n'était pas le fromager des Crosettes ? Cette solution couperait éventuellement court à toute discussion sur l'obligation pour chaque paysan d'avoir eu sa chaudière et sa cave.

Vers la fin du XV^e siècle, on assiste à une extension considérable de l'occupation des Crosettes. Des accensements à grande échelle se font à des gens du Val-de-Ruz et de la Sagne. Nous avons déjà signalé la chose au chapitre V. Nous n'y revenons ici que pour marquer le début d'une nouvelle activité dans le défrichement. Borné primitivement aux abords de la route et aux endroits les plus accessibles, le déboisement va s'attaquer maintenant à tout le reste du territoire, qui constitue encore, malgré le mot, la majeure partie de la contrée. La joux reculera sensiblement, car ce n'est pas la valeur du bois qui poussera les miseurs du temps à se faire octroyer de gros accensements, et les gens de moyens plus restreints à les leur racheter en détail, mais bien l'espoir de nouveaux prés, de nouveaux pâturages.

Le défrichement sera plus pénible qu'auparavant, il exigera en tout cas des efforts plus soutenus, parce qu'il faudra s'en prendre à des étendues moins restreintes, moins facilement accessibles ; en outre, les nouveaux venus seront pressés de se récupérer à bref délai de leurs débours. Les premiers occupants avaient bénéficié d'éclaircies naturelles et ils s'étaient contentés d'un nombre minime de faux, 1, 4, au plus 6. Maintenant s'ouvriraient les perspectives d'abatages massifs, d'extractions multiples de troncs et de roches, de défonçages étendus. Dans ces conditions, on comprend que plus d'un Reconnaissant de Fontainemelon ou des Geneveys-sur-Fontaines ait préféré passer la main à d'autres, après avoir tiré un dernier parti de ses avantages de colon plus anciennement établi aux Crosettes. Nous ne voudrions pas diminuer les mérites des hommes de la première heure : ils ont réveillé la « noire joux » de sa torpeur multiséculaire, ils l'ont partiellement transformée en prairies, en pâturages. Cela suppose de nombreux efforts. Mais l'âge héroïque, si l'on peut s'exprimer ainsi, est celui de leurs successeurs, auxquels fut imposé le défrichement intensif de grands espaces grevés de charges proportionnellement plus lourdes. La cense n'avait pas varié, certes ; ce qui avait changé en revanche, c'était le

prix des terres : le revenu foncier avait baissé du fait de la concurrence et de la revente. La même cause avait déjà sans doute conduit les ancêtres à faucher certaines parties de leurs pâturages : elle poussa leurs après-venants à se fixer à demeure sur les lieux. Et, de fait, dès le début du XVI^e siècle, de nouvelles maisons surgissent dans le texte des Reconnaissances. Il faut bien, une vingtaine d'années plus tard, que les installations permanentes se soient multipliées, puisqu'un habitant de l'endroit, natif de la Sagne, se décide à construire un moulin. Le 11 novembre 1538, René de Challant accense à Claude, fils d'Henri Nicollet, « les eaux qui descendent et distillent depuis la maison des Borquain jusqu'au creux des Coulomb de la Croisette, pour faire un moulin, moyennant un écu d'or au soleil et une livre et demie de cense annuellement ». Le 16 juin 1552, le même personnage obtenait « toutes autres eaux qu'il pourrait recueillir pour une raiisse, une rebatte et une foule, moyennant quarante sols et une livre et demie de cense annuelle ». A cette époque, il existait déjà un moulin à la Chaux-de-Fonds, et un autre avait été édifié au pied de la Roche des Crocs. Ce n'est certainement pas dans l'intention de leur porter pièce que Claude Nicollet construisit son moulin, mais plutôt pour répondre aux besoins des gens des Crosettes. L'accensement de 1552 parle d'une raiisse (scie), d'une rebatte et d'une foule. Le bois commençait donc à prendre de la valeur, sans doute parce que la bâtisse se développait. La rebatte servait à presser les graines de chanvre et de lin, la foule à la préparation des draps de laine.

Les Crosettes ont ainsi pris lentement figure de hameau. Dans les Reconnaissances du XVI^e siècle, nous n'avons relevé la mention que de trois maisons. Mais il en existait certainement d'autres, outre le moulin et l'ancienne demeure de G. Crostel. Construites sans doute très simplement, chalets plus que fermes, aucune n'a subsisté jusqu'à nos jours, soit qu'elles aient été la proie du feu, soit qu'on les ait démolies et rebâties au siècle suivant. Leurs propriétaires pratiquaient à la montagne le cycle complet des travaux agricoles de l'époque : culture de l'herbe, de quelques champs de céréales, de chenevières ; élevage du bétail (bovidés, chevaux et moutons) ; apiculture. En automne, après les moissons et tandis que le bétail pâturait les regains, ils prenaient la hache et la pioche et, pour eux-mêmes ou pour

le compte d'autrui, poursuivaient le défrichement. Les premières fortes gelées voyaient partir les troupeaux venus en estivage du Val-de-Ruz, de la Sagne ou du Locle. C'était l'époque des longues veillées, des travaux de cbarronnage, coupés d'abatages en forêt, de parties de chasse. Les femmes reprenaient leurs quenouilles. Le soir, autour de l'âtre, après qu'on avait « gouverné » le bétail et pris un repas frugal, la famille s'assemblait selon la coutume et devisait des événements de la journée ou de ceux que la rumeur avait apportés jusqu'ici. On avait peu de besoins et des horizons restreints, mais dans le cercle étroit de ses relations, on ne laissait échapper aucun détail, on tenait un compte minutieux de ses heurs et malheurs ainsi que de ceux d'autrui. L'union était forte entre tous les membres de la famille ; la solidarité n'était pas non plus un vain mot de voisin à voisin. Des traditions auxquelles nul n'aurait osé toucher réglaient la vie sociale et le travail des champs. C'était l'époque de la stricte observance, d'une espèce d'accomplissement rituelique de la vie ; chaque chose venait à son heure : les travaux des champs, de la ferme, de la forêt, les foires, le paiement des redevances, etc. C'était le « bon vieux temps » pendant lequel s'affinait le bon sens d'une race sérieuse et forte, et se fortifiait l'esprit d'initiative, qui deviendra peu à peu l'esprit d'indépendance. On était âpre au gain, dur au travail, parce que les familles étaient nombreuses et que, à cette époque, comme à toute autre, la marge des profits ne dépassait guère celle des débours. Le paysan, d'ailleurs, est sobre, économe par tempérament ; il compte pour rien ses privations et ses efforts du moment, parce qu'il travaille pour l'avenir. Les adversités ne l'abattent guère ; il y puise au contraire une nouvelle énergie. Ces qualités, le paysan du XVI^e siècle devra les mettre sans cesse à contribution pour triompher d'un sol rebelle et d'un climat rude. Elles lui seront encore nécessaires quand l'introduction de l'horlogerie exigera une activité plus intense, été comme hiver. La mise en valeur de la Chaux-de-Fonds et des quartiers extérieurs fut, pour les colons venus du Val-de-Ruz, du Locle et de la Sagne, l'origine d'un renouveau d'efforts. La race s'y retrempe et si, aujourd'hui, malgré l'apport énorme d'éléments étrangers, la population de l'endroit témoigne d'une activité débordante, d'une persévérance inlassable, d'un rare esprit d'entreprise, elle le doit en bonne partie à ces pionniers

d'autrefois, particulièrement à ceux du XVI^e siècle, qui ne redoutèrent pas de recommencer l'œuvre qu'ils avaient accomplie dans le Clos de la Franchise. Les gens de la Montagne sont leurs fils spirituels, s'ils n'en sont pas, pour le plus grand nombre, les enfants par le sang ; ils en ont même les défauts, par exagération de certaines qualités de leurs lointains ancêtres.

Les Reconnaissances d'Abraham Robert nous présentent les Crosettes sous l'aspect d'une colonisation pour ainsi dire achevée. Du milieu du XVI^e siècle à 1660, la transformation est si profonde qu'en passant des Reconnaissances de 1547 à celles du premier maire de la Chaux-de-Fonds, on a l'impression d'un changement de décors. La région n'a plus rien du pâturage et de la joux du XV^e siècle, ni de la bigarrure du XVI^e siècle. Un défrichement poussé très loin a multiplié les espaces cultivables et il n'est pas difficile de retrouver dans ses grandes lignes le lotissement cadastral de 1875-1882. La propriété foncière est, dans l'ensemble, plus équitablement répartie qu'à l'époque antérieure, où se trouvaient côte à côte des étendues de 100 faux et des lopins de quelques poses. Toutes les terres sont accensées et, pour la plupart, réparties en domaines de 15 à 40 faux. Dans ces conditions, on s'explique l'existence d'une quarantaine de maisons, dont chacune est le centre d'une exploitation rurale. Elles appartiennent, avec leurs terres, à 34 Reconnaissants, dont 3 seulement habitent en dehors des Crosettes. On pourrait être tenté d'admettre la présence d'un certain nombre de locataires, puisqu'il y a 40 maisons et seulement 34 Reconnaissants. Mais les textes d'Abraham Robert nous apprennent que sur les terres de tel ou tel domaine, il y a parfois deux et même trois maisons. Quelques petites exploitations ont été sans doute absorbées par héritage ou achat. Cette situation d'ensemble est typique. Plus tard, elle évoluera vers le fermage par l'effet de l'horlogerie, qui détachera de la terre les successeurs des propriétaires-paysans du XVII^e siècle.

Quelques Reconnaissants de l'époque annoncent des propriétés situées dans d'autres quartiers de la Chaux-de-Fonds : maisons, prés, pâturages, forêts. De point d'attraction, les Crosettes sont ainsi devenues centre de rayonnement. C'est un signe non équivoque du tassement de la population et de l'accroissement du bien-être.

Le texte des Reconnaissances est calqué sur un même modèle.

A quelques exceptions près, il donne comme suit le détail de la propriété. Nous citons à titre d'exemple le cas de David Cosandier, de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds, habitant les Crosettes. Il détenait : « ... un héritage, avec la maison, four, courtil, chenevière, citernes, aisances et appartenances, contenant 13 faux et trois quarts de faux ». Pour d'autres personnes, le commissaire ajoutera une sagne, un morcel de terre arable, une fontaine, un bugnon, un abreuvoir, une loge, un bois, un bois de ban, une allée pour aller au grand chemin, un chemin pour aller aux creux et aux abreuvoirs, le droit au ruisseau, un moulin, une rebatte adjacente pour la presse de l'huile, etc. La propriété continue d'être délimitée par celle d'autrui, en vent, bise, joran, uberré.

L'activité des habitants des Crosettes reste tournée vers l'élevage. Toute la différence consiste dans ce qu'au siècle précédent, ils étaient une douzaine à le pratiquer et que maintenant ils sont une trentaine. Stavay-Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, disait des habitants de la région qu'ils étaient amateurs de chevaux. Il faudrait, par conséquent, peupler les étables de moins de bovidés qu'on ne serait tenté de le faire par comparaison avec l'état actuel. On peut être amateur de chevaux par simple goût, mais nous ne pensons pas que les éleveurs de l'époque fussent des sportifs. Ils élevaient le cheval, parce que la demande de cet animal était forte sur le marché en raison des moyens de transport.

L'élevage et l'engraissement du bétail n'étaient cependant plus aussi exclusifs qu'autrefois. Nombre de fermes du temps portent les traces d'installations pour la fabrication en grand du fromage ; quelques-unes présentent même des vestiges d'anciennes forges. « Daniel Courvoisier dit Clément, demeurant aux Crosettes sur le chemin qui va à la Sagne, était un canonnier des plus experts et inventifs de son temps », lit-on dans le mémoire généalogique présenté en justice de la Chaux-de-Fonds par le sieur Jonas Courvoisier, le mardi 31 octobre 1724. Nous avons retrouvé nous-même un vieil étai de fer, portant la date de 1637, et dont le propriétaire nous certifia qu'il fut fabriqué sur place, aux Crosettes. C'est fort possible. Il est en effet connu que nos ancêtres du XVII^e siècle produisaient, à titre d'occupation accessoire, des clous, des boutons, des broches, des faux, des armes, des articles de ferronnerie et de maréchalerie.

En plus des fourrages, on cultivait l'avoine, l'orge, le chanvre et des légumes variés, mais pas encore la pomme de terre. A quantité égale, l'orge valait deux fois plus que l'avoine.

En 1703, les deux Crosettes comptaient 292 poses ensemencées d'orge et d'avoine, c'est-à-dire 78,8692 ha, qui produisirent 51 muids et 27 émines de dîme. La dîme étant comptée à raison du onzième, la récolte s'éleva donc à 2040,72 hl. Un muid contient 355,714 l. Une émine 15,240 l.

Le moulin de Nicollet avait donc de quoi s'alimenter, de même que celui qui avait pris la place de la raiasse de 1552. Cette dernière était en effet « tombée en ruine à cause qu'elle n'apportait aucune utilité au propriétaire d'icelle, ni aux sujets de son altesse... » Claude de Constable, lieutenant-gouverneur de la seigneurie de Valangin, accorda et permit, le 18 décembre 1587, à « Pierre, fils de feu Sébastien Nicollet de la Sagne, personnel du dit Claude Nicollet devant nommé, de pouvoir faire, au lieu de la dite raiasse, un autre nouveau moulin dans le pourprix de la première mise... »

Un troisième moulin ne tardera pas à paraître, celui du « Moulin à vent », qui donna son nom à l'endroit désigné sous ce vocable aux Petites Crosettes.

Ces considérations nous ont amené à franchir le seuil du XVIII^e siècle. Jean-Laurent Würflein, dans un « Coup d'œil sur les mœurs de la Chaux-de-Fonds », publié par les *Étrennes neuchâteloises* de 1864, fournit quelques aperçus sur les occupations des habitants pendant le XVIII^e siècle. Il s'est servi, dit-il, d'un « journal de famille, dont il se trouve détenteur ». Ce qu'il dit de la Chaux-de-Fonds peut également s'appliquer aux Crosettes, dont l'activité, durant cette période, ne se différenciait guère de celle du village.

« L'industrie de l'horlogerie, dit-il, quoique déjà au delà de sa naissance, ne faisait pas une occupation aussi spéciale qu'elle l'est devenue de nos jours. Bon nombre de familles, en ces temps-là, ne cherchaient l'accroissement de leur fortune que dans les moyens que leur fournissaient une stricte économie, un travail soutenu dans l'exploitation de la terre, et le produit plus ou moins favorable et chanceux qu'ils trouvaient dans le commerce des bestiaux... La mode du fermage était en quelque sorte inconnue.... Le premier notable, comme le dernier particulier, apparaissait à tous les travaux que réclamait son bien d'héri-

tage... Si un propriétaire visait à augmenter de quelques livres faibles les biens qu'il avait reçus de ses aïeux, il en trouvait la principale source dans le trafic du bétail. Aussi bien était-il toujours prêt à braver les intempéries du climat et les fatigues de la marche pour parcourir les foires distribuées dans un rayon de dix à douze lieues, fréquentant les unes pour y acheter, les autres pour y vendre. »

En février, les paysans se rendaient à la foire de Neuchâtel, d'où ils ramenaient des bœufs maigres pour en peupler les pâturages d'été. Ils avaient avantage, paraît-il, à engraisser des bœufs, parce que « le lait qui n'était pas converti en beurre ou fromage présentait un revenu minime ». Les foires du canton de Fribourg étaient très fréquentées, particulièrement celles de Bulle et de Gruyère, d'où l'on ramenait des vaches et des taureaux. En 1737, un taureau y fut payé 45 francs, une vache 63 francs. On se pourvoyait de chevaux à la foire de Langnau. Une paire coûta 217 francs 12 centimes en 1738.

« Après avoir parcouru les foires d'achat, arrivaient à leur tour les foires de vente. On transportait ainsi du bétail tantôt à Noirmont, tantôt à Saignelégier, quelquefois à Fontaines et même à Môtiers, où arrivaient les gros acheteurs de Bâle et Zurich, et des Français dont le commerce s'étendait jusqu'à Paris. En de certaines circonstances, ces acheteurs n'attendaient pas les foires et venaient sur place enlever tous les bœufs qui étaient dans le domaine du commerce. »

Au moment des labours et des fenaisons, on s'aidait de voisin à voisin, ou bien l'on faisait appel à des ouvriers et ouvrières venus du Jura bernois. Les salaires étaient bien bas, comparativement à ceux de notre époque ; un valet recevait pour gages annuels 48 à 60 francs, plus deux paires de souliers ; une ouvrière 15 à 20 centimes par jour. « En 1740, une famille qui vivait dans l'aisance, composée du père, de la mère, de trois ou quatre enfants avec valets et aidants, ne comptait d'argent déboursé pour frais de nourriture qu'une douzaine de louis (278 francs) pour l'année. »

« Les matières premières que la localité pouvait fournir, comme moyens d'habillement, étaient, outre les cuirs, la laine et le fil de lin. » Le cuir était tanné par un spécialiste de l'endroit. On ne cultivait plus le chanvre : on l'achetait filé ou non. Le lin avait pris sa place. Semé à la mi-avril, on le récoltait

vers le milieu de septembre. Chaque propriétaire en ensemencait une planche. Du coton qu'on se procurait au dehors et du lin indigène, on faisait confectionner sur place des costumes. En tissant de la laine avec ces fils, on obtenait les *milaines*, encore en honneur aujourd'hui dans les milieux agricoles. « Chaque chef de famille était muni des matériaux les plus nécessaires au confectionnement (*sic*) des ustensiles dont il avait besoin... Les couteaux et les fourchettes se forgeaient dans la maison ; des manches de buis, plus ou moins proprement travaillés, venaient compléter l'instrument... Pour les gros ouvrages de fer et de cuivre, on en laissait l'exécution au maréchal de l'endroit... Les ouvrages en bois étaient encore plus du ressort du chef de famille que ceux en fer, soit qu'il fût question de meubles pour le ménage, soit qu'il y eût quelques réparations ou améliorations à apporter à sa maison et à ses instruments aratoires... »

Avec l'apparition de l'horlogerie, une nouvelle activité se greffa sur l'exploitation rurale et sur la pratique des métiers accessoires. La ferme avait dû s'adapter aux forges : elle devra maintenant se plier aux exigences des disciples de Jean-Richard. On haussera les maisons d'un étage, ou bien on construira des annexes, ou bien on adoptera un autre plan, tel celui de la Fig. 27. A côté des paysans-horlogers, qui travaillaient aux champs pendant la bonne saison et à l'établi pendant l'hiver, parurent des individus qui se vouèrent exclusivement à la production des montres. Pourtant, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, tout au moins pour les Crosettes, la situation mixte se perpétua. Mais l'introduction, dès 1880, de procédés mécaniques et du travail en série, raréfia graduellement le nombre des ouvriers exerçant leur profession à domicile. Aujourd'hui, il n'en existe plus un seul. Les dix-sept horlogers portés dans le recensement de 1916 sont occupés à la Chaux-de-Fonds même. Pour des motifs tenant au bon marché des locations, ils ont continué de fixer leur résidence aux environs. La place des autres fut prise par des gens de gros métiers, manœuvres pour la plupart, employés aussi en ville et ayant recherché pareillement des logements à prix modiques.

Le dévetoppement de la Chaux-de-Fonds eut pour résultat d'accroître la demande de lait. On vit alors l'élevage des bêtes grasses et la production du beurre, du fromage, céder le pas

aux besoins nouveaux. Cette tendance est déjà manifeste à la fin du XVIII^e siècle. Elle s'affirmera progressivement au cours des années suivantes pour devenir presque exclusive dès le milieu du XIX^e siècle. Cette modification de l'exploitation rurale et surtout l'attrait du travail industriel, avec ses gains élevés et la considération spéciale dont elle enveloppait ses pratiquants, détachèrent les indigènes de l'agriculture. Leur départ provoqua un fort appel de paysans de la Suisse allemande. Pour la troisième fois, les Crosettes assistèrent à une nouvelle migration. La première était venue du Sud, la seconde vint de l'Ouest, la troisième de l'Est.

Déjà nombreux au milieu du XVIII^e siècle, les nouveaux-venus sont en majorité vers 1850. Cinquante ans plus tard, leur supériorité numérique est encore davantage mise en relief par l'énorme recul des Neuchâtelois, qui passent de 244 à 167.

Rien ne permettrait mieux de suivre l'évolution dans la mise en valeur des Crosettes, pendant le XIX^e siècle, qu'une statistique détaillée des terres et du bétail. Mais les documents disponibles ne sont pas utilisables jusqu'en 1867, parce que les recenseurs n'ont pas jugé bon de faire de distinction entre les quartiers de la commune. Ils donnent des chiffres globaux, pour tout le territoire de la Chaux-de-Fonds. En outre, il existe de nombreuses lacunes.

Une pièce intéressante a été conservée aux Archives de l'ancienne municipalité de la Chaux-de-Fonds sous la cote : Fa 44, Statistique de l'élevage. Rédigée en 1865-1866, à l'occasion d'une enquête ordonnée par les autorités fédérales, elle fournit les indications suivantes : « Un seul fermier fabrique du fromage, et c'est à cause de l'éloignement du village... La vente du lait sur place offre plus de bénéfices que la fabrication du beurre et du fromage... On compte 25 alpes aux Crosettes, avec 30 chalets... On relève des agrandissements dus à des défrichements et à un meilleur entretien (engrais). Sommer, à la Loge, a gagné 8 portions. Bétail mis à l'estivage : 158 vaches laitières, 5 vaches grasses, 2 bœufs, 1 taureau, 9 génisses, 3 moutons... »

Une année plus tard, soit en 1867, un premier recensement par quartiers permet de fixer des points de repère. Dans le tableau ci-après, nous les rapprochons des chiffres que nous avons pu recueillir au complet jusqu'en 1916.

Recensement du bétail des Crosettes.

Années	Taureaux	Boeufs	Vaches	Éléves	Veaux	Total	Chevaux	Ânes	Mulets	Porcs	Moutons	Chèvres	Reches
1867	4	—	270	14	11	299	35	4	—	24	25	29	21
1872	2	2	286	23	8	321	37	5	—	40	29	14	29
1907	7	—	408	54	57	516	88	2	2	182	31	16	14
1908	6	—	415	66	27	514	80	5	2	206	12	16	8
1909	6	—	411	86	34	537	91	3	2	183	11	12	18
1910	5	—	407	79	33	524	85	3	2	182	13	14	17
1911	6	—	413	104	34	557	81	3	2	142	19	16	25
1912	5	—	433	128	18	584	88	2	2	154	29	18	18
1913	8	2	420	152	36	618	91	5	1	208	15	11	12
1914	6	—	387	157	36	586	97	2	1	161	27	10	11
1915	7	—	416	132	40	595	82	1	2	154	13	4	10
1916	8	—	382	154	22	566	79	1	1	215	15	6	24

On constate qu'en cinquante ans l'ensemble des bovidés a de fait doublé, de même que le nombre des chevaux. Les porcs ont augmenté neuf fois. Cet accroissement considérable des porcs est le fait d'un nouveau venu qui s'est adonné à cet élevage sur une grande échelle. L'accroissement du gros bétail n'est dû que très partiellement à un déboisement accentué. Il faut le mettre plutôt au compte d'une culture plus rationnelle, de l'emploi généralisé et intensifié d'engrais de tous genres et de fourrages concentrés. La ville fournit beaucoup d'amendements, qu'on mit quelque temps à la disposition des cultivateurs dans une installation spéciale, abandonnée depuis.

Adonnés exclusivement à la production laitière intensive, les paysans ne pratiquent plus du tout l'élevage du bétail de boucherie. Les boeufs, si nombreux au XVIII^e siècle, ont totalement disparu. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, sans remonter plus haut, la fabrication du fromage et du beurre absorbait une notable partie du lait. Aujourd'hui, il ne s'en fait plus un kilogramme, sauf dans l'établissement déjà cité et encore est-ce avec du lait tiré d'ailleurs. Au reste, la guerre est venue restreindre cette production spéciale dans une très forte mesure.

Il y a quelque dix ou quinze ans, les fermiers allaient encore livrer eux-mêmes le lait à leurs pratiques de la ville. Cette vieille coutume est actuellement abandonnée, à quelques rares

exceptions près. Les paysans préfèrent porter le lait directement à un intermédiaire de la cité. Ils y gagnent moins, mais ils réalisent une grosse économie de temps. En une heure et demie au plus, ils ont fait le voyage aller et retour jusqu'à la laiterie, tandis qu'auparavant la livraison à domicile exigeait plus d'une matinée. Leurs comptes sont aussi moins longs à établir et ils s'épargnent l'ennui de n'être pas payés de certains débiteurs plus ou moins récalcitrants. Mais c'est surtout le manque de main-d'œuvre qui leur a fait adopter le nouveau système. La même considération les a conduits à recourir dans une mesure toujours plus grande aux engins mécaniques.

On ne fauche plus à bras que les terrains trop accidentés ou, comme en 1917, que les prés dont l'herbe est couchée ou tassée par suite de pluies persistantes ou de grêle.

Pour loger leurs récoltes accrues de fourrages, les fermiers ont recouru à divers expédients : suppression des larges chemins burgondes, construction d'annexes ou de hangars. Le « retournement des toits » est venu plus tard. Quelques-uns se sont finalement décidés à reconstruire leurs maisons sur un plan agrandi dans les trois dimensions. La crise du volume, consécutive à l'orientation nouvelle de l'économie rurale et à la concentration de la propriété, se traduira sans doute, dans un délai rapproché, par la disparition des fermes du XVII^e siècle, dont quelques-unes déjà sont désaffectées, et dont les autres ne pourront plus longtemps se prêter à des adjonctions et à de nouvelles transformations. Peut-être verra-t-on se généraliser, à titre de transition, le système qui consiste à édifier près de la ferme une bâtisse servant à loger le bétail et le foin. Il en existe un exemple aux Petites Crosettes.

De chaque exploitation dépendaient jadis des prés, un pâturage boisé et même une forêt. Ce n'est plus la règle aujourd'hui. Neuf domaines n'ont plus de pâturages, soit que ces derniers aient été transformés en prairies, soit qu'ils aient été aliénés. Une partie du cheptel des Crosettes reste ainsi à l'étable toute l'année, sauf à l'époque des regains. Pendant dix mois et demi, on le fourrage de foin ou d'herbe fraîche. Une si longue claustration a pour effet, paraît-il, de porter préjudice à la santé du bétail. Disons, à cet égard, qu'une lacune devrait être comblée. Très peu de paysans assurent leurs bêtes. De ce fait, ils subissent parfois des pertes assez importantes, contre lesquelles une

association mutuelle du genre de celle qui existe au Val-de-Ruz pourrait les prémunir.

Le recensement ordonné en 1917 par les Autorités fédérales indique comme suit la superficie des cultures ne rentrant pas dans la catégorie des fourrages :

	Hectares
Blé de printemps	0,4250
Épeautre	0,7420
Seigle de printemps	0,7150
Orge de printemps	1,7430
Avoine	7,7145
Total	<u>11,3395</u>

	Hectares
Fruits à gousses	0,0246
Pommes de terre	2,4111
Betteraves fourragères	0,0230
Choux-raves	0,2863
Raves	0,0440
Carottes	0,2062
Choux	0,2057
Autres légumes	0,2939
Total	<u>3,4948</u>

Si l'on se rapporte à ce que nous avons dit plus haut de la production des céréales, on constate un recul considérable. De 78,8692 Ha, en 1703, les emblavures sont descendues à 11,3395 Ha. Chose curieuse, l'avoine et les autres céréales sont restées entre elles à peu près dans le même rapport.

Le déficit serait encore plus fort, si la guerre n'avait engagé les paysans à augmenter leurs emblavures. L'abandon progressif de la culture des céréales est du à l'intensification de la production laitière et à la concurrence des blés étrangers.

Peu à peu les anciens moulins des Crosettes, comme tous ceux de la région, virent diminuer leur activité. Ils ont tous disparu aujourd'hui.

Pour faire moudre leurs graines panifiables, les agriculteurs du temps présent s'adressent à des établissements du Val-de-Ruz où du Vignoble. Le plus grand nombre fait encore son

pain, mais en bonne partie, sinon exclusivement, avec de la farine étrangère.

Le nombre des exploitations agricoles s'élève à 47 en l'année 1917. Pour apprécier avec chiffres à l'appui la marche et l'importance de la concentration rurale, il faudrait se livrer à un dépouillement extrêmement long, non seulement des registres cadastraux, mais aussi des registres des notaires. Ce n'est qu'à partir de 1872 que le territoire fut cadastré. Pour la période antérieure, les documents sont trop disséminés et d'ailleurs difficiles à faire concorder avec le terrain, en l'absence de plans. Les limites des quartiers ont de plus subi bien des modifications.

Très embarrassé et voulant quand même avoir des indications sur le mouvement de la propriété, nous avons adopté la méthode suivante, plus expéditive et plus sûre. D'une part, nous avons comparé le lotissement cadastral de 1875-1882 avec celui de 1917 et avec celui de la période antérieure tel que nous pouvions le reconstituer sur le terrain à l'aide des fermes et des vieux murs ; d'autre part, nous avons interrogé chaque agriculteur sur la répartition actuelle des terres dépendant de son exploitation, contrôlant ses renseignements par les registres du cadastre et par ceux des taxations locatives de la commune. Nous sommes arrivé à cette conclusion qu'un certain nombre de domaines ont été absorbés par d'autres, soit d'une manière définitive à la suite d'achat, soit d'une façon temporaire par suite de location. En outre, on assiste à une tendance des propriétaires n'exploitant pas eux-mêmes leurs domaines à s'en dessaisir au profit des agriculteurs.

Quatorze exploitations autrefois autonomes ont été rattachées, depuis le début du XIX^e siècle, à d'autres domaines. Dans dix cas, un domaine en a absorbé un ; dans un cas, un domaine s'est agrandi de deux ; dans un cas enfin, un domaine s'en est annexé trois.

Ainsi se produit dans l'agriculture un phénomène identique à celui qu'on observe dans l'industrie et le commerce.

En 1917, les Crosettes comptaient 47 exploitations rurales. Il y en avait une trentaine en 1662-1663, avec 40 maisons. Nous avons déjà dit au chapitre V qu'en rapprochant les 34 Reconnaissances du XVII^e siècle des 40 maisons de l'époque, on pouvait conclure à un premier symptôme de concentration, qui ne

fut sans doute qu'accidentelle, et bien plus une concentration de capitaux qu'une concentration d'exploitation.

Les 47 exploitations de 1917, ajoutées aux quatorze qui furent absorbées, donnent un total de 61, soit une sensible augmentation par rapport à 1663. On pourrait être tenté de la porter au compte du déboisement et du défrichement. Mais l'étendue des prés n'a pas seulement crû en superficie ; si l'on peut s'exprimer ainsi, elle a grandi en hauteur, par l'intensification de la culture.

Il n'en subsiste pas moins que la propriété s'est passablement morcelée à partir du milieu du XVII^e siècle. Le fractionnement serait encore plus apparent, si l'on faisait intervenir les aliénations consécutives à la construction de la route de 1809, des voies ferrées et de nombreuses bâtisses n'ayant le plus souvent aucun rapport avec l'économie agricole.

Dans l'état actuel, la propriété est représentée par 81 lots cadastraux groupés, dont 60 affectés à l'agriculture, 3 à des voies ferrées, 18 à des buts non ruraux. Ces dix-huit derniers lots consistent en maisons locatives, forges, restaurants, école, fromagerie, glacière, etc.

L'émiettement parcellaire, si préjudiciable à l'exploitation agricole et contre lequel s'est efforcé de réagir le Code rural neuchâtelois de 1899, n'a pas exercé ses ravages aux Crosettes. Les domaines forment des lots compacts. Deux petits lopins de terre font seuls exception. La concentration des exploitations ensuite d'achats ou de locations s'est opérée par l'annexion de domaines contigus, sauf dans un seul cas. Encore s'agit-il d'un pâturage.

Au milieu du XVII^e siècle, le système du fermage était inconnu aux Crosettes. Cette situation s'est perpétuée jusqu'à la veille du XIX^e siècle. Dès lors, pour les raisons déjà mentionnées, on vit de plus en plus les propriétaires passer la main à des fermiers. En 1917, sur 47 exploitations, 25 sont mises en valeur par des locataires. Ces derniers étaient au nombre de 35 en 1846. Est-il à prévoir que ce mouvement continuera ? Nous le croyons et voici pourquoi :

Le revenu foncier est bas. Il n'atteint jamais le taux d'un simple placement en banque. Le domaine de la ferme N^o 15 des Petites Crosettes rapporte net 4,09 %, sans le moindre dueroir pour les réparations et les amortissements. Pour peu que les

propriétaires aient contracté une hypothèque, dont le taux actuel en premier rang est de 5 et même 5 $\frac{1}{4}$ %, le rendement tombe — déduction faite des charges ci-dessus — à 2 $\frac{1}{2}$, 2 %. Ils ne se sont, d'ailleurs, portés acquéreurs de ce domaine, m'ont-ils déclaré, que pour pouvoir disposer de deux étangs, où ils font provision de glace en hiver. Une autre exploitation rurale, placée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire n'ayant ni pâturage ni forêt, laisse un revenu net de 3,54 %, toutes charges fiscales et d'assurance déduites, comme dans le cas précédent, mais sans retenues d'aucune sorte pour les réparations et les amortissements. C'est le numéro 5 des Petites Crosettes.

Nous sommes arrivé aux mêmes conclusions en multipliant les exemples. Les estimations officielles dont nous nous sommes servi datent de 1902 pour les immeubles et de 1912 pour les terres. Il est bien certain qu'une réévaluation, faite dans les circonstances actuelles, aurait pour effet d'abaisser encore le revenu foncier, à moins d'un relèvement du prix des fermages. Comme la demande est forte, on peut prévoir une hausse de cette espèce au fur et à mesure de l'échéance des baux. Mais il est très improbable que le revenu des capitaux investis dans les exploitations agricoles puisse se relever assez pour marcher seulement de pair avec l'intérêt servi par les Caisses d'Épargne (4 % en 1917). Certaines considérations qui retiennent les propriétaires non agriculteurs à se défaire de biens provenant d'héritage, d'achats opérés jadis dans de bonnes conditions, ne résisteront pas indéfiniment à l'attrait d'un rapport plus rémunérateur. Et ce ne seront point des personnes dans leur situation, malgré la sûreté de tout repos qu'offre un placement foncier, qui se porteront acquéreurs, mais bien des paysans, dont l'intérêt est de capitaliser à leur profit les améliorations apportées aux terres.

D'autre part, le prix des locations, en se rapprochant, par suite de hausses successives, du taux officiel de l'argent, sollicitera les fermiers à se substituer aux propriétaires. Il serait de bonne politique de la part de l'État de faciliter cette substitution, en mettant à la disposition des paysans des capitaux à bon marché. On retiendrait sur place des gens qui ont fait leurs preuves et dont la tendance est aujourd'hui de se porter ailleurs, notamment dans le Jura bernois, où les fermages sont proportionnellement plus avantageux.

La production laitière intensive a fait monter considérablement le prix des propriétés. Une ferme de Cornu, taxée 3600 francs en 1831, est assurée aujourd'hui 13 800 francs. Le domaine N° 32 des Grandes Crosettes, payé 6795 francs en 1802, vaut actuellement 18 000 francs, la maison seule étant comptée pour 16 200 francs. Certes, le prix de vente du lait a suivi une augmentation correspondante, mais les capitaux dont peuvent disposer les débutants ou les fermiers ne sont plus dans le même rapport qu'autrefois avec la valeur des domaines. Aussi voit-on les aliénations s'effectuer dans la plupart des cas au profit des paysans-propriétaires.

L'estimation cadastrale des Crosettes atteint le total de Fr. 2 028 250, dont Fr. 1 377 900 pour les immeubles, et seulement Fr. 650 350 pour les terres. De l'avis de personnes compétentes, les terres sont taxées trop bas. Cela tient au fait que les experts, à cause des gros risques d'incendie, enflent le prix des maisons, et sous-évaluent, par compensation, celui des terres. Il en résulte des étrangetés de ce genre : le domaine N° 5 des Petites Crosettes, coté Fr. 28 000, absorbe Fr. 19 700 pour l'immeuble, et seulement Fr. 8 300 pour les terres. Or, à l'occasion de la vente d'une exploitation, les parties ont pour règle de tenir pour négligeable la valeur de la ferme et de reporter sur les terres le total de l'estimation cadastrale.

Les forêts sont réduites à si peu de chose qu'elles ne jouent plus qu'un rôle très effacé. Il fut un temps, non seulement aux Crosettes, mais ailleurs, où des spéculateurs habiles se livrèrent à des achats nombreux de domaines, dont ils exploitaient le bois. Souvent, une seule coupe les dédommageait complètement de leurs débours. La ferme, les terres, le jeune bois leur restaient comme bénéfice net. Aujourd'hui, de pareilles opérations ne sont plus guère possibles, par suite de la précaution que prennent les vendeurs de faire au préalable cuber le bois.

Plus on creuse le problème de la mise en valeur des biens ruraux, plus on se convainc que l'idéal serait qu'ils fussent, financièrement parlant, aux mains des agriculteurs. Le rachat, en 1848, des censés et redevances de l'ancien régime, en assimilant les valeurs immobilières à des capitaux mobiliers, fut peut-être une excellente chose en soi. La terre se trouva émanicipée à son tour. Mais le maintien des lods, légitimé par des considérations ayant leur poids, plaça les propriétés foncières

dans une situation défavorable par rapport aux capitaux investis d'autre façon. D'un rendement déjà bien inférieur à celui des biens mobiliers, toute cession vient les frapper d'une nouvelle charge de 4 %, qui, naturellement, s'ajoute à l'estimation cadastrale. On peut se demander si ce n'est pas une injustice et si les lods ne constituent pas une entrave au retour si souhaitable — économiquement et socialement — à la situation idéale du XVII^e siècle. L'exploitation par le fermage ne fait pas rendre aux terres tout ce qu'elles pourraient et devraient donner. Dans un temps où l'on se préoccupe en Suisse de vivre sur notre fonds national et d'être plus indépendant de l'étranger, il serait indiqué de faciliter l'accession de la propriété rurale à ceux qui pourraient contribuer dans une si forte mesure à enrayer la dépopulation des campagnes. Ce serait pour notre agriculture, et plus spécialement pour les Crosettes, qui ont mûri plus rapidement que les autres quartiers de l'ancienne Chaux-de-Fonds et doivent envisager une exploitation encore plus méthodique, plus intensifiée, un stimulant des plus efficaces.

BIBLIOGRAPHIE

I. Géologie.

1. LOUIS ROLLIER et JULES FAVRE. *Carte géologique des environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds*. 1 : 25 000. Matér. Carte géol. suisse, carte spéciale n° 59, publiée en 1910.
2. LOUIS ROLLIER. *Carte géologique de la Suisse*, 1 : 400 000, feuille VII.
3. JULES FAVRE. *Description géologique des environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds*, *Eclogæ geol. Helv.*, t. XI, pp. 369-475, 1911.

II. Géographie.

1. Atlas topographique fédéral. *Feuilles 130* (la Chaux-de-Fonds) et *116* (la Ferrière), 1 : 25 000.
2. Direction des Travaux publics de la Chaux-de-Fonds. *Plan du territoire de la Chaux-de-Fonds*, 1 : 25 000, publié en 1903.
3. *Dictionnaire géographique de la Suisse*. Articles « La Chaux-de-Fonds » et « les Crosettes ».
4. Bureau météorologique fédéral. *Observations de la station de la Chaux-de-Fonds*.
5. Archives communales de la Chaux-de-Fonds. *Plan des deux juridictions de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds*, 1656. Dossier 325, n° 3.
6. ABRAHAM ROBERT et BENOÎT DE LA TOUR. *Description de la frontière des Montagnes de Valangin*, 1663, publiée par les Archives de l'État de Neuchâtel (*Inventaires et documents publics*, tome III), Neuchâtel, 1907.
7. Dr J. HUNZIKER. *La Maison suisse*, IV^e partie : le Jura, 1907.
8. Cadastre du territoire de la Chaux-de-Fonds.

III. Histoire.

1. Archives de l'État de Neuchâtel :
 - a) *Rentier de Valangin*, dit de 1333, Registre 99.
 - b) ROLET BACHIE, *Extentes du Val-de-Ruz*, 1401.

- c) Bastian JOLY. *Reconnaisances des Montagnes de Valangin*; le Locle, 1507; la Sagne, 1643.
- d) DUMAINE. *Reconnaisances de Fontainemelon, Geneveys s. Fontaines, la Jonchère, Cernier*. 1504.
- e) Blaise JUNOD et HORY. *Reconnaisances de Fontainemelon, Geneveys s. Fontaines, la Jonchère, Cernier*, 1545.
- f) Blaise JUNOD. *Reconnaisances des Montagnes de Valangin*, 1552.
- g) Abraham ROBERT. *Reconnaisances de la Chaux-de-Fonds*, 1660.
- 2. Archives de la Commune de la Chaux-de-Fonds :
 - a) Dossier 219. *Rôle des francs-habergeants*, 1539-1805.
 - b) » 222. *État des feux-tenants*, 1667-1847.
 - c) » 250, 251, 252. *Commission des routes*, 1776-1851.
 - d) » 269. *Pièces diverses de la Commission des routes*, 1779-1835.
 - e) » 272. *Pièces concernant les chésaux*, 1657-1835.
 - f) » 273. *Pièces concernant les routes, chemins*, 1636-1847.
 - g) » 346. *Pièces relatives à la dîme à la pose*.
 - h) *Recensement communal de 1916*.
 - i) *Registre d'estimation cadastrale*.
 - j) *Registre des locatives*.
 - k) *Registre des assurances d'immeubles*.
 - l) *Registre des revenus d'immeubles*.
 - m) *Tableau de numérotation des maisons*.
 - n) *Rapport du Conseil communal*, 1917.
- 3. Archives de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds :
 - a) *Recensement communal de 1866*.
 - b) *Rapport du Conseil municipal*, 1868.
- 4. George-Auguste MATILE. *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel*, 1844-48
Idem. *Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*, publiée en 1852.
- 5. D.-G. HUGUENIN. « Description de la mairie de la Chaux-de-Fonds », écrit en 1841, publiée en 1863 dans les *Étrennes neuchâteloises*.
- 6. Jean-Laurent WÜRFLEIN. « Coup d'œil sur les mœurs de la Chaux-de-Fonds », publié en 1864 dans les *Étrennes neuchâteloises*.
- 7. Célestin NICOLET. « La Chaux-de-Fonds, étude historique », publiée dans le *Musée neuchâtelois*, 1869.
Idem. « Le Couvent », *Musée neuchâtelois*, 1869.
- 8. Louis REUTTER. *Fragments d'architecture neuchâteloise*, 1879.
- 9. Idem. « Notices », *Musée neuchâtelois*, 1906.
- 10. Pierre LANOAY. *Causeries sur la Chaux-de-Fonds d'autrefois*, 1887.
- 11. *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*. Notes et souvenirs historiques, 1894.

TABLE DES CARTES, PLANS ET VUES

	Pages.
Fig. 1. Carte du décrochement Val-de-Ruz-la Ferrière	8
» 2. Carte géologique des Crosettes et des régions voisines.	8
» 3. Limites administratives des Grandes et des Petites Crosettes	8
» 4. Plan des deux juridictions de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds	13
» 5. Les Grandes Crosettes, vue et coupe géologique	24
» 6. Les Petites Crosettes, vue et coupe géologique	25
» 7. Plan des frontières et des quatre mairies des Montagnes de Valangin	35
» 8. Plan du territoire de la Chaux-de-Fonds en 1703	36
» 9. Chemin d'hiver	38
» 10. Semi-cluse de l'Hôtel de Ville	39
» 11. Tableau chronologique des maisons	57
» 12. Plans de distribution d'une grange	68
» 13. Coupe en travers d'une maison de ferme du type jurassien pur.	74
» 14. Plan du rez-de-chaussée du n° 40 des Grandes Crosettes	73
» 15. Plan du premier étage du n° 40 des Grandes Crosettes	75
» 16. Vue du n° 40 des Grandes Crosettes, type jurassien pur.	76
» 17. Plan du rez-de-chaussée d'une maison de ferme du type d'influence burgonde	77
» 18. Plan du rez-de-chaussée du n° 7 des Petites Crosettes.	78
» 19. Vue du n° 7 des Petites Crosettes, type d'influence burgonde	79
» 20. Vue de l'ancienne hôtellerie-ferme du Mont Sagne.	80
» 21. Vue d'une ferme à toit « maltourné »	81
» 22. Vue de la façade Sud d'une ferme adossée contre une pente à l'envers.	83
» 23. Vue de la façade Nord d'une ferme adossée contre une pente à l'envers.	83

	Pages
Fig. 24. Plan du rez-de-chaussée d'une ferme de ce type	84
» 25. Vue d'une loge (ancienne « beuge »)	86
» 26. Fermes du XVIII ^e siècle	87
» 27. Plan du rez-de-chaussée d'une ferme du XVIII ^e siècle.	88
» 28. Construction du type « galandure ».	89
» 29. Plan de la construction du type « galandure »	90
» 30. Groupe de fermes transformées au XIX ^e siècle.	94
» 31. Ferme du XX ^e siècle	92
» 32. Plan du rez-de-chaussée d'une ferme du XX ^e siècle	93
» 33. Ferme du XVII ^e siècle désaffectée	94
» 34. Motifs architecturaux du XVII ^e siècle.	96

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	5
Chapitre I. Orogénie	7
» II. Le rôle de la stratigraphie	16
» III. Le rôle du relief.	21
» IV. Le climat.	40
» V. Les habitants	48
» VI. Les maisons	61
» VII. Mise en valeur	97
Table des cartes, plans et vues	121
